

**679<sup>ème</sup> Séance**

Séance Publique  
du mercredi 12 décembre 2007

# DÉBATS

DU

# CONSEIL NATIONAL

**ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO  
DU 12 SEPTEMBRE 2008 (N° 7.877)**

---

---

**Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National**

---

---

## SOMMAIRE

---

EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2008 (suite) :

- 2) Dépenses ordinaires (suite) :
  - Sect. 3 – Moyens des services (suite) (p. 3948)
  - Sect. 4 – Dépenses communes aux sections 1, 2 et 3 (p. 4027)
  - Sect. 5 – Services publics (p. 4029)
  - Sect. 6 – Interventions publiques (p. 4031)
- 3) Dépenses extraordinaires :
  - Sect. 7 – Budget d'Equipement et d'Investissements (p. 4051)
- 4) Comptes Spéciaux du Trésor (p. 4060)

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE  
DE L'ANNEE 2007**

—  
**Séance publique  
du mercredi 12 décembre 2007**  
—

*Sont présents* : M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National ; M. Bernard MARQUET, Vice-Président ; M. Bruno BLANCHY, Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Alexandre BORDERO, Claude CELLARIO, Jean-Michel CUCCHI, Mmes Michèle DITTLOT, Catherine FAUTRIER, MM. Jean-Charles GARDETTO, Thomas GIACCARDI, Jean-Pierre LICARI, Jean-Luc NIGIONI, Fabrice NOTARI, Vincent PALMARO, Mme Christine PASQUIER-CIULLA, M. Jean-Joseph PASTOR, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Daniel RAYMOND, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Christophe SPILIOTIS-SAQUET, Conseillers Nationaux.

—  
*Absent excusé* : M. Henry REY, Conseiller National.  
—

*Assistent à la séance* : S.E. M. Jean-Paul PROUST, Ministre d'Etat ; M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; M. Jean PASTORELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures ;

M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur du Budget et du Trésor.

—  
*Assurent le Secrétariat* : Mlle Anne EASTWOOD, Chef de Cabinet du Président ; Mme Valérie VIORA-PUYO, Secrétaire Générale du Conseil National ; Mme Séverine CANIS-FROIDEFOND, Chargé de Mission pour les Affaires Juridiques ; Mme Laurence GUAZZONNE-SABATE, Secrétaire ; Mlle Alexia LOULERGUE, Administrateur ; Mme Mélissa FRATACCI, Rédacteur ; Mme Patricia ALLOUCH, Secrétaire Sténodactylographe.  
—

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Stéphane VALERI.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

Il me revient tout d'abord d'excuser l'absence de notre Collègue Henry REY et le retard d'un certain nombre de Conseillers Nationaux, Mme Catherine FAUTRIER, MM. Jean-Pierre LICARI, Daniel RAYMOND et Jacques RIT, qui ont prévenu de leur arrivée tardive en cours de séance.

Nous reprenons donc l'examen de ce projet de loi budgétaire, là où nous nous étions arrêtés lundi en fin de soirée, c'est-à-dire au chapitre 27 « Education Nationale - Direction ».

Nous écoutons Madame le Chef de Cabinet.

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 27 - EDUCATION NATIONALE - DIRECTION

327.010 - Frais de personnel.....	3.688.200
327.030 - Frais de fonctionnement .....	56.200
327.060 - Frais propres activité service .....	656.500
	<u>4.400.900</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il sur ce chapitre de l'Education Nationale des interventions ?

Oui, la Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse, Madame Brigitte BOCCONE-PAGÈS.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Merci, Monsieur le Président.

J'ai plusieurs interventions à faire au titre de l'Education Nationale, donc je vais faire la première, ensuite je laisserai la parole à mes Collègues, puis je reprendrai si vous me le permettez, la parole au fur et à mesure de l'avancée dans ce chapitre.

**M. le Président.-** C'est entendu, donc, un point après l'autre. Vous avez droit, conformément aux règles qui ont été décidées à l'unanimité des Elus, pour la qualité de nos débats, vous avez droit à trois minutes par sujet.

Nous vous écoutons.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Je vous remercie, Monsieur le Président. Le premier sujet est sur l'enseignement professionnel, et, tout d'abord, sur l'orientation des élèves vers ces filières.

En effet, lorsqu'il s'agit d'entrer en lycée professionnel, dans une filière parfois très spécialisée, l'orientation doit prendre appui sur un véritable projet. Pour le préparer, les jeunes et leur famille ont besoin, en amont, d'un accompagnement personnalisé, notamment pour les aider à décrypter la masse d'informations disponibles.

A ce titre, l'entretien d'orientation avec le professeur principal est capital pour les élèves de troisième accompagnés de leurs parents.

Les professeurs principaux ont un vrai rôle à jouer dans ces classes, l'orientation n'étant pas une simple concordance entre un métier et un élève ; elle répond à des critères plus larges, ne serait-ce qu'en matière de motivation des élèves, facteur prégnant dans la réussite scolaire.

Par ailleurs, il faut sans doute mieux « outiller » les conseillers d'orientation et les psychologues, pour qu'ils restent en phase avec la réalité des filières et des métiers. Leurs effectifs sont actuellement très insuffisants pour assurer leurs missions dans de bonnes conditions, c'est-à-dire pour offrir aux jeunes qui en ont le plus besoin des conseils et un suivi individualisés.

Pourtant, nul ne peut nier le rôle de ces personnels en matière d'orientation, de prévention et

d'accompagnement sur toutes les questions liées à la scolarité, au développement et à l'avenir de nos jeunes !

Aussi, une reconnaissance de ce corps de métier, à travers la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de recrutement pour combler le déficit en personnel et une clarification de leurs missions, permettrait un meilleur suivi de l'élève, une meilleure collaboration avec les équipes éducatives et les parents.

Il conviendrait également de réfléchir à la création d'un véritable service public de psychologie de l'éducation, de la formation et de l'orientation scolaire, ayant compétence pour intervenir auprès des élèves de la maternelle à la fin de la scolarité obligatoire. Cela permettrait, notamment, un meilleur suivi des enfants avec une meilleure liaison Ecole/Collège/Lycée.

En outre, j'ai pu entendre qu'un grand nombre de jeunes abordaient avec une certaine angoisse l'entrée en lycée professionnel, car notre système d'orientation ne leur accorde pas de véritable « droit à l'erreur ».

Dans l'objectif de réduction des sorties sans diplôme ni qualification, il faudrait sans doute assouplir les parcours de formation et les modes de certification, afin de faciliter les réorientations, les poursuites ou reprises d'études, par exemple après une interruption précoce de scolarité ou un échec à un examen.

Je vous engage, Monsieur le Ministre, à prévoir un ensemble de mesures destinées à promouvoir l'enseignement professionnel sous statut scolaire.

Toutefois, la revalorisation de ces filières ne peut se faire sans l'appui des professionnels. En effet, si certains secteurs peinent à attirer les jeunes, il faut s'interroger sur les conditions de travail et de rémunération qu'ils offrent, mais aussi sur l'image que la société renvoie de certains métiers. Un travail d'information auprès des jeunes apparaît indispensable.

Enfin compte tenu du vote de la loi sur l'apprentissage le 3 décembre dernier, je vous demande, Monsieur le Ministre, de mettre en place, dès la rentrée scolaire prochaine, les diplômes par voie d'apprentissage mais aussi par la voie de l'alternance.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Madame BOCCONE-PAGÈS. Monsieur MASSERON va vous répondre.

**M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Merci, Monsieur le Président. Je

répondrais très simplement en disant que ces grandes orientations vont tout à fait dans le sens de ce que fait le Gouvernement Princier. Je voudrais rappeler ici que l'enseignement professionnel (comme l'enseignement général) est une réelle priorité. Vous avez évoqué, Madame le Conseiller National, le Service Public : je peux vous dire que le Service Public de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, avec beaucoup de dévouement, avec beaucoup de disponibilité, est en permanence au service des élèves comme des parents, pour essayer de mieux les orienter compte tenu des capacités, des aptitudes de chacun.

Je profite de cette intervention, si vous me le permettez, pour répondre à l'une de vos questions, posée au cours de votre dernière séance, concernant le contrôle parental pour les personnes qui sont abonnées à Internet. Selon mes informations, et je les tiens de la consultation du site de Monaco Telecom sur Internet, il existe effectivement un contrôle parental, qui fait l'objet d'une licence offerte sur simple demande, pour les clients d'accès Internet résidentiels de Monaco Telecom. Une licence est offerte, sachant qu'une licence supplémentaire, si vous avez plusieurs postes d'utilisateurs dans le même appartement, est facturée 5 € TTC par mois. A votre question : est-ce que Monaco Telecom fournit le contrôle parental gratuit, la réponse est oui, à raison d'un logiciel par abonné.

**M. le Président.-** Monsieur le Vice-Président et ensuite Monsieur GARDETTO.

**M. Bernard MARQUET.-** Merci, Monsieur le Président. Par rapport à ce que vient de dire M. le Conseiller concernant le contrôle parental, la lecture du Journal de Monaco fera voir que c'est une demande que nous avons faite, parce que l'année dernière, cela n'était pas gratuit : c'est donc une avancée.

Je voudrais rebondir sur ce que vient de dire Mme la Présidente de l'Education et de la Jeunesse pour essayer d'avoir une vision un peu plus transversale et plus globale concernant nos jeunes.

Si nous partons du principe qu'il y a un certain nombre d'élèves et d'étudiants qui habitent Monaco, les communes environnantes, qui sont formés chaque année, là aussi on attend beaucoup du contrat d'apprentissage et des nouvelles filières. Une question qui m'est chère, puisque j'en parle depuis 2003, il faudrait peut-être et cela permettrait d'éviter un certain nombre de problèmes généraux, il faudrait qu'il y ait des initiatives entre l'école et les entreprises de Monaco. Je sais pour en avoir parlé avec Mme la

Directrice de la Jeunesse et des Sports, qu'il y a peut-être une petite frilosité si au moment de l'orientation, on indique quels seraient les postes à pourvoir à l'avenir pour Monaco il y aurait peut-être une obligation, ensuite de donner ces postes. Mais je pense qu'il ne faut pas le voir comme ça, il faut vraiment l'envisager en considérant le tissu socio-économique de Monaco, faire un peu de prospective à ce niveau-là et donner au moins l'information, si ce n'est pas une orientation, sur les débouchés, en fonction des âges et des niveaux des élèves qui s'y intéressent. Je sais que la Chambre Patronale s'y intéresse aussi et je pense que ce serait vraiment l'intérêt de tout le monde de pouvoir réfléchir ensemble afin de donner une information valable aux élèves et aux étudiants pour qu'ils sachent quels sont les débouchés futurs en Principauté de Monaco. Car cela concerne à la fois le futur de nos enfants et le futur au niveau des emplois à Monaco. Il est évident que parfois des gens font des formations très pointues où il n'y a pas à Monaco de possibilité de travailler. Eh bien, je pense que pour l'éviter ces informations devraient être données le plus tôt possible aux élèves et aux étudiants.

Je pense donc que nous pouvons réfléchir à ce que pourraient être les futurs débouchés prévisibles avec une marge de manœuvre, en disant que ce n'est pas forcément cela que l'on pourrait avoir. Je sais par exemple que le Conseil de l'Ordre des Médecins et des Chirurgiens-Dentistes a fait passer ce message dans les écoles, par exemple. Mais est-ce que l'Etat compte éventuellement le systématiser ?

**M. le Président.-** Merci. Vous voulez continuer les questions sur ces sujets ? Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président, mais je crois que Madame BOCCONE-PAGÈS souhaite réagir sur ce sujet. Mon intervention porte sur d'autres points, donc je la laisse réagir avant moi.

**M. le Président.-** Très bien, je reviens vers vous après, Monsieur GARDETTO.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais répondre, Monsieur le Président, encore une fois sur la réponse de M. le Conseiller : bien évidemment, le personnel, la Direction de l'Education Nationale fait effectivement le nécessaire pour que

tout se passe bien. Monsieur le Conseiller, mon intervention portait sur d'autres points. En enseignement professionnel en Principauté de Monaco, il faudrait prévoir des filières qui correspondent plus à la demande de nos jeunes. C'est-à-dire ouvrir des diplômes qui pourraient conduire éventuellement à des métiers correspondant, par exemple, aux carrières sanitaires et sociales, des métiers qui conduiraient aux nouvelles technologies, des diplômes qui prépareraient au marketing, à la communication. Nous en sommes encore à l'heure actuelle au lycée professionnel, le seul existant en Principauté, à préparer à des métiers du tertiaire orientés vers le secrétariat et la comptabilité. Or, il s'agit d'ouvrir des filières qui permettent à nos jeunes de rester sur le territoire monégasque. Alors, bien sûr, on ne peut pas tout faire en Principauté, je comprends bien et c'est normal, compte tenu de l'exiguïté du territoire, mais disons qu'il faudrait être en meilleure adéquation non seulement avec la réalité du milieu professionnel mais également avec les parents. Malheureusement le Conseiller d'Orientation en la matière ne peut proposer que ce qu'il y a en Principauté de Monaco. Donc, c'était là plutôt le sens de mon intervention ce soir.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Madame BOCCONE-PAGÈS.

S'il n'y a pas de réaction du Conseiller, nous allons écouter Monsieur GARDETTO. Monsieur MASSERON, rien à ajouter pour le moment ?

Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Quelques remarques cursives sur les questions d'éducation touchant à la Principauté. D'une part, il est apparu qu'il y a un déficit en ce qui concerne les structures de garderie le mercredi, particulièrement l'après-midi, structures qui manquent en Principauté ainsi que l'accès à une cantine ce jour-là : les parents travaillent et c'est un réel problème pour eux de trouver une solution pour assurer la garde de leurs enfants. Dans le cadre des repas offerts aux scolaires, une meilleure prise en charge est à prévoir en ce qui concerne les enfants allergiques pour leur permettre de s'alimenter de manière qui ne soit pas contraire à leur état médical et aussi, pourquoi pas, il y aurait lieu d'offrir la possibilité aux enfants scolarisés à Monaco, de manger bio. De petites municipalités dans l'arrière-pays ont déjà mis en place une alimentation biologique au sein des cantines scolaires. Pourquoi,

dans le cadre de l'engagement environnemental de la Principauté, ne pas offrir aux jeunes scolarisés à Monaco des repas bio et en faire une caractéristique monégasque ?

Enfin, je voudrais également évoquer le sujet des cartables qui sont toujours trop lourds. Il serait peut-être aussi dans ce domaine-là intéressant de trouver des solutions alternatives comme, par exemple, l'achat des manuels en double, l'un restant à la maison, l'autre à l'école, ou bien envisager un cartable électronique ou des manuels électroniques sur une clef USB, ou toute autre solution qui pourrait alléger les charges transportées par les jeunes scolarisés à Monaco.

Il serait donc très appréciable que le Gouvernement puisse nous faire des propositions dans ces domaines.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Je vous remercie Monsieur GARDETTO.

Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur CELLARIO.

**M. Claude CELLARIO.-** Merci, Monsieur le Président.

Mon Collègue GARDETTO m'a subtilisé l'intervention que je désirais faire en ce qui concerne les cartables, il a absolument raison.

Vous savez, Monsieur le Conseiller, qu'une étude récente en France a démontré que, concernant les cartables, les sacs des jeunes collégiens, le poids moyen est de 8 kilos. Or, les études médicales montrent qu'à cet âge, un jeune ne devrait avoir sur le dos qu'entre 4 et 5 kilos. Une prise de conscience, tant du côté des parents d'élèves que des enseignants, car depuis de nombreuses années, ces deux corps se plaignent unanimement de cette situation.

Ce que j'aimerais, c'est que le Gouvernement prenne en compte ce problème et présente rapidement des solutions.

Mon Collègue GARDETTO a parlé de cartables électroniques, de doublement de livres, pourquoi pas ; mais je considère qu'il est temps d'étudier ce problème et de trouver des solutions acceptables car il y a évidemment de la vie de nos enfants qui sont en plein développement physique.

Je voudrais poser une deuxième question qui concerne les boissons dans les distributeurs ; me le permettez-vous, Monsieur le Président ?

**M. le Président.-** Oui, je vous en prie, Monsieur CELLARIO, continuez.

**M. Claude CELLARIO.-** Il est de notoriété publique, Monsieur le Conseiller que, depuis quelques années, la lutte contre le surpoids dans la population est devenue une priorité, en particulier dans le milieu scolaire où nos jeunes peuvent accéder à des distributeurs de boissons de toutes sortes et de confiseries. Pour lutter contre ce fléau qui touche de plus en plus, malheureusement, la jeunesse, le Conseil National, en séance privée, avait demandé au Gouvernement de supprimer tout simplement les distributeurs de boissons sucrées et de confiseries. Par lettre en date du 29 novembre 2007, vous avez, Monsieur le Conseiller, donné une réponse qui ne me satisfait pas car elle est très ambiguë et en particulier le dernier paragraphe. Permettez-moi de vous citer : « Enfin, il est à noter que dans le secteur du secondaire, certains élèves viennent en cours le matin sans avoir pris de petits déjeuners ; aussi ont-ils recours à ces apports nutritionnels » ; d'où, mes trois questions :

La première : êtes-vous favorable à une interdiction totale des distributeurs dans les établissements scolaires de la Principauté ?

Deuxième question : dans le cas contraire, souhaitez-vous maintenir les distributeurs, lesquels pourraient ne contenir que des boissons et des barres céréales sans sucre et des sachets de fruits ?

Et enfin, question subsidiaire : pourquoi dans le secteur primaire, seule l'Ecole Saint-Charles dispose-t-elle d'un distributeur contenant uniquement des boissons sans sucre ?

**M. le Président.-** Merci, Monsieur CELLARIO.

Nous allons écouter maintenant Monsieur MASSERON.

**M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Merci, Monsieur le Président.

J'ai pris bonne note des différentes observations et propositions, dont certaines sont particulièrement originales de MM. GARDETTO et CELLARIO, en ce qui concerne les cartables trop lourds. J'ai aussi bien noté vos indications en ce qui concerne le poids moyen de ceux-ci : semble-t-il, 8 kilos dans le pays voisin, alors que le maximum souhaitable devrait être de 4,5 à 5 kilos, m'avez-vous dit, Monsieur CELLARIO. Je crois que c'est une question qui est effectivement à étudier ;

c'est une vraie question, mais ce n'est pas si simple d'y apporter une solution.

J'ai relevé dans l'intervention de M. GARDETTO, tout à l'heure, le terme de garderie le mercredi ; je voudrais lui dire, très simplement, que l'école, ce n'est pas une garderie et que l'Education Nationale n'est pas là pour garder les enfants. Je me permets de vous le signaler et je vous dirais qu'en ce qui concerne justement l'action éducative de la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, il me semble que les différentes activités proposées le mercredi vont tout à fait dans le sens d'une activité éducative ou sportive de nos enfants. Bien sûr, dans ce domaine comme dans d'autres, on peut améliorer mais je crois qu'il existe déjà une grande diversité tout à fait intéressante ; aussi, j'ai été un peu surpris du terme de garderie, employé tout à l'heure, c'est la raison pour laquelle je me permets d'y faire allusion.

Monsieur CELLARIO, en ce qui concerne les boissons sucrées et les confiseries, je vous ai fait, je crois, une réponse aussi complète que possible, correspondant en tout cas à ce qui se pratique actuellement en Principauté. J'ai noté les propositions qui sont les vôtres ; pour ma part je ne suis pas favorable à l'interdiction des distributeurs dans les établissements. Je crois qu'ils répondent à un besoin, je vous l'ai d'ailleurs expliqué : ce besoin est surtout de produits les plus diététiques possible, ce à quoi la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports s'attache. Saint-Charles est une opération expérimentale qui semble bien fonctionner ; il est envisagé d'ailleurs d'y installer aujourd'hui des barres de céréales sans sucre et des sachets de fruits. Cela va dans le bon sens, et bien entendu, si cette opération correspond tout à fait aux besoins des enfants, il est bien évident que nous l'étendrons dans les autres établissements. Je crois que ce n'est pas un problème simple, mais en tout état de cause, il ne me semble pas que l'interdiction pure et simple soit la bonne solution, y compris pour la raison que j'ai développée dans le dernier paragraphe que vous avez lu tout à l'heure. Je crois que certains de ces apports nutritionnels sont tout à fait indispensables pour certains enfants qui effectivement, viennent à l'école le matin sans avoir pris de petit déjeuner.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur GARDETTO et ensuite Mme DITTLLOT.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président, je voudrais réagir sur l'intervention de Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour

l'Intérieur. Nous pouvons laisser tomber le mot garderie s'il vous gêne. La problématique est la suivante : les parents ne trouvent pas à qui confier leurs enfants, le mercredi. Je ne conteste pas que l'Education Nationale ait mis en place un certain nombre d'activités socio-éducatives au bénéfice des enfants de Monaco et des communes avoisinantes. La vraie question est : à qui peut-on les confier le mercredi, notamment le mercredi après-midi ? Nous attendons que vous nous apportiez une réponse à ce problème. A qui peut-on confier nos enfants le mercredi ? Peut-on aussi mettre à disposition un service de cantine ?

Monsieur le Conseiller, vous n'avez pas répondu sur la problématique diététique des cantines que j'ai évoquée tout à l'heure et, notamment, sur le problème des allergies et de la nourriture bio.

**M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Je l'ai bien noté, Monsieur le Conseiller National ; c'est une question effectivement qui est bien à étudier et j'espère pouvoir vous faire une réponse circonstanciée au plus tôt.

**M. le Président.-** Vous êtes nombreux à lever la main.

D'abord Madame Michèle DITLOT, puis Mme BOCCONE-PAGÈS et ensuite M. CELLARIO.

**Mme Michèle DITLOT.-** Merci, Monsieur le Président.

Je vais revenir sur la masse des cartables et je me souviens avoir fait déjà une intervention en tout début de mandat pour suggérer un allègement de ces sacs. J'avais proposé au Gouvernement de permettre aux différentes écoles et collèges d'acquérir des livres scolaires qui resteraient dans les armoires des classes et qui seraient distribués aux élèves au moment des cours, de manière à éviter que ces ouvrages soient portés dans les cartables. En acquérant ces livres scolaires, on allégerait de façon notable les cartables des collégiens et cela leur permettrait de garder leurs livres à la maison pour les devoirs et de trouver de nouveaux livres au collège, afin de suivre leurs cours.

**M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** J'avais effectivement noté cette proposition parmi les différentes propositions qui ont été faites par votre Collègue M. GARDETTO, tout à l'heure : les manuels achetés en double, je crois que c'est une proposition qui mérite examen, qui a

forcément un coût, vous en êtes bien consciente ; il faut donc l'étudier de façon bien attentive.

**Mme Michèle DITLOT.-** Je me permets de dire que c'était quelque chose que nous faisons dans le cadre de la biologie et de la physique : nous conservions dans ces salles de classes un stock de livres que nous distribuions en début de cours. Cette pratique pourrait s'étendre à toutes les matières.

**M. le Président.-** Madame BOCCONE-PAGÈS.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Merci, Monsieur le Président.

J'ai encore deux points à évoquer au titre de ce chapitre. Le premier point, la loi sur l'éducation qui a été votée au mois de juin 2007 : quand allons-nous obtenir les textes d'application ? Il s'agit pour le deuxième point d'une question au sujet de l'article 327.313 concernant la campagne d'hygiène scolaire où pour le Budget Primitif 2008, il y a zéro euro de prévu. Compte tenu de l'objet de cet article, capital pour les jeunes, je ne vois pas quelle raison pourrait motiver le retrait de toute somme. Sensibilisation et information des jeunes, dès le collège, au niveau des maladies sexuellement transmissibles (M.S.T.), de l'alcool, de la toxicomanie, de l'anorexie, de la boulimie, de la scarification, etc... Il y a tant à faire en ce domaine...

**M. le Président.-** Monsieur CELLARIO.

**M. Claude CELLARIO.-** Par rapport à la question posée par mon Collègue Jean-Charles GARDETTO, Monsieur le Conseiller, au Lycée Albert 1<sup>er</sup> à ma connaissance, le restaurant scolaire est ouvert le mercredi à midi, mais je ne suis pas sûr que ce soit le cas au Collège. Pourquoi ne pas étendre cette mesure au Collège ? Ce serait déjà un premier pas envers des familles soumises à des difficultés pour récupérer leurs enfants, étant entendu que le mercredi en général est consacré aux activités extrascolaires, donc sportives en particulier.

**M. le Président.-** Est-ce qu'il y a des réactions du côté du Gouvernement ? Oui, Monsieur CAMPANA, nous vous écoutons.

**M. Jean-Jacques CAMPANA**, *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.*- Merci, Monsieur le Président.

Pour répondre à Mme BOCCONE-PAGÈS, je ne suis pas gestionnaire de cet article mais ce que je peux vous dire, c'est que ça ne remet absolument pas en cause les campagnes d'éducation pour la santé qui sont conduites pour plus de mille élèves chaque année et qui concernent des sujets aussi variés effectivement, que la prévention du SIDA, la prévention du tabagisme, et d'autres problèmes de santé publique qui sont abordés dans les différentes classes ; par exemple, pour le tabac, c'est en 7<sup>ème</sup>, pour le SIDA, cela s'adresse plutôt aux classes de seconde et de terminale ; donc nous sommes dans cette logique-là, bien évidemment. Ces actions se poursuivent avec le soutien d'un certain nombre de praticiens de ville et hospitaliers et continueront cette année encore et les années suivantes, sans aucune difficulté.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.**- Donc, ces sommes sont prévues à un autre article ?

**M. le Président.**- Pour vous répondre, il y a plusieurs Conseillers de Gouvernement qui souhaitent intervenir. Tout d'abord Monsieur MASSERON et ensuite M. TONELLI.

**M. Paul MASSERON**, *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.*- Je voudrais compléter. Je redirais à Madame BOCCONE-PAGÈS, qui repose la même question qu'au cours de l'examen du Budget Rectificatif de 2007 en ce qui concerne les textes d'application de la loi sur l'Éducation : ils sont actuellement en préparation et nous avons bon espoir de pouvoir les publier au fur et à mesure dans le courant de l'année 2008.

En ce qui concerne l'article 327.312 « Hygiène scolaire » comme j'ai eu l'occasion de le lui indiquer au cours de la séance privée, réponse qui figurait d'ailleurs dans le document, Monsieur le Président, que vous avez diffusé à l'ensemble des Conseillers, les articles 327.312 et 327.313 « Hygiène scolaire » pour l'un et « campagne d'hygiène scolaire » pour l'autre, ont été effectivement fusionnés à l'occasion du Budget Primitif de 2008 et ceci suite aux recommandations du Contrôleur Général des Dépenses. C'est ainsi que le nouveau sous-article 327.312 « Hygiène scolaire et campagne » est doté en réalité d'une provision de 30.000 € dans le Budget Primitif de 2008, soit une diminution de 20 % effectivement par rapport au Budget Primitif de 2007, mais

Mme BOCCONE-PAGÈS connaît l'explication de cette diminution : en 2007, il y avait une dépense importante au titre de la campagne menée par l'État, à savoir, en l'occurrence, l'enquête qui a été menée auprès des jeunes, de la quatrième à la terminale avec le concours de l'Office Français des Drogues et des Toxicomanies sur la santé en général, leur consommation d'alcool, de tabac et autres drogues – c'est cette enquête qui a effectivement coûté à l'époque 7.500 €, somme qui n'est évidemment pas reconduite cette année – ce qui explique en grande partie la diminution des crédits figurant à cet article 327.312 qui recouvre aujourd'hui, comme je vous l'avais indiqué au cours de la séance privée, les sous-articles 327.312 et 327.313 de l'an dernier.

**M. le Président.**- Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Monsieur GARDETTO.

M. TONELLI souhaitait dire la même chose que M. MASSERON, donc je tiens à signaler qu'il a retiré sa demande d'intervention.

**M. Jean-Charles GARDETTO.**- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaite juste réagir parce que, dans la réponse de M. le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales, j'ai perçu un élément qui m'inquiète. Ce Conseiller a énoncé les mesures qui ont été prises et a dit que, en ce qui concerne la lutte contre le SIDA, c'était plutôt les élèves de la seconde à la terminale qui faisaient l'objet de mesures éducatives. Je tiens à indiquer qu'il est important que cette éducation à la protection et à la lutte contre la maladie commence plus tôt. Il faut qu'elle commence avant que les jeunes soient sexuellement actifs, c'est comme ça que la Suède a obtenu les taux de contamination les plus faibles d'Europe, en commençant l'éducation avant que les jeunes n'arrivent à l'âge de l'activité sexuelle, ce qui donne des résultats bien plus performants que lorsqu'on s'y prend plus tard. En fait, il faut commencer plus tôt à prévenir et à avertir les jeunes sur les risques du SIDA et des maladies sexuellement transmissibles.

**M. le Président.**- Bien. Est-ce que vous considérez que tout a été dit sur ces questions ? Non, Monsieur ROBILLON souhaite intervenir. Nous vous écoutons.

**M. Jean-François ROBILLON.**- Merci, Monsieur le Président. Je suis désolé d'arriver en retard et j'espère

que le sujet n'a pas été traité auparavant. C'est un sujet que j'avais abordé lorsqu'on avait parlé du contrat d'apprentissage il y a quelques jours : c'était pour essayer de faire écho de discussions que j'avais eues en particulier avec des gens qui travaillent soit à la Direction du Travail, soit au Service de l'Emploi qui font en fait du sur-mesure pour la demande des employeurs, vis-à-vis des possibilités de placer des Monégasques dans telle ou telle place. Je pense qu'il faudrait réfléchir à deux Départements, et l'Education et le Service du Travail et de l'Emploi, pour essayer d'avoir une idée du cursus des élèves, de savoir quelle est leur formation, quelle va être leur formation prévisible et le cas échéant, lorsque le Service de l'Emploi a connaissance d'un poste qui se libère ou qui va se créer ou d'une activité qui va se créer, de pouvoir à ce moment-là contacter les gens qui seraient susceptibles d'être intéressés. Je pense que, à côté des mesures pour essayer de favoriser l'emploi des Monégasques en Principauté, c'est aussi intéressant de savoir quel Monégasque est disponible pour telle ou telle activité.

Je pense que c'est une réflexion à avoir sur les deux Départements.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur ROBILLON.

Monsieur CAMPANA.

**M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-** Merci, Monsieur le Président.

Ces actions d'information sur le SIDA concernent également les élèves de quatrième du Collège Charles III.

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres d'interventions sur ce chapitre ? Madame BOCCONE-PAGÈS, vous aviez d'autres interventions à faire ?

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** C'est pour le Centre aéré, la formation des enseignants, donc c'est après.

**M. le Président.-** Très bien, il est toujours préférable, s'il existe un chapitre spécialisé, effectivement, de faire votre intervention à ce chapitre. Cela permet des débats plus clairs dans le cadre de ces séances. On ne garde donc pour les chapitres généraux que ce qu'on ne peut aborder dans un chapitre spécialisé.

Monsieur MARQUET, vous souhaitiez intervenir, toujours au titre général de l'Education Nationale ?

**M. Bernard MARQUET.-** Oui. Disons que l'avenir des jeunes m'intéresse au plus haut point. Tout au long de cette législature, nous avons été souvent sollicités par des jeunes, maintenant il y a de plus en plus de formations supérieures où il y a nécessité de faire des stages et souvent des stages à l'étranger. Donc, il y a un problème, peut-être au niveau des bourses, à améliorer mais il y a surtout un problème au niveau des Relations Extérieures puisque nous nous sommes aperçus tout au long de cette législature – nous le savions déjà avant – que, lorsqu'un étudiant monégasque doit aller faire un stage dans certains pays européens, il faut faire du cas par cas car il n'y a pas de convention bilatérale d'échange d'étudiants.

Ne serait-il pas envisageable pour le Gouvernement, puisque nous accueillons certains étudiants étrangers, notamment, au niveau du Lycée Hôtelier, évidemment pas pour tous les pays, d'essayer de trouver des solutions ou alors de passer l'information ? Parce que vous savez bien comment sont les étudiants, ils sont jeunes et pour faire de la paperasse, ce n'est pas toujours évident et il arrive parfois qu'ils loupent un stage parce qu'ils n'ont pas l'information et ils viennent souvent au dernier moment au Conseil National. Mais est-ce qu'on ne pourrait pas là aussi mieux faire passer l'information, il y a des programmes d'échanges d'étudiants européens, est-ce que là-dessus il y a une réflexion du Gouvernement, d'essayer à l'avenir d'aider ces jeunes d'une manière un peu plus efficiente, efficace, que du cas par cas ?

**M. le Président.-** Y a-t-il une réaction de la part du Gouvernement ?

Monsieur PASTORELLI.

**M. Jean PASTORELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures.-** Merci, Monsieur le Président.

En réponse au Docteur MARQUET, je veux dire qu'effectivement le Gouvernement se préoccupe de cette situation, pour les pays dans lesquels les Monégasques ont des difficultés à trouver des stages ou du travail. Le Gouvernement a engagé des négociations diplomatiques pour essayer de faciliter non seulement l'entrée mais également les stages et l'obtention de permis de travail. On a juste commencé, comme je l'avais indiqué lors d'une dernière séance,

et je ne peux pas vous dire encore quelles sont les suites.

Pour résoudre les problèmes dans l'immédiat, il est vrai que nous devrions faire passer auprès des jeunes Monégasques qui veulent faire des stages, une information plus précoce afin qu'ils demandent quelles sont les procédures et qu'ils prennent contact soit directement avec nous, soit avec les Consuls des pays étrangers pour demander un visa. S'ils prennent contact avec nous, nous ne sommes pas en mesure de traiter le problème, mais nous pouvons éventuellement donner un appui ou essayer de faciliter la procédure. C'est ce que nous avons fait déjà pour quelques personnes qui sont parties en Angleterre et j'aimerais le faire pour d'autres dont on me dit qu'ils doivent partir en Angleterre au mois de janvier, mais il faudrait que je reçoive un dossier.

Sur le problème général, nous avons engagé des négociations diplomatiques. Sur le point conjoncturel, je ne peux qu'inviter les gens, pour le moment, à prendre contact avec moi, auprès de mes Services, mais en tout cas il faut que les Services de l'Education Nationale diffusent l'information.

**M. Bernard MARQUET.-** Je voudrais remercier Monsieur le Conseiller de cette bonne nouvelle. Nous avons donc été entendus et je voudrais porter à la connaissance du Gouvernement que, lors de nos déplacements dans les différentes Assemblées Parlementaires, nous en avons parlé avec tous nos Collègues Parlementaires de tous ces pays-là qui sont déjà sensibilisés et comme nous n'avons pas encore pris l'habitude de faire des réunions régulières avec le Gouvernement sur ces sujets, j'ose espérer qu'à l'avenir, nous prendrons cette bonne habitude de nous échanger des bonnes informations, comme vous venez de le faire.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Vice-Président.  
Monsieur GARDETTO.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Juste une brève remarque, Monsieur le Président. Nous accueillons en Principauté un nombre conséquent d'étrangers qui obtiennent des permis de travail à Monaco, plusieurs centaines d'entre eux travaillent à Monaco, par milliers même pour certains, et il me semble tout à fait légitime que nous insistions pour obtenir de la part des pays étrangers une réciprocité pour permettre aux quelque

dizaines de Monégasques qui seront concernés de pouvoir aller à l'étranger faire des stages, voire pourquoi pas, occuper un emploi dans des conditions similaires. Il n'y a pas de raison que les étrangers qui viennent à Monaco aient un permis de travail et que lorsque nos jeunes partent à l'étranger, ils aient les pires difficultés pour travailler dans ces pays.

J'accueille avec intérêt l'information que vient de nous donner Monsieur le Conseiller de Gouvernement, mais il faut être très vigilant et il faut être très déterminé pour obtenir une réciprocité. Vous conviendrez avec moi qu'il n'est pas normal que cette réciprocité n'existe pas.

D'autre part, j'aimerais savoir si les étudiants monégasques ont accès aux programmes Erasmus et autres programmes européens d'échanges universitaires pour pouvoir aller faire une partie de leurs études dans les pays étrangers.

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures.

**M. Jean PASTORELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures.-** Merci, Monsieur le Président.

Sur le premier point de la réciprocité, il est évident que nous faisons valoir dans nos discussions sur les demandes que j'ai présentées, le fait que la situation est très déséquilibrée parce que pour nous, c'est toujours une question de quelques unités et que cela devrait être plutôt facile à régler, compte tenu du fait que nous nous accueillons pour la plupart des pays dans lesquels nous intervenons, un nombre important de résidents.

La négociation est engagée, je ne peux pas vous dire comment elle va aboutir mais ce que je peux vous dire, c'est que l'argument est utilisé.

Sur le deuxième point, sur Erasmus, la question avait été posée l'an dernier et les réponses sont variables. On ne peut pas dire qu'il y ait des règles très précises : des étudiants monégasques ont participé à des systèmes Erasmus sans aucun problème, sans le dire à personne, simplement en le demandant parce qu'ils étaient dans une université qui bénéficiait du programme Erasmus et qu'ils ont présenté une demande qui a été acceptée. Je n'ai pas connaissance de Monégasques qui auraient été refusés, qui ont demandé et qui ont été refusés. Alors, je ne sais pas quoi vous répondre réellement.

Aussi sur le plan des structures, je ne peux pas vous répondre, parce que je ne le sais pas. Sur le plan de la pratique, des étudiants monégasques ont bénéficié du système Erasmus.

**M. le Président.-** Monsieur Bruno BLANCHY.

**M. Bruno BLANCHY.-** Merci, Monsieur le Président.

Dans cet ordre d'idée, est-ce que vous pourriez, Monsieur le Conseiller, nous donner des précisions sur la mise en place du système de volontaires internationaux de Monaco qui, je crois, a été lancé assez récemment. Justement est-ce que vous rencontrez de telles difficultés ? Est-ce que cela va s'adresser à une certaine catégorie bien délimitée d'étudiants ou s'étendre progressivement à un ensemble de catégories ? Pouvez-vous nous donner quelques informations à ce propos-là ?

**M. Jean PASTORELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures.-** Merci, Monsieur le Président.

On a lancé un premier avis de recrutement pour un volontaire international monégasque, il y a environ trois semaines, un mois. C'était pour deux projets au Maroc et nous avons eu sept candidatures dont certaines émanant de personnes non monégasques. Nous avons choisi une Monégasque. C'est une jeune femme qui a déjà participé à des opérations de coopération au Maroc, au début un peu pour nous et ensuite pour des associations locales mais travaillant en liaison avec la coopération française. Cette jeune femme va sans doute commencer sa mission dans le courant du mois de janvier 2008, mais nous avons reçu sept candidatures. Les prochains avis de recrutement seront lancés sans doute au printemps prochain pour un ou deux postes à Madagascar. Madagascar est un pays dans lequel nous avons des coopérations importantes non seulement dans le domaine sanitaire mais aussi dans le domaine culturel, en liaison avec l'Agence de la Francophonie, et une surveillance sur place serait intéressante pour nous, parce que c'est un des pays prioritaires dans notre action de coopération et je pense que nous allons – ce n'est pas encore tout à fait décidé – accentuer notre coopération avec Madagascar.

Ce que je dois vous dire aussi, c'est que lorsque nous avons annoncé les conditions de recrutement des volontaires internationaux monégasques en indiquant que c'était des missions confiées à des jeunes jusqu'à trente-cinq ans, nous avons eu également des coups de téléphone émanant de personnes à la retraite qui

nous ont dit : « mais nous aussi, nous voulons participer à des opérations de coopération à Monaco ; il faudrait qu'un jour vous prévoyiez quelque chose pour permettre aux gens qui se sont retirés de leur travail, de leurs affaires, de pouvoir partir en coopération ». Je pense que dans les deux cas, c'est un encouragement à poursuivre cette action.

**M. le Président.-** Merci. Est-ce que nous pouvons enchaîner et voter ce chapitre ? Madame BOCCONE-PAGÈS, vous disiez que vous vouliez intervenir plus tard, à d'autres chapitres ?

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Oui, Monsieur le Président, mais j'ai oublié un sujet important concernant la discipline des jeunes dans les établissements scolaires. J'ai évoqué plusieurs fois ce point avec Monsieur le Conseiller en entretien et ce problème se pose de plus en plus de nos jours.

Les enseignants, actuellement, dans certains établissements scolaires, ne peuvent plus mettre de sanction de discipline. Ils ne peuvent faire que des rapports, mettre des points de pénalité et avant d'arriver à un avertissement, ce qui sanctionne quand même gravement un jeune, il faut « x » points de pénalité.

Cette procédure n'est pas en adéquation avec le comportement de certains élèves, tous établissements scolaires confondus. En conséquence de quoi, de plus en plus d'enseignants sont démotivés. Je m'explique : lorsqu'une procédure disciplinaire est mise en place, les enseignants, bien entendu, au travers de leur hiérarchie, souhaitent que cette mesure soit prise en compte et plus particulièrement pour les élèves dérogatoires. Il est toujours difficile de constater que des mesures draconiennes ne soient pas prises à l'encontre des élèves posant de sérieux problèmes de comportement.

Parfois, dans une classe, un ou deux élèves posent problème, des décisions strictes et sévères permettraient de ne point laisser une situation se détériorer. Cela redonnerait du courage aux enseignants mais aussi leur permettrait de mettre mieux en place cette discipline qu'ils essayent d'instaurer dans les classes. Or, aujourd'hui, ils sont de plus en plus démotivés et « laissent tomber » dans la mesure où, avant d'arriver à une sanction quelle qu'elle soit, il faut de nombreuses semaines et de trop nombreux rapports.

Ce problème, qui se pose de plus en plus, détériore grandement l'envie de travailler d'une majorité d'élèves.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Madame la Présidente de la Commission de l'Éducation et de la Jeunesse.

Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, nous vous écoutons.

**M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Merci, Monsieur le Président.

Mme BOCCONE-PAGÈS a eu l'occasion à plusieurs reprises de connaître mon point de vue sur les questions qu'elle aborde. D'abord, je crois qu'il faut beaucoup relativiser parce que si l'on entendait uniquement ce que l'on vient d'entendre, nous aurions l'impression que la discipline ne règne pas globalement dans les établissements de la Principauté.

J'ai visité quasiment tous les établissements depuis mon arrivée et ce n'est pas du tout l'impression que j'ai. Les enfants sont des enfants, ce n'était pas parce que j'étais là qu'ils étaient sages ou disciplinés. Je le dis encore, je crois que nous avons ici la chance d'avoir des établissements bien tenus, très bien tenus, et il faut le dire.

D'autre part, j'entends que les enseignants seraient démotivés ! J'ai eu également l'impression qu'en Principauté, les enseignants étaient justement particulièrement motivés et je voudrais d'ailleurs leur rendre hommage à ce titre.

Les résultats que nous obtenons à Monaco ne peuvent venir, justement, que du fait que nous avons des enseignants motivés. Ensuite, en ce qui concerne la discipline et les sanctions qui sont prises, je vais dire que je suis un peu surpris par ce que j'entends : cela semblerait vouloir dire que les chefs d'établissement ne remplissent pas leur rôle, alors que j'ai entendu dire le plus grand bien des chefs d'établissement, y compris par vous-même. Donc, j'ai probablement mal compris.

Enfin, en ce qui concerne les élèves qui sont indisciplinés, il y a certes des dérogataires, mais pas que des dérogataires. Je crois qu'il faut dans ce domaine opérer avec tact, faire régner la discipline, comme on le fait ici dans les établissements de la Principauté. Je crois qu'on peut probablement améliorer les choses, les enseignants et les chefs d'établissements s'y emploient en permanence.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur BLANCHY.

**M. Bruno BLANCHY.-** Merci, Monsieur le Président.

J'aurais aimé savoir si à l'heure actuelle il y a beaucoup de demandes qui ne sont pas satisfaites, parce que j'ai entendu des personnes qui déplorait de ne pas avoir leur enfant inscrit dans ces établissements scolaires monégasques, alors qu'ils travaillent à Monaco et, évidemment, cela leur faciliterait beaucoup les choses. Est-ce qu'il y a une évolution dans un sens où dans un autre ? Sommes-nous en progression ou en régression en ce qui concerne les dérogations ? En ce qui concerne les critères justement qui permettent de satisfaire à ces dérogations, est-ce qu'il y a des changements parce que nous en avons parlé longuement les années précédentes ?

**M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Monsieur BLANCHY, je n'ai pas les chiffres exacts devant moi, mais ce que je peux vous dire, c'est que le Gouvernement s'est attaché, ce qui correspondait d'ailleurs à un vœu que j'ai entendu au sein de cette Assemblée, à limiter le nombre d'élèves en Principauté à six mille. Par conséquent, je dirai, oui c'est très important de limiter et nous le faisons : nous sommes actuellement légèrement en dessous de six mille pour l'année scolaire 2007/2008, comme vous avez eu l'occasion de le savoir, avec d'ailleurs, je crois un chiffre légèrement inférieur à celui de l'an dernier.

Par conséquent, effectivement, nous n'acceptons pas toutes les demandes de scolarisation par dérogation. C'est évident. Et comme il y a un peu plus de demandes de la part des Monégasques et des résidents, il y a un peu moins, de fait, de dérogations chaque année.

**M. le Président.-** Cela a été demandé particulièrement, rappelez-vous, pour le Collège Charles III, car il y a un réel problème. Tant qu'il n'y aura pas un nouveau Collège Charles III, on le sait, les locaux seront trop exigus pour accueillir les élèves et nous avons demandé ici, et c'est nécessaire pour la sécurité de nos enfants, pour la qualité de l'enseignement aussi au Collège Charles III, qu'il y ait un peu moins, sur cet établissement-là en particulier, de dérogations. J'ai noté d'ailleurs que les chiffres officiels de la rentrée vont dans ce sens. Nous étions, rappelez-vous il y a un an ou deux, à pratiquement – je parle sans note – mais environ mille quatre cents élèves, et je crois que cette année nous sommes à moins de mille deux cents...

**M. Paul MASSERON**, *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur*.- ...Nous sommes à moins de mille deux cents, effectivement...

**M. le Président**.-... Nous sommes exactement à mille cent quatre-vingt élèves au Collège Charles III. Alors, il faut bien, effectivement, que malheureusement la réduction se fasse sur les dérogations, parce que pour le reste, nous assurons, évidemment, la scolarité à tous les enfants de résidents de la Principauté. Donc, je pense quand même qu'il faut que nous soyons cohérents, tout en étant très favorables à accueillir dans nos écoles, lorsqu'on le peut et lorsqu'on en a la possibilité et la place, les élèves des communes voisines dont les parents travaillent à Monaco ; il y a une tradition d'accueil, d'ouverture de Monaco, on y tient aussi, mais parfois dans la vie, il faut faire des choix et en l'occurrence, entre la sécurité et la qualité de l'enseignement au Collège Charles III pour nos enfants de Monégasques et de résidents, et la pression des dérogations, nous avons choisi, et je crois que nous sommes pleinement d'accord entre le Conseil National et le Gouvernement, nous avons choisi moins de dérogations au Collège Charles III et cela, je voulais le rappeler, parce que c'est ce que nous avons demandé lors des débats de l'année dernière et d'il y a deux ans.

Monsieur CELLARIO.

**M. Claude CELLARIO**.- Merci, Monsieur le Président.

Oui, absolument, je voudrais simplement remercier Monsieur le Conseiller, d'avoir bien précisé, suite à des interventions faites les années précédentes, que la population scolaire de Monaco se trouve dans une enveloppe qui ne doit pas dépasser six mille élèves.

Je vais être plus précis, compte tenu de l'exiguïté des locaux du Collège Charles III, il était convenu qu'on ne dépasse pas mille deux cents élèves. Donc, inéluctablement, dans la logique des choses, et dans la mesure où il y aura de plus en plus d'enfants monégasques qui accéderont au milieu scolaire, les dérogations doivent diminuer.

**M. Paul MASSERON**, *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur*.- Mais, Monsieur CELLARIO, ce sont les chiffres qui avaient été donnés l'an dernier par le Gouvernement Princier et qui ont été tout à fait respectés cette année.

**M. le Président**.- Tout à fait, nous sommes bien d'accord sur ce point.

Je voulais juste ajouter quelques mots parce que les deux interventions de la Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse d'une part et du Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur d'autre part, pourraient laisser penser qu'il y ait quelque divergence d'analyse en ce qui concerne l'éducation à Monaco.

Je vous ai bien écoutés tous les deux, et je tiens à dire l'excellente qualité de l'enseignement en Principauté, ce n'est certainement pas la Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse, qui est en plus une enseignante monégasque elle-même, qui vous dira le contraire, Monsieur le Conseiller. Je crois qu'il n'y a aucune ambiguïté sur ce point, parce que nous avons des enseignants de grande qualité en Principauté. Ce sont avant tout les femmes et les hommes qui enseignent qui sont responsables de la qualité de cet enseignement, mais aussi parce que nous avons des locaux – en dehors peut-être du Charles III, trop petit nous l'avons dit, de l'Ecole Plati, on y reviendra dans le chapitre consacré aux travaux tout à l'heure, mais la bonne décision a été prise de doter la future Ecole Plati de locaux modernes et adaptés, à La Cachee – mais en dehors de ces exceptions, nous avons des locaux que beaucoup d'autres pays peuvent nous envier, nous avons des moyens matériels, logistiques et informatiques très supérieurs à ce qui peut se trouver ailleurs et une excellente organisation de l'Education Nationale. Ce n'est donc pas du tout le débat, Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur. Mme BOCCONE-PAGÈS, que je connais bien et qui m'en a parlé à plusieurs reprises, pense à quelques cas exceptionnels, rares, d'élèves particulièrement turbulents voire plus que turbulents, d'élèves totalement asociaux, cela arrive très peu souvent, Dieu merci, mais il peut y en avoir quelques-uns, peut-être dans un établissement plus que dans un autre, je ne sais pas, c'est vous la spécialiste. Et là, elle vous dit, face à ce type de comportements marginaux et exceptionnels, on n'a peut-être pas, peut-être justement parce que c'est exceptionnel et marginal, nous n'avons peut-être pas la bonne réponse et là l'enseignant se trouve à un moment désorienté, parce qu'une fois qu'il a utilisé les moyens qui sont à sa disposition, si rien ne change et que tous les matins, la perturbation est toujours là dans la classe, évidemment, il y a un problème.

Je crois qu'il faut bien recentrer le débat, c'est exceptionnel, ce n'est pas du tout le cas, Dieu merci, dans la majorité des établissements et encore moins dans la majorité des classes de notre Education

Nationale, mais il y a un certain nombre de professeurs, effectivement qui nous parlent de ces élèves dont ils ne savent pas quoi faire et ils n'ont peut-être pas en ce moment les sanctions appropriées qui pourraient aller, effectivement, jusqu'à l'exclusion de la classe quand à cause d'eux, les cours ne peuvent plus se faire dans de bonnes conditions pour tous les autres élèves et pour l'enseignant qui souffre de ce comportement face auquel il est démuni. Voilà. Donc c'est cela que vous dit Mme BOCCONE-PAGÈS, et pour ça je ne suis pas sûr que vous ayez apporté depuis un an ou deux la réponse appropriée à ces cas-là, je pense même plutôt le contraire.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.**- Merci, Monsieur le Président, effectivement, c'est exactement ce que je voulais dire.

**M. le Président.**- Je crois que, comme le suggérait l'autre soir le Ministre d'Etat sur un autre sujet, s'il y a des cas de perturbation grave de la classe, Madame BOCCONE-PAGÈS, parlez-en au Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, afin qu'il puisse intervenir auprès des Services de l'Education Nationale et des Etablissements concernés.

**M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.**- Tout à fait, Monsieur le Président. En tout cas je vous remercie des propos que vous avez prononcés : il y a certes des exceptions qui confirment la règle, mais effectivement, la qualité de notre enseignement et la qualité de nos enseignants sont indiscutables. Je comprends bien dans votre propos que les situations évoquées sont des cas particuliers : je crois que c'est important de le rappeler pour tout le monde.

**M. le Président.**- Merci, Monsieur le Conseiller.

Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, toujours sur l'Education Nationale.

**M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.**- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, permettez-moi de reprendre vos propos avec un peu moins de diplomatie. En effet, M. le Conseiller pour l'Intérieur a mis en doute les affirmations d'un Conseiller National, qui enseigne depuis plus de trente ans, en se basant sur l'expérience qu'il a acquise depuis son arrivée en Principauté, il

y a deux ans, en effectuant des visites dans des établissements où tout le monde est au garde-à-vous.

Expérience contre expérience, je suis tenté de suivre l'avis de ma Collègue Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.

Ce sont des questions qu'il faut prendre au sérieux.

Il y a autre chose que M. le Conseiller devrait prendre plus au sérieux qui concerne ce que j'ai entendu sur le poids des cartables. Vous avez dit deux choses qui ne me satisfont pas ! Vous avez dit : « c'est un vrai problème qui mérite qu'on s'y intéresse mais qui n'est pas facile à résoudre » ! Eh bien oui, c'est un vrai problème, parce que je vois tous les jours des enfants qui pèsent moins de quarante kilos, avec des cartables de plus de dix kilos sur le dos et je pense que c'est très mauvais pour leur formation. Pour qu'on s'y intéresse, c'est juste une question de volonté. Vous avez dit ensuite : « c'est une question de coût », mais personne ici ne sera contre le budget que cela représentera. Tout ce que je vous demande, c'est de mettre en œuvre tous les mécanismes pour résoudre ce problème dès la rentrée prochaine.

**M. le Président.**- Je voudrais juste dire sur ce point, je fais appel à la mémoire de notre Doyen, peut-être se rappelle-t-il des débats que l'on avait dans les années 1988/1989, la législature 1988/1993, c'était Rainier BOISSON qui était le Président de la Commission de l'Education et de la Jeunesse, qui nous disait déjà que les parents d'élèves lui signalaient que les cartables des enfants pesaient beaucoup trop lourd. Je pense que les choses n'ont, sur ce point, malheureusement pas beaucoup changé depuis la fin des années 1980 où alors, dans le mauvais sens. Cela fait partie de ces sujets récurrents dont on parle chaque année au moment des Budgets, mais les choses ne changent pas vraiment. Si des mesures sont réalistes et possibles, veillez à ce que cela change, Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, cela serait une nouveauté appréciée par les parents d'élèves et par les enfants scolarisés.

**M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.**- C'est un sujet en tout cas, Monsieur le Président, et je vais reprendre le terme de votre Collègue, M. SPILLOTIS-SAQUET, que je prendrai avec sérieux. Mais je dirai à Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, que je prends avec beaucoup de sérieux les différentes interventions des Conseillers Nationaux ici. Je redis que j'avais cru comprendre, tout à l'heure qu'on indiquait que l'indiscipline régnait dans nos établissements scolaires. L'intervention du Président du

Conseil National me rassure : on évoque bien quelques cas particuliers et pas une généralité comme j'avais cru le comprendre. Je le redis ici, nos établissements scolaires, même si je n'y suis pas en permanence sont particulièrement bien tenus en Principauté de Monaco. Je souhaiterais qu'on le dise parce que, d'abord, c'est une réalité et laisser entendre le contraire ne va pas à mon avis, dans le sens de l'intérêt de la Principauté, et n'est pas non plus particulièrement sympathique pour l'ensemble des personnels de l'Education Nationale et tout particulièrement des enseignants qui se dévouent à longueur d'année pour que, justement, ces établissements soient bien tenus.

**M. le Président.-** Tout à fait d'accord avec vous, mais ce n'est pas ce que voulait dire Mme BOCCONE-PAGÈS.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Monsieur le Président, je ne peux pas laisser dire cela, Monsieur le Conseiller ! En effet, chaque année, lors de nos débats budgétaires, nous saluons le mérite, le souci professionnel et l'investissement exemplaires de toute la communauté éducative, quel que soit l'établissement scolaire public ou privé sous contrat. Aussi, Monsieur le Conseiller, lorsque je me permets de faire une remarque que je constate, tous les jours, dans mon rôle d'enseignante depuis 30 ans maintenant, je ne vous permets pas de me répondre à chaque fois, l'expression « l'enseignement à Monaco est excellent... ». Nous sommes tout à fait d'accord, Monsieur le Conseiller, le groupe majoritaire du Conseil National approuve totalement votre remarque ! Mais ne prenez pas toujours à contresens ce que je vous dis. Je vous le dis avec mon cœur, je le vis au quotidien. Ce que vous avez pu constater, vous ne l'avez appréhendé qu'au travers de la visite habituelle eu égard à votre fonction, visite effectuée je tiens à le préciser le vendredi après-midi après 16 heures... Voilà la réalité que vous exposez ce soir, Monsieur le Conseiller. Alors, je vous prierais à chaque fois, de ne pas me reprendre à contre-pied de ce que je vous dis par une appréciation arbitraire de la situation réelle.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Je crois que nous sommes d'accord, nous avons une Education Nationale qui a des résultats exceptionnels et qui est sans doute l'une des meilleures en Europe et cela il faut le dire, clair et net. Après, tous les systèmes du monde sont perfectibles et dans le meilleur système d'éducation nationale du monde, il peut y avoir des problèmes

parfois et des cas particuliers. Il ne faut pas, évidemment les cacher pour ne pas essayer de les résoudre et d'améliorer ce qui peut l'être. Je pense que sur cette analyse-là, nous sommes d'accord, Monsieur le Conseiller. Donc, le rôle de Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS est, en tant que Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse, parfois de vous faire remonter des situations qui peuvent trouver des améliorations. Monsieur BLANCHY.

**M. Bruno BLANCHY.-** Merci, Monsieur le Président.

Moi, c'est simplement pour peut-être un peu dépassionner le débat, je voudrais à propos des cartables très lourds, dire qu'il faut quand même bien réfléchir parce que je pense que l'électronique va nous apporter des solutions dans les années qui viennent. Déjà en ce qui concerne les conférences internationales, on pense à réduire de plus en plus les documents qui sont imprimés à des milliers d'exemplaires par l'utilisation de petits ordinateurs, maintenant avec des écrans qui sont de plus en plus confortables. On pourra peut-être ainsi arriver à obtenir un moyen, effectivement de pallier ces inconvénients de cartables lourds.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur le Rapporteur CUCCHI.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais revenir sur un point et demander à Monsieur le Conseiller de vraiment vérifier cela, parce qu'il me semble que nous étions tous d'accord pour dire que, bien évidemment, il était normal et souhaitable d'accorder, dans la mesure des places disponibles, des dérogations, mais que ces dérogations n'étaient pas un droit, les élèves qui en bénéficiaient devraient apprécier l'avantage qu'ils avaient eu et donc qu'un certain mérite était nécessaire pour le garder. Il me semblait que nous étions tous tombés d'accord sur le fait qu'un enfant qui avait eu une conduite inacceptable ne devait pas être repris, surtout qu'il y a beaucoup d'enfants en liste d'attente susceptibles d'avoir une conduite meilleure.

Donc, je voudrais que vous vérifiiez que ce genre de cas ne se produise pas, parce que je crois beaucoup à l'exemplarité et ça, ce n'est vraiment pas bon. Alors, c'est sans doute quelques cas isolés, mais dans ce domaine, il ne faut rien laisser passer.

**M. le Président.-** Je suis tout à fait d'accord, Monsieur CUCCHI, avec vous. On va passer au vote de cet important chapitre général sur l'Education Nationale.

Je mets aux voix le chapitre 27.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 27 est adopté.

(Adopté).

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 28 - EDUCATION NATIONALE - LYCEE

328.010 - Frais de personnel.....	6.740.200
328.030 - Frais de fonctionnement .....	94.600
	<u>6.834.800</u>

**M. le Président.-** Monsieur CELLARIO.

**M. Claude CELLARIO.-** Ma question s'adresse à Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.

Monsieur le Conseiller, pouvez-vous me confirmer que des crédits ont été engagés au Budget Primitif 2008, pour terminer les derniers travaux d'amélioration du Lycée Albert 1<sup>er</sup> ?

**M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-** Oui, Monsieur le Conseiller National, je peux vous confirmer qu'effectivement, des travaux sont prévus au Budget 2008 et qu'ils seront réalisés rapidement, notamment, pour améliorer la cage d'escaliers.

**M. Claude CELLARIO.-** D'accord. Ecoutez, moi je tiens à vous remercier ; lorsque ces travaux seront enfin terminés, après pratiquement dix ans d'amélioration, le Lycée Albert 1<sup>er</sup> sera digne de représenter la Principauté.

Merci.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur CELLARIO.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre sur le Lycée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 28 est adopté.

(Adopté).

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 29 - EDUCATION NATIONALE - COLLEGE CHARLES III

329.010 - Frais de personnel.....	6.759.600
329.030 - Frais de fonctionnement .....	112.900
	<u>6.872.500</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 29 est adopté.

(Adopté).

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 30 - EDUCATION NATIONALE - ECOLE SAINT-CHARLES

330.010 - Frais de personnel.....	2.356.400
330.030 - Frais de fonctionnement .....	35.600
	<u>2.392.000</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 30 est adopté.

*(Adopté).***Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 31 - EDUCATION NATIONALE - ECOLE DE FONTVIEILLE

331.010 - Frais de personnel.....	1.442.100
331.030 - Frais de fonctionnement .....	24.900
	<u>1.467.000</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 31 est adopté.

*(Adopté).***Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 32 - EDUCATION NATIONALE - ECOLE DE LA CONDAMINE

332.010 - Frais de personnel.....	1.738.100
332.030 - Frais de fonctionnement .....	27.300
	<u>1.765.400</u>

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 32 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 33 - EDUCATION NATIONALE - ECOLE DES REVOIRES

333.010 - Frais de personnel.....	1.374.800
333.030 - Frais de fonctionnement .....	22.600
	<u>1.397.400</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 33 est adopté.

*(Adopté).***Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 34 - EDUCATION NATIONALE - LYCEE TECHNIQUE

334.010 - Frais de personnel.....	4.870.500
334.030 - Frais de fonctionnement .....	327.200
	<u>5.197.700</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 34 est adopté.

*(Adopté).***Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 35 - EDUCATION NATIONALE - PRE-SCOLAIRE BOSIO

335.010 - Frais de personnel.....	200.500
335.030 - Frais de fonctionnement .....	5.100
	<u>205.600</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 35 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 36 - EDUCATION NATIONALE - PRE-SCOLAIRE PLATI

336.010 - Frais de personnel.....	644.700
336.030 - Frais de fonctionnement .....	11.200
	<u>655.900</u>

**M. le Président.-** Oui, Madame la Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Monsieur le Président, je tiens seulement à exprimer ma satisfaction de voir le chantier avancer à grands pas. Les enseignants l'attendent depuis plus de trente ans. Au nom de tout le corps enseignant de ce futur établissement, merci. Quelle est la date de fin de travaux ? Merci, Monsieur le Conseiller de nous donner quelques précisions.

**M. le Président.-** Nous allons écouter M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme, afin qu'il fasse le point sur le chantier du Préscolaire Plati et de la crèche, puisqu'il y aura aussi une nouvelle crèche dans ce lieu que l'on appelle « La Cachee », et qui doit servir à reloger le Préscolaire Plati.

Monsieur CALCAGNO.

**M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-** Merci, Monsieur le Président.

Ecoutez, même si je suis encore récent à mon poste, je crois savoir que ce projet a eu une histoire un petit

peu longue, mais depuis maintenant environ un an et demi que le programme et le projet sont approuvés, il se déroule vraiment de façon tout à fait correcte. Les travaux de construction sont en cours, les plus délicats concernant les fondations spéciales sont maintenant achevés, nous en sommes au gros œuvre qui avance bien. Donc, je peux vous confirmer que cette construction sera achevée à la fin de l'année 2008, il sera ensuite livré au Service de l'Education Nationale. Il y a ensuite la mise en place du mobilier etc..., donc en fonction du planning de l'Education Nationale, une rentrée à l'issue des vacances de Pâques 2009 pourrait être envisagée, mais tout ceci est encore en cours de discussion et bien entendu la meilleure solution pour les élèves sera retenue par les Services de M. MASSERON.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Conseiller.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 36 est adopté.

(Adopté).

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 37 - EDUCATION NATIONALE - PRE-SCOLAIRE CARMES

337.010 - Frais de personnel.....	778.900
337.030 - Frais de fonctionnement .....	12.700
	<u>791.600</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 37 est adopté.

(Adopté).

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 39 - EDUCATION NATIONALE - BIBLIOTHEQUE CAROLINE

339.010 - Frais de personnel.....	175.800
339.030 - Frais de fonctionnement .....	29.300
	<u>205.100</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 39 est adopté.

*(Adopté).***Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 40 - EDUCATION NATIONALE - CENTRE AERE

340.010 - Frais de personnel.....	167.800
340.030 - Frais de fonctionnement .....	225.000
	<u>392.800</u>

**M. le Président.-** Nous écoutons Madame BOCCONE-PAGÈS.**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Merci, Monsieur le Président.

Pour ce chapitre, nous avons demandé la possibilité d'inscrire les enfants au Centre aéré par Internet et lorsque je vois la réponse qui nous a été faite en séance privée, de nous dire que le Service Informatique de l'Etat s'est penché sur le problème – vous voyez, Monsieur le Conseiller, je lis aussi les réponses que vous nous faites – et quand moi, je vous demande d'inscrire les enfants par Internet, vous, vous me répondez que les parents pourront se rendre à deux points de vente supplémentaires pour acquérir les tickets. Je pense que la réponse est tout à fait « à côté de la plaque », si je puis m'exprimer ainsi. Qu'en est-il de cette inscription par Internet des enfants au Centre aéré ? C'est bien là ce que nous vous demandons.

**M. le Président.-** Monsieur CELLARIO sur le même sujet, bien sûr.**M. Claude CELLARIO.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, je reconnais cet après-midi avoir relu cette réponse. Je la trouve surprenante parce que vous répondez à côté de la question posée en prenant compte que votre réponse comble une attente mais vous ignorez la question posée : peut-on inscrire par Internet ? Vous dites : « on va pouvoir s'inscrire dans trois endroits après avoir pris avis d'une étude du Service informatique ». Donc, on peut supposer que les gens s'installeront devant un ordinateur pour faire l'inscription, il y a un progrès. Peut-être que votre conviction s'est faite et qu'il s'avèrera possible d'inscrire les enfants au Centre aéré, de chez soi, par Internet.

**M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Je ne répondrais pas « à côté de la plaque », à votre question. Madame le Conseiller National, la réponse que je vous ai faite était qu'effectivement, il était possible aujourd'hui de s'inscrire dans deux endroits nouveaux ; j'observe d'ailleurs qu'à l'occasion des vacances de la Toussaint environ un quart des parents qui ont inscrit leurs enfants les ont inscrits à la Bibliothèque Caroline-Ludothèque ou au Centre d'Information de l'Education Nationale. Ce qui montre qu'il s'agit là d'une amélioration qui a rendu service à un certain nombre de parents.

En ce qui concerne la question plus précise de l'Internet : est-il possible aujourd'hui ? Réponse : non. Sera-t-il possible demain ? Réponse : oui. Quand sera ce demain ? Eh bien les Services du Gouvernement ont demandé que le Service Informatique fasse en sorte qu'il soit possible d'inscrire par Internet pour la période des vacances d'été de 2008.

Mais je ne suis pas personnellement informaticien et je ne peux donc pas vous garantir que les délais seront tenus, mais je l'espère comme vous.

**M. Claude CELLARIO.-** J'aurais préféré lire cette réponse, c'est tout. Je vous remercie aujourd'hui, publiquement, de préciser que vous avez donné des instructions en ce sens. Mais votre réponse sous-entendait que, de toute manière, nous n'étions pas certains que cela se réaliserait un jour. Ce soir, nous apprenons qu'effectivement, après étude du Service informatique, cela va se faire dans peu de temps. Merci.

**M. le Président.-** On s'en réjouira quand ce sera fait, effectivement. Disons que ce ne sera pas un exemple d'avancée rapide d'une demande qui semble pourtant relativement évidente, simple. On pourra même dire que c'est sûrement un des exemples d'obstruction majeure qu'on aura – majeure au sens de l'obstruction, pas au sens du problème qui n'est pas un problème majeur bien sûr pour Monaco – mais enfin, comme exemple d'obstruction pour ne pas écouter une demande du Conseil National, ce sujet-là restera un super exemple de la législature. Donc tant mieux si ça change dans la prochaine, Monsieur le Conseiller.

**M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Monsieur le Président, je ne peux pas retenir le terme « d'obstruction ». C'est un problème comme un autre ; il y a parfois d'autres priorités, nos Services informatiques ne peuvent pas tout faire en même temps. Nous avons accéléré les choses.

**M. le Président.-** Ce soir, nous sommes entre gens de bonne foi et quand vous avez raison, je vous le concède volontiers. Quand vous avez tort, je ne peux pas vous laisser dire des choses qui sont contraires à la réalité. Ça fait deux ans...

**M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Je suis de bonne foi, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Ça fait deux ans, Monsieur le Conseiller, que cette Assemblée vous demande la possibilité d'inscription par Internet et pendant 18 mois, les arguments ont consisté à expliquer que d'abord personne n'en voulait, ensuite que ça fonctionnait très bien sans, après que de toute manière, on allait ouvrir un deuxième lieu physique d'inscription, etc... donc, je dis que c'est un exemple d'obstruction parce que cette demande venait du Conseil National et que ça dérangeait manifestement. J'assume complètement, preuve à l'appui, j'en débats quand vous voulez avec vous, avec les éléments précis. Tant mieux, si trois ans après, on pourra mettre sur Internet un formulaire d'inscription, bien. Ce n'est sans doute pas l'image qu'on veut donner de notre pays, qui se veut technologiquement avancé et qui se veut un pays modèle. Trois mois eût été un délai beaucoup plus raisonnable que trois ans. Mais tant mieux si aujourd'hui il n'y a plus d'obstruction puisque manifestement l'idée est admise. Reste maintenant à patienter encore les quelques mois qu'il faut pour l'appliquer, mais pendant au moins 18 mois, on n'a pas voulu essayer de commencer à l'appliquer et ça je le dis, preuve à l'appui, quand vous voulez.

Monsieur CELLARIO.

**M. Claude CELLARIO.-** Je vais m'adresser à Monsieur le Ministre d'Etat.

Monsieur le Ministre, vous avez engagé une réforme au niveau de la Fonction Publique, une grande réforme, mais surtout une réflexion concernant les procédures. Je suis satisfait puisque je l'ai demandée depuis longtemps. Je considère que tout ce qui simplifie les procédures administratives doit aller dans le bon sens. Et cela, c'était un exemple de proposition qui devait simplifier. Que par la suite, on m'explique que la mise en place ne peut s'établir du jour au lendemain est un discours compréhensible. A l'heure actuelle, je considère qu'il faut toujours se diriger dans le sens des simplifications, de l'efficacité. Et vous le souhaitez aussi, Monsieur le Ministre, puisque outre la réforme de la Fonction Publique, vous avez engagé celle concernant les procédures.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre d'Etat.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je vous répondrais très rapidement, pour ne pas prolonger le débat sur ce seul problème qui a son importance, mais relative. Je voudrais vous dire que je suis tout à fait d'accord avec vous ; il faut qu'on utilise au maximum les technologies qui ne sont pas d'ailleurs d'avant-garde en la matière, mais enfin qui sont faites pour faciliter la vie des gens. Je regrette, personnellement, parce que ce n'est pas la première fois qu'on en parle, que ça ait mis autant de temps. Vous savez, il y a quelquefois des lourdeurs administratives qui font que ça ne va pas aussi vite qu'on le voudrait. On fera le maximum pour que ça aille le plus vite possible.

**M. le Président.-** Merci pour cette franchise, Monsieur le Ministre d'Etat, que nous apprécions.

Je vais mettre aux voix ce chapitre, s'il n'y a plus d'intervention.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 40 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 42 - EDUCATION NATIONALE - CENTRE D'INFORMATION

342.010 - Frais de personnel.....	238.300
342.030 - Frais de fonctionnement .....	11.400
	<u>249.700</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 42 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 43 - EDUCATION NATIONALE - CENTRE DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

343.010 - Frais de personnel.....	904.600
343.030 - Frais de fonctionnement .....	61.100
	<u>965.700</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 43 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 46 - EDUCATION NATIONALE - SERVICE DES SPORTS - STADE LOUIS II

346.000 - Stade Louis II .....	<u>7.756.600</u>
--------------------------------	------------------

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 46 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 48 - FORCE PUBLIQUE - POMPIERS

348.010 - Frais de personnel.....	6.474.700
348.030 - Frais de fonctionnement .....	225.800
348.040 - Achat & entretien matériel.....	1.219.300
	<u>7.919.800</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 48 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 49 - AUDITORIUM RAINIER III

349.010 - Frais de personnel.....	683.200
349.030 - Frais de fonctionnement .....	27.000
349.040 - Achat & entretien matériel.....	66.000
349.050 - Entretien-Amélioration locaux.....	26.000
	<u>802.200</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 49 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

D) DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

Chap. 50 - CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

350.010 - Frais de personnel.....	1.018.300
350.020 - Frais d'études et formation .....	4.000
350.030 - Frais de fonctionnement .....	137.000
	<u>1.159.300</u>

**M. le Président.-** J'ai vu se lever plusieurs mains.  
M. GARDETTO et Mme PASQUIER-CIULLA.

Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Au titre de ce chapitre, je souhaiterais demander au Gouvernement : où en est-il en ce qui concerne la situation des taxis de Monaco qui posait un certain nombre de difficultés, notamment en termes de qualité du service ? Il y avait eu des rapprochements avec l'organisation des taxis, mais ces rapprochements, ces négociations ne semblent pas déboucher sur une réorganisation efficace. Il y a un an, je crois, Monsieur le Ministre d'Etat nous disait : « J'ai été Préfet de Police de Paris, je connais bien la question, j'ai réorganisé les taxis à Paris, vous allez voir ce que vous allez voir, Monaco ça va être génial ».

**M. le Ministre d'Etat.-** Je m'inscris en faux ! Retournez voir aux procès-verbaux. J'ai dit que je m'en étais occupé à Paris où il y avait 16.000 taxis et que je ne connaissais pas de dossier plus difficile à travers toute la terre que le dossier des taxis. Je n'ai pas dit : « Vous allez ce que vous allez voir ». J'ai dit que c'est un dossier très difficile !

*(Rires).*

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** En substance, Monsieur le Ministre d'Etat, vous nous annonciez une amélioration conséquente compte tenu de votre expérience parisienne et aujourd'hui, on n'en voit pas la couleur. Alors, que fait le Gouvernement à propos des taxis ?

**M. le Président.-** Sur les taxis, s'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, on va aller au fond des choses. Je voudrais rappeler que c'est un sujet qui me tient à cœur et nous en avons discuté assez longuement lors du Budget Rectificatif, il y a moins de deux mois. Il était apparu, je crois, une même volonté entre le Gouvernement et le Conseil National qui est d'abord de rappeler, comme le faisait tout à l'heure M. MASSERON sur l'Education Nationale, qu'il y a une majorité de professionnels taxis qui font bien leur travail et qui essaient, face à une situation qui, pour eux aussi, n'est pas simple à gérer, de servir au mieux leurs clients. Ça n'enlève rien au problème dont on va parler maintenant, mais quand vous avez un bateau de croisière qui arrive dans le port, un grand

congrès au Grimaldi Forum et que vous êtes en plus en période de fêtes, c'est évident que c'est très compliqué dans une ville où l'activité n'est pas lisse toute l'année, mais est forcément très saisonnière et par à-coups, ce n'est pas évident d'assurer un service rapide pour tout le monde. Ça n'enlève rien aussi au fait que probablement tous les taxis n'ont pas la même volonté et le même niveau de professionnalisme et qu'il y a des problèmes réels – on y arrive Monsieur le Conseiller TONELLI – je voudrais que vous répondiez, pour compléter la question de mon Collègue, à quelques autres questions précises sur ce sujet.

La première, c'est qu'on est tous d'accord pour dire – y compris la profession – qu'il n'y a pas suffisamment de taxis à Monaco. C'est quand même assez rare qu'une profession qui, par principe, a tout intérêt à se protéger en étant corporatiste, que ses représentants nous disent qu'il faut mettre plus de taxis sur la voie publique. Vous avez d'ailleurs commencé à le faire, il y a eu deux appels à candidatures qui ont dû apporter une dizaine de voitures de plus depuis un an et demi, deux ans. Mais il faut continuer. Il y a deux mois, vous nous avez dit : « Oui, mais, je ne veux pas mettre plus de taxis en circulation tant que je n'ai pas pu changer la réglementation parce qu'il faut faire les deux choses en même temps ». J'étais un peu sceptique par rapport à cette position, en vous disant : « Si vous pouvez faire les deux en même temps, oui, mais il ne faudrait pas que le prétexte de changer la réglementation bloque l'autre amélioration pendant de trop nombreux mois, voire des années ».

L'autre point sur lequel nous étions d'accord sur les taxis, c'est qu'il faut que le système SAPHELEC de liaison soit généralisé mais qu'il soit aussi gratuit, donc pris en charge par l'Etat, et que l'appel soit nettement moins facturé aux clients que ce qu'il est actuellement, ce qui cause un préjudice notamment à ceux qui sont des usagers réguliers, je pense à des établissements de restauration ou hôteliers. Où en êtes-vous, Monsieur le Conseiller, du changement de la réglementation et de la mise en circulation de davantage de taxis ?

Où en êtes-vous de la généralisation du système SAPHELEC, qui pour ceux qui ne sont pas des spécialistes du dossier, s'il est pris en charge par l'Etat, sera *a priori* consensuelle pour l'ensemble des professionnels, même ceux qui ne l'ont pas encore accepté jusqu'à ce jour. Je rappelle que ce système permet une plus grande efficacité de la profession puisqu'il conduit à une prise en charge plus rapide des clients par une meilleure gestion de leurs appels. Il permet aussi de connaître qui n'a pas répondu à un appel, qui, après avoir dit oui à un client, l'a laissé sur le carreau,

parce que je l'ai déjà dit, nous recevons parfois des lettres très explicites de personnes qui vivent ces incidents ; je me rappelle par exemple de cette lettre d'une grand-mère résidente à Monaco qui a attendu un taxi pour aller à l'hôpital et qui ne l'a jamais vu venir alors que pourtant on lui avait dit qu'on la prendrait en charge. Alors, ce système SAPHELEC permettant de connaître qui a pris l'appel, permettrait aussi s'il y a des taxis qui ne font pas bien leur travail et qui ne respectent pas leur déontologie, de les connaître d'abord et de les sanctionner ensuite.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je vais donner bien sûr la parole à M. TONELLI pour qu'il réponde, notamment sur la mise en place du nouveau dispositif et la recherche d'une nouvelle réglementation, mais au-delà de la boutade en réponse à M. GARDETTO, je voudrais lui dire quand même qu'on n'a pas tout à fait rien fait, d'ailleurs M. le Président vient de le rappeler, puisqu'on a décidé d'augmenter régulièrement et sans attendre, le nombre de taxis. Je crois qu'il faut le faire régulièrement avec continuité, mais pas de manière massive, ne serait-ce que – puisque nous avons eu une longue discussion – pour assurer la priorité nationale, je veux dire par-là qu'il faut par série, au moins deux fois par an, augmenter le nombre des taxis, mais si on veut à la fois vérifier quand même les qualités que doit avoir le chauffeur de taxi, il ne faut pas en mettre plus de cinq à la fois. Un recrutement par trop rapide nuirait à la qualité, poserait des problèmes à l'évidence. Donc, on a bien l'intention de poursuivre la création de nouveaux taxis à ce rythme de deux appels d'offres par an, de l'ordre de cinq à chaque fois, donc de dix par an. Mais le problème du nombre n'est pas le seul problème. J'ajoute – je l'ai déjà dit – que nous avons de très bonnes relations avec les responsables de la profession, mais c'est une profession qui n'est pas toujours disciplinée, vous le savez, donc les responsables professionnels ont eux-mêmes du mal quelquefois à se faire entendre par tous, ils se font entendre par la majorité, mais pas par tous, donc ce n'est pas facile non plus pour eux. Mais je ne voudrais pas non plus qu'on les mette en cause, car ils font ce qu'ils peuvent pour coopérer avec l'Administration afin d'améliorer le service. Je tiens à le préciser et j'ai dit aussi que le problème devait se régler dans la concertation avec la profession et on a cette concertation avec les responsables, mais que si jamais on ne pouvait pas le régler, on ne pourrait pas en rester là et si on n'en restait pas là, il faudrait sans doute aller au-delà, c'est-à-dire autoriser des sociétés de taxis. Je le dis publiquement, je n'ai

pas peur de le dire, je n'ai pas l'intention de le faire, je ne souhaite pas le faire, parce que je crois que l'artisanat reste la formule la meilleure pour l'exercice de cette profession et je souhaite que ça reste une profession artisanale à Monaco. Mais je souhaite aussi qu'on arrive dans un délai très court, Monsieur GARDETTO, à améliorer ce service qui est un service public et qui, aujourd'hui, ne donne pas satisfaction, pas plus d'ailleurs aux Monégasques, aux personnes âgées, qu'aux visiteurs, qu'aux touristes, qu'aux hommes d'affaires. C'est un service qui marche mal, donc il faut, c'est vrai, trouver des solutions et des solutions efficaces et nous sommes déterminés à le faire. Déjà le nombre augmente.

**M. le Président.-** Je voudrais juste vous redire que nous sommes opposés à passer à des solutions radicales qui porteraient atteinte à la priorité nationale, avant d'avoir essayé...

**M. le Ministre d'Etat.-** C'est ce que je viens de vous dire.

**M. le Président.-** D'accord, mais je tiens à le redire sans ambiguïté au nom du Conseil National. Les sociétés de taxis, je considère qu'aujourd'hui, si on applique le système SAPHELEC en le généralisant par sa prise en charge par l'Etat et si on augmente le nombre de taxis de manière régulière, avec – et vous l'avez rappelé très justement – la qualité des représentants de la profession et de la très grande majorité des taxis, on doit arriver à avoir un système qui fonctionne sans en avoir besoin. Je vous signale justement que ça fait plus de six mois qu'on attend maintenant l'attribution de nouveaux taxis. Il faut donc respecter aussi le rythme des nouvelles attributions et avancer sur la généralisation du système SAPHELEC par sa prise en charge par l'Etat. Ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain, appliquons des solutions avec les artisans taxis. Je touche du bois, mais je prends le pari que si on les applique, ça va beaucoup mieux fonctionner avant qu'on imagine des solutions radicales, qui ne sont pas conformes à la tradition monégasque.

**M. le Ministre d'Etat.-** Mais nous sommes bien d'accord, j'ai bien dit que je souhaitais ardemment qu'on trouve des solutions dans la formule artisanale. Là-dessus nous sommes très clairs, c'est notre volonté, seulement, je souhaite qu'on avance.

**M. le Président.-** Nous aussi.

**M. le Ministre d'Etat.-** Parce qu'on a une obligation d'aboutir pour l'image même de la Principauté.

**M. le Président.-** Nous sommes d'accord.

Monsieur le Conseiller pour les Finances, nous vous écoutons.

**M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Merci, Monsieur le Président. Après tout ce qui a été dit là-dessus, je voudrais revenir à la base, le Ministre d'Etat le disait, les taxis, c'est un service public et à ce titre, il faut que les personnes qui en sont chargées en aient conscience et respectent un minimum de règles qui doivent s'appliquer à tous. On a parlé des cas difficiles qu'on a pu rencontrer. Il y a d'une part, effectivement, le cas des résidents qui, pour des courses de faible durée, sont très pénalisés et il y a aussi le fait, que lorsqu'on va dans un pays nouveau, quand on est touriste et qu'on vient en Principauté, quand on est un homme d'affaires et qu'on vient à un congrès, la première et la dernière image qu'on a, c'est aussi les chauffeurs de taxi et à ce titre, ils ont une importance très forte dans notre cadre touristique.

Le Ministre d'Etat le disait, on a des contacts très nombreux avec eux. Je pense aussi, comme le Président VALERI, que globalement, ce sont de bons professionnels, il ne faut pas le cacher, mais il est nécessaire d'arriver à uniformiser la profession pour s'assurer qu'un minimum de règles soient suivies par l'ensemble des professionnels. C'est donc pour cela que dans le cadre de l'amélioration du système, il y a deux étapes à suivre.

La première étape est, effectivement, de trouver un moyen de pouvoir s'assurer que les chauffeurs de taxis font un travail minimum en durée et assurent un minimum de courses dans l'année, d'une part, et d'autre part, de s'assurer que lors des périodes, par exemple les week-ends estivaux, on ait aussi un nombre de taxis qui soit suffisamment important pour faire face à la demande qui est celle qui est rencontrée à ce moment-là.

Pour obtenir ce résultat, c'est-à-dire à la fois avoir un nombre de courses minimum et s'assurer d'une présence minimale de taxis, effectivement, le seul système que nous ayons trouvé, c'est celui de généraliser le système SAPHELEC et – comme le Président VALERI l'a dit et je peux le lui confirmer – l'Etat prenant en charge le système d'une part, et bien

évidemment en baissant de manière corollaire le coût des communications qui seront passées par les usagers pour pouvoir appeler ce système. Cette généralisation du système SAPHELEC permettra de mettre en place des contrôles qui devraient être de nature à encore une fois uniformiser la qualité du service rendu par les taxis.

Donc, au niveau de la démarche et de la logique dans cette opération, la première étape était de se mettre d'accord avec l'ensemble des taxis, ce qui a été fait aujourd'hui ; l'étape qui est en cours actuellement, c'est de pouvoir traduire et établir dans un texte réglementaire l'ensemble de ces situations, c'est-à-dire qu'on puisse, dans un texte réglementaire, précisément dire ce qu'on attendra – finalement c'est définir les règles du jeu – des taxis dans le cadre de cette généralisation de SAPHELEC. J'ai bon espoir de voir cette étape réalisée d'ici la fin de l'année ou au tout début de l'année prochaine. Bien évidemment, une fois que cette étape sera franchie, dans les semaines qui suivront, nous pourrons reprendre l'augmentation du nombre de taxis, étant précisé qu'effectivement, jusque là, on s'est arrêté depuis peu de mois puisque, le Président et le Ministre l'ont dit, on a autorisé dix nouveaux taxis depuis les dix-huit derniers mois. Donc, l'idée est d'établir, de publier et de rendre réglementaires ces dispositions de suivi et de contrôle de la profession et ensuite, bien évidemment, de reprendre au tout début de l'année prochaine, les appels à candidatures pour les taxis de manière à augmenter, bien évidemment, le nombre de taxis qui travaillent en Principauté.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Conseiller.

Monsieur GARDETTO.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Monsieur le Président, je voudrais réagir à ce qui vient d'être dit. Il est manifeste qu'un texte est nécessaire pour définir les conditions d'accès à la profession puisque l'on a dit que l'on souhaitait relever le niveau des taxis, notamment en compétences linguistiques, accueil, etc.... mais aussi pour définir les horaires de travail, pour définir les congés et également pour définir des mécanismes de contrôle parce qu'il faut que quelqu'un contrôle que toutes ces règles seront bien respectées. Cela fait quand même plusieurs mois qu'on évoque le sujet avec le Gouvernement. Je veux bien effectivement comprendre que des discussions ont été nécessaires. D'ailleurs, je rends hommage à la bonne volonté de l'Association des Taxis qui fait de son

mieux pour essayer de trouver des solutions, mais les cas en présence relèvent de situations différentes.

Il faut donc qu'il y ait des règles qui s'appliquent, il faut donc qu'on puisse invoquer des règles officielles et pour l'instant, ces règles n'existent pas. Je pense que c'est l'intérêt de tout le monde. C'est l'intérêt de la profession. C'est l'intérêt du public. Plus globalement, il en va de l'intérêt de la Principauté que ces règles sortent le plus rapidement possible.

**M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Je partage votre point de vue.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Vous nous annoncez fin 2007. On y est.

**M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Encore une fois, je répète que l'objectif est de sortir l'Ordonnance Souveraine correspondante en fin d'année ou en tout début d'année prochaine. Ce que je voudrais dire aussi, c'est que les règles qu'on veut appliquer ne sont pas simples, parce qu'il ne faut pas non plus transformer une activité qui a un caractère quelque part un peu artisanal, on l'a dit, et donc quelque part un peu libéral, en une activité trop rigide réglementée et qui deviendrait un carcan trop sévère pour les taxis. Donc, il faut trouver le juste milieu dans le cadre de ce qui leur sera imposé mais qui leur laissera tout de même une certaine latitude d'activité pour ne pas trop contraindre les chauffeurs de taxis en question et ça aussi, c'est quelque chose qui demande des négociations, des discussions pour, par exemple, définir le nombre d'heures qui devra être travaillé par chacun, les modalités qui seront retenues pour le travail estival. Je ne vais pas dans un premier temps, définir la liste des taxis qui vont travailler le premier dimanche de juillet. Ce n'est pas mon objectif, donc il faut trouver des règles qui permettent une certaine souplesse, mais qui permettent aussi de s'assurer d'avoir une activité de taxis suffisante à chaque moment de l'année.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Monsieur le Président, j'entends bien ce que me dit le Conseiller, je ne fais que réitérer une demande et surtout insister pour que la solution sorte rapidement, parce qu'il est revenu à mes oreilles que dans certaines circonstances, on va chercher des taxis à Nice ou à Menton, et moi, je souhaite défendre l'outil de travail des taxis monégasques. On est à Monaco, il y a beaucoup de taxis monégasques, ou au mieux résidents

monégasques, et c'est eux qui doivent pouvoir travailler en Principauté. Donc, dans leur intérêt et dans l'intérêt de la Principauté, il faut que ces règles puissent voir le jour rapidement de manière qu'on évite d'aller chercher des taxis à l'extérieur de Monaco. Ça me semble extraordinaire qu'on aille chercher des taxis hors de Monaco.

**M. le Président.-** Nous sommes bien d'accord. Nous attendons donc rapidement les décisions du Gouvernement.

**M. le Ministre d'Etat.-** On est bien d'accord. Je voudrais dire que ce n'est pas nous qui allons les chercher, ce sont les clients, donc il faut faire quelque chose rapidement pour que les clients les trouvent à Monaco.

**M. le Président.-** Compte tenu de l'importance pour l'image de la Principauté et pour les habitants de Monaco de ce service public, je crois qu'on ne peut que vous demander de mettre toute l'énergie et le temps qu'il faut pour avancer rapidement. Vous avez dit fin d'année ou tout début de l'année 2008, Monsieur le Conseiller.

Nous sommes d'accord sur l'objectif de délai, Monsieur GARDETTO.

Voilà pour les taxis.

Vous êtes deux encore à m'avoir demandé la parole : le Président de la Commission des Finances et Mme PASQUIER-CIULLA.

Monsieur CUCCHI, nous vous écoutons.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

A plusieurs reprises, pendant nos débats, il est apparu que parfois l'Administration ne dispose pas de certains outils nécessaires pour mener à bien une gestion performante des finances sur des points particuliers. Je voudrais soulever le cas, concernant le suivi des locaux commerciaux domaniaux, de savoir lesquels sont libres ou pas. Il m'avait semblé que vous ne disposiez pas des outils informatiques qui vous permettraient de pouvoir justement répondre aux différentes questions en pouvant interroger des bases de données, avec plusieurs requêtes et avoir les réponses qu'il faut. Je voudrais savoir ce que vous comptez faire là-dessus, s'il y a des crédits prévus pour cela dans le cadre de l'action menée de modernisation de la Fonction Publique. Je pense que

c'est important que l'Administration puisse se doter des outils informatiques qui lui permettent d'assurer le meilleur suivi possible de manière à pouvoir justement améliorer et optimiser la gestion des dossiers dont elle a la charge.

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller pour les Finances.

**M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Oui, Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord pour dire qu'il est important de connaître l'état des disponibilités et l'état dans lequel se trouve tel ou tel local commercial, pour savoir s'il est en travaux, savoir s'il en location ou s'il ne l'est pas, bien évidemment, oui.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je voudrais ajouter que bien évidemment, vous avez raison, Monsieur le Président, c'est le b.a.-ba de la modernisation de l'Administration. Donc, ceci dit, il y a beaucoup de choses à faire, notamment en matière d'informatique, de modernisation des moyens de l'Administration et on ne peut pas tout faire en un jour, mais vous avez parfaitement raison, il faut qu'au fur et à mesure on se dote d'outils qui permettent d'avoir une Administration plus moderne, plus efficace. Je ne peux qu'être d'accord.

**M. le Président.-** Merci.

Nous allons maintenant passer la parole à Madame PASQUIER-CIULLA.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Merci.

J'ai cherché où faire cette intervention et en fait, je me suis dit que le mieux ce serait de la faire au chapitre général du Conseiller pour les Finances puisque vous vous doutez qu'elle se réfère au Fonds de Réserve Constitutionnel, et comme le Fonds a servi à financer pas mal de choses, je me suis dit que ce serait bien de le faire à ce chapitre général. Je vous rassure, je n'entends pas revenir sur l'usage du Fonds de Réserve, ni sur les investissements qui devraient se trouver dans le Budget de l'Etat, en tout cas pour les investissements passés, je ne reviendrai pas non plus sur l'analyse du Contrôleur Général des Dépenses dans son dernier rapport, nonobstant les déclarations triomphalistes de la majorité et du Gouvernement, je souhaite tout simplement poser deux questions, que j'ai déjà posées d'ailleurs, à plusieurs reprises. La

première : je souhaiterais savoir si le Gouvernement est prêt à envisager la modernisation des textes législatifs et réglementaires. Il faut savoir que les textes qui régissent le Fonds de Réserve et la Commission de Placement des Fonds remontent aux années 60. J'ai posé la question en Commission de Placement des Fonds, je vous la repose ici, j'aimerais savoir si vous êtes prêts à moderniser ces textes pour faire en sorte qu'ils soient en adéquation avec l'utilisation du Fonds de Réserve. Ça, c'est la première question. *La deuxième question : j'aimerais savoir quel est le montant des dépenses publiques qui seront financées sur le Fonds de Réserve Constitutionnel pour l'année 2008. Ça fait deux Budgets Primitifs d'affilée que vous répondez à cette question sur le siège, donc j'attends la réponse.*

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller pour les Finances souhaite s'exprimer.

**M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Pour la seconde question, vous me laisserez quelques minutes.

Pour la première question, la modernisation des textes réglementaires. Ces textes sur le Fonds de Réserve ont été élaborés en même temps que ceux sur les lois de Budget qui datent donc également de la même époque et le texte qui définit le Fonds de Réserve est très précis sur sa destination qui est celui de recevoir les excédents lorsque l'exercice est bénéficiaire et de faire face au déficit lorsque l'exercice n'est pas bénéficiaire. C'est le fondement du Fonds de Réserve Constitutionnel et c'est bien à cela qu'il est utilisé.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Monsieur le Conseiller, vous ne pouvez pas nier que le Fonds de Réserve sert aussi à procéder à un certain nombre d'acquisitions ou d'avances, que ce soit éventuellement pour le Budget de l'Etat ou que ce ne soit pas pour le Budget de l'Etat, puisque vous allez je pense là, me donner un chiffre, même s'il se réduit d'année en année. *Il y a une partie des dépenses publiques qui restent financées par le Fonds de Réserve, et cela, ce n'est pas prévu par la loi, ni par le règlement. Donc, ma question reste entière.*

**M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Les dépenses qui sont imputées sur le Fonds de Réserve sont des dépenses qui ont trait aux biens qui figurent au sein de ce Fonds de Réserve. Ce sont des dépenses qui

ont trait à l'entretien, qui ont trait au renouvellement, qui ont trait à l'amélioration des biens qui figurent dans le Fonds de Réserve Constitutionnel.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** La Z.A.C. Saint Antoine, c'est le cas ?

**M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Oui, la Z.A.C. Saint Antoine figure dans le Fonds de Réserve Constitutionnel. Elle a été inscrite il y a de cela beaucoup d'années et donc effectivement la Z.A.C. Saint Antoine est toujours inscrite au Fonds de Réserve Constitutionnel.

**M. le Président.-** Je tiens à préciser que c'est avant cette législature. La Z.A.C. Saint Antoine a été inscrite au Fonds de Réserve avant 2003...

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Vous pouvez me laisser terminer le débat...

**M. le Président.-** Excusez-moi, vous permettez aussi qu'on donne des précisions, vous n'êtes pas la seule à pouvoir parler.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Non, mais vous parlerez après qu'on ait terminé le débat. Ça me semble logique. En théorie, c'est ce qui se passe. *Je voudrais que M. le Conseiller nous précise s'il considère aujourd'hui que la loi ou la réglementation ou la Constitution lui permet de financer la Z.A.C. Saint Antoine par le Fonds de Réserve. Il ne me semble pas aujourd'hui que les textes constitutionnels, légaux ou réglementaires vous permettent de le faire.* Que ce soit fait avant, après ou pendant, je ne pense pas que ce soit le cas, donc je pose la question : est-ce que vous envisagez de moderniser nos textes pour les mettre en adéquation avec l'utilisation du Fonds de Réserve ?

**M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Pour l'utilisation du Fonds de Réserve, on en a longuement débattu depuis cinq ans, c'était d'ailleurs aussi le cas auparavant. Les opérations qui sont inscrites au Fonds de Réserve sont des opérations – quand on parle d'immobilier – qui ont vocation à présenter un retour d'investissement qui soit intéressant pour le Fonds de Réserve. Le Fonds de Réserve a, par le passé, été utilisé pour servir de

relais, et les opérations correspondantes sont ensuite rachetées par l'Etat ; ça a été le cas en particulier pour l'opération notamment « Les Abeilles » qui a été achetée par le Fonds et ensuite rachetée par le Budget de l'Etat. Aujourd'hui, il reste effectivement comme opération, dont on ne peut pas être assuré d'un rendement certain, mais qui aura quand même un rendement, on pourra toujours le faire valoir, il reste l'opération de la Z.A.C. Saint Antoine. Voilà ce qu'on peut dire sur ce sujet.

Pour répondre à votre seconde question : les dépenses prévues en 2008 sont de l'ordre de 12 M€ dont, effectivement, une très grande partie relève de la Z.A.C. Saint Antoine, sachant qu'elles étaient dans les années précédentes – donc c'est bien la preuve qu'il y a eu une évolution très marquée de cette situation – elles ont été dans les années précédentes de l'ordre de 50 à 60 M€ lors des trois dernières années.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Vous êtes très habile, Monsieur le Conseiller, mais vous n'avez pas répondu à ma question. *Aujourd'hui, vous ne pouvez pas nier, il me semble, que l'utilisation du Fonds de Réserve, par exemple ces 12 M€, n'est pas prévue par la loi. C'est-à-dire que la loi, le règlement ou la Constitution ne prévoit pas le financement de ces 12 M€ par le Fonds de Réserve. C'est tout ce que je dis. Donc, à partir de ce moment-là, est-ce que oui ou non vous envisagez de moderniser vos textes ?*

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre d'Etat souhaite intervenir.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je voudrais dire que les chiffres que vient de donner M. TONELLI sont suffisamment parlants puisqu'on passe de 60 M€ à 12 M€. Je tiens à vous dire, Madame, qu'on s'est vraiment efforcé de rendre plus « orthodoxe » l'utilisation du Fonds de Réserve. Il y a eu un passé, il est ce qu'il est. Je ne porte pas de jugement, mais je dis qu'on s'efforce, année après année, à rendre très orthodoxe cette utilisation et à ne prévoir, effectivement, sur le Fonds de Réserve, comme opération nouvelle, que l'acquisition de biens immobiliers, de la même manière qu'on a des biens, des O.P.C.V.M.. C'est normal qu'on ait une partie de notre patrimoine, en plus c'est utile et rentable d'être propriétaire à Monaco d'un certain nombre de biens, de réserves foncières ou de réserves immobilières. Là-dessus, on ne perdra pas d'argent.

Les travaux que nous faisons sur des actifs qui appartiennent au Fonds de Réserve, c'est cela qui est imputé et qui continue à être imputé au Fonds de Réserve mais ça ne me paraît pas anormal. Si on achète un bien à Washington, comme cela a été le cas, ou à Londres, comme cela a été également le cas, il ne me paraît pas illogique que les améliorations apportées à ce bien soient également financées par le Fonds de Réserve puisque c'est une propriété du Fonds de Réserve. J'indique à titre d'exemple que ce ne sont pas de mauvais placements. On me disait que le Consulat Général de Londres aujourd'hui, on pourrait, deux ou trois ans après l'avoir acheté, si on voulait le vendre – mais on ne l'a pas acheté pour le vendre, je le reconnais, on l'a acheté pour qu'il soit la représentation de Monaco à Londres – ça vaut déjà le double. Je ne crois pas que ce soit de mauvaises opérations pour un Fonds de Réserve qu'il y ait une certaine variété d'actifs, notamment immobiliers, à côté des actifs mobiliers. Quelquefois on a utilisé le Fonds de Réserve en relais pour une nécessité de rapidité, mais à ce moment-là, on fait racheter par le Budget immédiatement après ; ça a été le cas des Abeilles. On rachète parce que quand vous voulez acheter un immeuble, vous ne pouvez pas attendre un an, parce qu'au bout d'un an, il y a longtemps qu'il est vendu à d'autres. Donc, il faut qu'on ait une rapidité d'action, on consulte la Commission, c'est prévu dans les textes. Dans le passé, des décisions ont été prises et pouvaient tout à fait être justifiées ; je ne critique pas ce qui a été décidé, c'étaient des décisions qui ont été de nature politique lorsqu'on a décidé par exemple de financer une partie du programme du logement sur le Fonds de Réserve. On l'a fait sciemment.

**M. le Président.-** C'était avant 2003, je tiens quand même à le préciser, car durant toute cette législature, nous avons tenu à ne faire financer par le Fonds de Réserve que des opérations ayant un retour d'investissement important pour le Fonds.

**M. le Ministre d'Etat.-** Non, mais je suis en train de dire que je ne porte pas de jugement de valeur, je ne suis pas en train de dire que c'est bien ou que ce n'est pas bien, je dis simplement que c'est comme cela que ça a été décidé à l'époque et que bien heureusement, il peut y avoir aussi des décisions politiques qui se prennent à un certain moment de l'histoire parce qu'il y a un besoin particulier qui s'exprime. Je ne suis pas critique par rapport à cela. Je dis qu'aujourd'hui, il n'y a pas de justification et qu'il faut revenir à une utilisation plus orthodoxe du

Fonds de Réserve et n'utiliser le Fonds de Réserve que pour des placements qui peuvent avoir un retour sur investissement, mais s'il a en même temps une utilité sociale pour Monaco, avouez que c'est plutôt bien. J'aime mieux acheter des immeubles à Monaco, voire à Londres ou à Washington, je ne vais pas aller en acheter dans un endroit qui ne présenterait aucun intérêt pour la Principauté, même si c'était un bon placement, parce que ce n'est quand même pas le métier de l'Etat de s'occuper que de faire des placements. Il faut faire des placements qui rapportent et qui, en même temps, aient une utilité sociale pour la Principauté de Monaco. Quand je dis sociale, je parle de l'intérêt général pour la Principauté.

Alors refaire les textes, je veux bien regarder, mais ce qui vous gêne c'est que des décisions du passé ne rentrent pas tout à fait dans les textes tels qu'ils étaient. Oui, et alors ?

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** *Ce n'est pas une décision du passé, Monsieur le Ministre, vous venez de donner la réponse : 12 M€ cette année sur l'année 2008. Ce n'est pas une décision du passé, c'est une décision d'aujourd'hui. Aujourd'hui, tout le monde ici accepte de dépenser 12 M€ hors Budget.*

**M. le Président.-** Il y a cinq Collègues qui attendent la parole, mais on va terminer avec Mme PASQUIER-CIULLA.

**M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** La seule opération effectivement, l'an prochain, prévue en dépenses est la Z.A.C. Saint Antoine. La décision d'inscrire la Z.A.C. Saint Antoine sur le Fonds de Réserve, on l'a dit, date de plusieurs années.

**M. le Président.-** De l'an 2000, je crois, sous l'ancienne majorité à laquelle appartenait Mme PASQUIER-CIULLA.

**M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Une fois que la décision a été prise, il est particulièrement délicat pour faire un suivi, il faut qu'on ait un suivi financier très précis des opérations. On ne peut pas, en cours d'opération, surtout pour une opération aussi complexe que la Z.A.C. Saint Antoine, basculer une opération du Fonds de Réserve sur le Budget de l'Etat. Cette opération qui a été entamée sur le Fonds de Réserve, encore une fois il y a plusieurs années, si ça avait été

cette année, je comprends bien qu'on pourrait dire on peut basculer, oui, mais ça fait déjà six ou huit ans que ça a été décidé. Donc, dans la mesure où cette opération a été lancée comme ça, il faut maintenant la mener à son terme selon ces conditions-là, et bien évidemment, il sera loisible de basculer cette opération, en tout cas la partie qui n'est pas rentable, depuis le Fonds de Réserve sur le Budget de l'Etat qui rachètera l'opération. Encore une fois je ne vois rien qui soit nécessairement à changer dans les textes pour pouvoir procéder à cette opération qui est parfaitement légale et tout à fait dans l'esprit du texte.

**M. le Président.-** Un dernier mot sur ce point.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** *Ce n'est pas légal, vous ne pouvez pas dire que c'est légal. La Constitution dit que les dépenses publiques doivent être financées par le Budget. C'est une dépense publique et elle n'est pas financée par le Budget.*

**M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Je ne suis pas d'accord avec vous. Ce n'est pas une dépense publique, c'est un investissement.

**M. le Président.-** Vous êtes cinq à vouloir parler.

Il y a le Président de la Commission des Finances, puis Vincent PALMARO, puis Bruno BLANCHY, Claude CELLARIO et ensuite Jean-Charles GARDETTO dans l'ordre où vous avez levé la main.

Nous écoutons donc M. Jean-Michel CUCCHI.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

D'abord je tiens à rappeler que nous avons demandé et obtenu du Gouvernement que depuis 2003, le Fonds de Réserve ne serve pas à financer autre chose que ce que M. le Ministre vient de dire.

Je suis obligé de prendre la parole pour intervenir suite à la déclaration de ma Collègue Christine PASQUIER-CIULLA et en particulier, comme vous nous parlez tout le temps de transparence et que vous nous targuez de ne jamais vouloir cautionner le mensonge, ne serait-il que par omission, je vais donc, avec certainement votre caution, apporter quelques précisions aux propos que vous avez tenus lors des derniers Budgets Rectificatifs où vous nous avez parlé en particulier du rapport du Contrôleur Général des Dépenses pour le Budget 2006 dont vous avez fait

une lecture, on dira « tronquée ». Donc, vous avez fait état de la baisse du résultat net du Fonds pour 2006, mais vous avez oublié de dire qu'en fait, cette baisse correspondait à une diminution de la plus-value du Fonds qui était liée à une excellente performance des avoirs financiers de ce Fonds qui avaient connu une performance record pour 2005 et en fait, c'est une diminution de la performance, ce n'est pas une vraie baisse. Et surtout, vous avez passé sous silence le paragraphe précédent de ce rapport dans lequel justement le Contrôleur Général des Dépenses précisait que lors de la législature précédente, le résultat net du Fonds s'était détérioré d'année en année, pour finir en 2002, sur un déficit de 42 M€. Alors, par exemple, en comparaison, en 2006, le résultat net est positif de 100 M€. C'était juste pour apporter quelques précisions à vos propos.

Merci.

**M. le Président.-** On continue.

Monsieur PALMARO a également demandé la parole.

**M. Vincent PALMARO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je suis assez d'accord avec ce qu'a dit Mme PASQUIER-CIULLA. M. TONELLI nous a fait une réponse principale : le Fonds de Réserve a pour mission d'enregistrer les excédents ou de financer les insuffisances budgétaires grâce à une dotation initiale. En fait la loi, définie en 1962, a été appliquée en 1968. Six ans sont passés entre sa définition et son application : c'est significatif !

Aujourd'hui, le Fonds de Réserve s'est développé fortement, et bravo pour tous ceux qui y ont participé. Aujourd'hui, on ne peut pas raisonner de la même façon : toutes les opérations financées par le Fonds de Réserve et non rachetées par le Budget sont des opérations décidées sans un vote du Conseil National. Ceci est anticonstitutionnel puisque la Constitution stipule que toutes les dépenses sont votées par le Conseil National. Parmi ces opérations, certaines sont effectivement rachetées par le Fonds de Réserve, mais, parfois avec plusieurs années d'écart. Si vous faites un bilan financier opérationnel de chacune de ces opérations, vous verrez qu'il y a des deltas non négligeables qui « s'évaporent... » par l'inflation. Je ne veux pas insinuer autre chose.

Je reviens maintenant au montant du Fonds de Réserve d'aujourd'hui. Ce Fonds de Réserve, sous la loi de 1962, est toujours géré dans l'esprit de cette époque. En effet, comme nous venons de le dire, sa

mission était limitée, à enregistrer les excédents ou à financer les déficits. Aujourd'hui, le montant du F.R.C. est devenu important. Il est donc, à mon avis, indispensable et – c'est ce que j'ai appelé entre autre la modernisation financière – qu'on se pose la question sur la redéfinition de ses missions. Il s'agit de financer les déficits certes, mais aussi de faire face à des événements imprévus liés à la conjoncture ou imprévisibles tels que des catastrophes naturelles, et de contribuer également au développement du pays, dans la mesure du possible. La modernisation des Finances publiques doit permettre, entre autres, d'affecter à ces différentes utilisations du F.R.C., des enveloppes financières estimées en fonction du risque et du coût liés à ces missions. Ces considérations ne sont pas du tout abordées dans la loi de 1962 qui est ainsi décalée par rapport à notre époque. C'est la raison pour laquelle, j'insiste à nouveau, sur la modernisation des finances publiques qui doit examiner la cohérence et les conditions de bonne gouvernance des ensembles « fonds de réserve, budget et trésorerie », pour aborder les notions de plan de financement.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur le Ministre d'Etat souhaite réagir.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je voudrais quand même vous dire, Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention. Il ne faut pas réinventer les choses tous les jours, parce qu'il y a un certain nombre d'évidences que vous avez rappelées, mais qui sont des évidences. Je veux dire par là que le Fonds de Réserve, je n'ai jamais considéré, personne n'a jamais considéré, personne ne m'a jamais dit cela, qu'il n'était pas fait uniquement pour absorber les pointes en plus et en moins du Budget annuel. Ça, c'est une utilisation tout à fait annexe du Fonds de Réserve. Mais ça existe déjà, il ne faut pas réinventer la poudre tous les matins. On sait bien pourquoi le Fonds de Réserve est fait, il est fait à la fois pour faire face à des situations de conjoncture qui seraient indépendantes de la volonté de la Principauté, conjonctures internationales très difficiles et durables quelques années, et il est tout à fait important que nous ayons ce Fonds de Réserve qui représente plusieurs années budgétaires pour faire face à une situation de crise qui serait durable. Deuxièmement, c'est bien évident, le Fonds de Réserve est fait aussi pour faire face à des situations exceptionnelles : une catastrophe naturelle, un événement inédit qui dépasse tout ce que peuvent faire les compagnies d'assurances. Il est fait pour cela. J'ai toujours compris que c'était cela et qu'on n'avait pas à le redire. Ça allait de soi que les principales garanties

que donnait le Fonds de Réserve, c'est par rapport à des situations exceptionnelles. Ce Fonds de Réserve est extrêmement précieux. Le problème de savoir s'il efface les pointes en haut ou en bas... on est à la marge, c'est vraiment le cas de le dire. Ce n'est pas cela son objectif. Il le fait, tant mieux, et on a raison de le faire ainsi. Je l'ai dit d'ailleurs, nous ne sommes pas les seuls, il y a le cas de la Norvège qu'on a déjà cité qui le fait très bien, et qui affecte une partie, elle aussi, des intérêts de son Fonds de Réserve pour couvrir des déficits. Moi, je suis de ceux qui pensent que nous sommes en train, année après année, d'assainir beaucoup les choses. Pour l'utilisation de ce Fonds de Réserve pour des opérations qui devraient être budgétaires, mais je vous souligne tout de même que d'année en année, nous sommes en train de réduire considérablement le déficit. Cette année 2007, qui n'est pas une bonne année pour les O.P.C.V.M., vous le savez bien, à cause de la crise financière de l'été, malgré tout, on est déjà à ce jour à 65 M€ pour le Fonds de Réserve et on s'aperçoit que grâce à notre prospérité, le déficit – c'est un peu trop tôt pour le dire – sera en dessous de 40 M€. Donc on va encore s'enrichir. Le déficit, je pense, Monsieur le Président, que si nous avons la chance, parce que cela ce n'est ni l'exécutif, ni le législatif qui le décide, c'est la conjoncture économique, ce sont les agents économiques qui font la prospérité, si cela continue au même rythme, il n'y aura plus de déficit dans trois ans. Actuellement, nous sommes en train d'avoir des recettes qui augmentent de 10 % pendant que les dépenses n'augmentent que de 5 %. Il y a une mathématique simple, il n'y a pas besoin de faire de la haute mathématique pour comprendre que quand les recettes augmentent régulièrement plus vite que les dépenses, on réduit le déficit et on va même le supprimer. La totalité des intérêts permettra de grossir ce Fonds de Réserve essentiel, non pas pour couvrir des déficits, mais essentiel pour faire face à des situations exceptionnelles et garantir ainsi l'avenir de la Principauté. Il n'y a pas besoin de texte pour le dire, ça me paraît évident et je voulais rappeler ces choses évidentes.

**M. le Président.-** Monsieur PALMARO, si vous pouviez être très concis, parce qu'il y a quatre Collègues qui attendent encore pour s'exprimer.

**M. Vincent PALMARO.-** Merci, Monsieur le Ministre, de nous avoir informés pour la première fois, qu'en termes de prévision, le résultat budgétaire devrait être équilibré dans trois ans.

Vous avez dérivé sur le déficit, je ne parlais pas de cela. Si on parle du déficit, financé par le Fonds de Réserve, c'est un manque à gagner. Il faut aussi le reconnaître. Par suite, le Fonds de Réserve ne croît pas à son vrai rythme. Mais je reviens au Fonds de Réserve lui-même, Monsieur le Ministre, vous avez dit que régler les déficits ou enregistrer les excédents, c'est à la marge. Je suis tout à fait d'accord avec vous, puisque j'ai parlé de risque et de développement. Mais le Conseiller pour les Finances a dit, en première réponse, que la mission du Fonds de Réserve est de régler des déficits et d'encaisser des excédents. Il a raison. Dans la loi, il y a exactement cela d'où la nécessité, j'insiste lourdement, de procéder à la modernisation des Finances publiques.

Le deuxième et dernier point, avez-vous dit, c'est à la marge. L'essentiel du Fonds de Réserve est de faire face à des risques. Ces risques-là, la loi ne les définit pas, certains sont à mobiliser en urgence, ils influencent les conditions de placement ou d'immobilisation du Fonds de Réserve. Si vous n'avez que des immobiliers dans le Fonds de Réserve, vous ne pouvez plus faire face à des risques urgents. Tout cela, la loi ne le prévoit pas.

La modernisation des lois financières apportera justement la réflexion sur les différents risques qui permettront ensuite de définir les parts du Fonds de Réserve qu'on peut immobiliser à long terme. Voilà encore une raison de moderniser les finances publiques. Ce seront des règles à établir qui faciliteront la gestion dont vous avez déjà manifesté la volonté de réalisation à travers la L.O.L.F. pour le budget par exemple...

**M. le Président.-** D'abord Monsieur Bruno BLANCHY puis M. Claude CELLARIO.

**M. Bruno BLANCHY.-** Merci, Monsieur le Président.

Je rejoins M. PALMARO pour les risques, mais je pense qu'il faut encourager les investissements immobiliers et en particulier, comme je le disais avant-hier, à Monaco parce qu'on peut en profiter d'autant plus. D'un côté, il faut que l'Etat reste propriétaire d'une part suffisamment importante de son territoire, et ça peut avoir une visée locative, mais en même temps une visée sociale parce qu'il y a le secteur intermédiaire qu'il faudra prévoir. Je pense aussi à l'extension en mer parce que je ne sais pas dans quelle mesure l'Etat va essayer de participer à une acquisition de ce nouveau territoire. S'il lui manque de l'argent, pourquoi ne pas lancer un emprunt d'Etat immobilier. Ce n'est pas une bêtise ! Attendez de voir avant de rire. De plus, si le projet d'accession à la propriété,

je parle d'un point de vue purement financier, vient à être mis en place et en vigueur, on va voir arriver un afflux de capitaux. Donc j'imagine qu'il serait alors intéressant de réinvestir dans une part immobilière à Monaco et peut-être relative à l'extension en mer.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre, je vous en prie.

**M. le Ministre d'Etat.-** Ne dites surtout pas, ne laissez pas penser qu'on puisse avoir besoin d'emprunter, ce n'est pas le cas et croyez-moi, les pays qui ont une dette publique en souffrent suffisamment, donc qu'on ne s'engage pas dans cette voie-là ! Moi je suis ravi que le Budget de la Principauté de Monaco, et croyez bien, c'est une chance extraordinaire, permette d'autofinancer tous ses investissements et de ne pas recourir à l'emprunt parce que recourir à l'emprunt, c'est prendre un jour le risque d'être obligé de recourir à l'imposition. Donc, surtout, n'abordons pas ce problème, on n'empruntera pas !

**M. Bruno BLANCHY.-** Je voulais aussi exprimer le fait que démembrer le domaine de l'Etat, ça ressemble à une sorte d'emprunt d'Etat immobilier, c'est ça ? Il y a cet aspect-là ? Il me semble, vous allez avoir un afflux de capitaux. Ça permet en tout cas de réinvestir des sommes dans l'immobilier.

**M. le Président.-** Je vous rappelle quand même deux chiffres qui devraient clore ce débat, avec 4 Md€ de valeurs estimées totales, tout compris – valeurs mobilières et valeurs immobilières du Fonds – et avec les seules O.P.C.V.M., les valeurs mobilières, estimées à plus de 1,9 Md€, l'Etat monégasque est loin d'être dans une situation d'avoir à emprunter. Nous avons des finances publiques extrêmement saines et enviées par beaucoup de pays dans le monde.

Vous êtes plusieurs toujours à demander la parole sur ce chapitre.

Nous écoutons à présent Monsieur Claude CELLARIO.

**M. Claude CELLARIO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je ne suis pas sûr que le commun des mortels, dans cette discussion, s'y retrouve. Aussi, je ne vous dirais simplement que deux ou trois choses concernant la réalité du Fonds de Réserve Constitutionnel. Il est régi par deux articles de la Constitution, l'article 41 et

l'article 42, et la règle est : les excédents sont versés, les déficits sont comblés par le Fonds de Réserve Constitutionnel.

Dans la pratique, que s'est-il passé ? C'est cela l'important dans les discussions que nous avons aujourd'hui. Avant 2003, cela remonte à quinze ans plus tôt, il faut savoir qu'il y a eu des accords entre non pas le Conseil National mais la Commission de Placement des Fonds et le Gouvernement pour faire financer des opérations immobilières par le Fonds de Réserve Constitutionnel. Voilà les faits car le Gouvernement de l'époque ne voulait jamais qu'un Budget soit déficitaire. Et Mme PASQUIER-CIULLA, qui faisait partie de cette majorité, a cautionné cela. Ça s'est produit jusqu'en 2003. J'ai fait partie de la législature 1993-1998, je peux vous dire qu'il y a eu cinq opérations immobilières qui ont été financées ainsi. Il aurait pu en être autrement. Lorsque nous sommes arrivés en 2003, la majorité du Conseil National a demandé au Gouvernement d'arrêter cette pratique en rachetant au Fonds de Réserve un certain nombre d'opérations. Monsieur le Ministre, l'opération dont vous parlez, le désenclavement, la Z.A.C. Saint Antoine, elle n'a pas été faite là, mais programmée il y a très longtemps. C'est le passé. Nous, nous sommes clairs. Nous avons choisi de faire en sorte que le Fonds de Réserve corresponde à ce qui est écrit dans la Constitution. Mais on a dit au Gouvernement que, au lieu d'amasser indéfiniment un bas de laine, on peut utiliser une partie des intérêts permettant de couvrir le déficit budgétaire, en accord avec la Constitution, pour financer des opérations d'intérêt général. Voilà ce que nous, nous avons fait.

Deuxième chose à dire : entre 1993 et 1998, le Gouvernement avait demandé au Conseil National une nouvelle pratique concernant ce qu'on appelle le déroulement du Budget de l'Etat. Il avait dit, non pas au Conseil National mais à la Commission de Placement des Fonds : « êtes-vous d'accord pour que nous puissions ponctionner sur le Fonds de Réserve des sommes permettant le déroulement budgétaire de l'Etat pour les années civiles ? Il est évident que la contrepartie serait qu'il y ait remboursement sur le Budget de l'Etat avec intérêts ». Ce qui, soit dit en passant, enrichit aussi le Fonds de Réserve. Voilà la réalité. Rien d'autre et je mets au défi quiconque de prouver le contraire. Tout est écrit dans les archives, n'importe qui pourra le consulter.

Le groupe majoritaire, à l'heure actuelle, un, a supprimé en 2003 cette pratique fâcheuse et deux, a demandé au Gouvernement, en accord avec lui, que non pas on ponctionne sur le Fonds de Réserve, que les déficits de nos Budgets, pour uniquement

l'investissement, soient tels qu'ils puissent, du fait de la Constitution, être couverts par les O.P.C.V.M. et les intérêts du Fonds de Réserve. Je pense que c'est comme cela qu'il faut fonctionner et pas autrement.

**M. le Président.-** Monsieur PALMARO, il faut que tout le monde puisse s'exprimer, donc je respecte le tour de parole. Monsieur GARDETTO attend depuis une vingtaine de minutes, donc je lui donne la parole.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Monsieur le Président, j'ai deux questions à poser à M. le Conseiller pour les Finances.

Première question : peut-on considérer que le Fonds de Réserve est ce qu'on appelle en finances internationales un Fonds souverain ?

Deuxième question : calculez-vous de manière officielle le taux de croissance de l'économie monégasque ? Si oui, quel est-il ?

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

**M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Je vais répondre à ces deux questions. La notion de Fonds souverain, ce sont des fonds d'investissements qui sont pris par des Etats pour être investis dans des activités et dans des sociétés à l'extérieur. On ne peut pas dire que ce soit vraiment le qualificatif du Fonds de Réserve Constitutionnel.

Pour la seconde question : est-ce qu'on calcule un taux de croissance ? On calcule des paramètres qui peuvent permettre de se faire une idée là-dessus. On calcule une croissance, on calcule le taux de croissance, le chiffre d'affaires de la Principauté depuis longtemps, et donc depuis cette année, puisqu'on a défini notre P.I.B. de 2005 l'an dernier, on va donc mesurer l'accroissement du P.I.B. année par année. Ce sont ces éléments-là qu'on va connaître, on ne peut pas dire qu'on puisse calculer un taux de croissance de l'Etat parce qu'il paraît difficile de calculer un taux de croissance d'un territoire de 2 km<sup>2</sup> par rapport à ce qui se passe autour de lui.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Mais, Monsieur le Conseiller, vous parlez de croissance du chiffre d'affaires, un Etat ça n'a pas vraiment un chiffre d'affaires, c'est une entreprise qui a un chiffre d'affaires. Un Etat ça a une croissance, ça a un P.I.B.,

ça a un R.N.B.. Est-ce que vous envisagez de publier un taux de croissance ?

**M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** C'est bien ce que je vous ai dit. Jusqu'à maintenant, ce qu'on avait comme élément, c'était le chiffre d'affaires de la Principauté, et depuis l'année dernière, on s'est doté d'un P.I.B., donc effectivement, on pourra calculer l'augmentation du P.I.B. d'une année sur l'autre dès 2007 et bien évidemment dans les années futures.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Et sur le taux de croissance ? Je parle économie, on dirait que je parle hébreu ! Tous les pays ont un taux de croissance économique.

**M. le Ministre d'Etat.-** Oui, Monsieur GARDETTO, il faut être raisonnable et savoir que jamais, car vous pourrez demander à tous les experts, vous n'aurez ici la possibilité d'avoir de manière fiable des chiffres précis sur la production intérieure brute. On fait une approche, mais on a des approches et elles sont raisonnables. Il faut un ensemble beaucoup plus vaste pour éliminer les anomalies. Plus vous êtes petit, plus les anomalies vous défigurent le dessin. Vous pensez bien qu'ici, c'est très difficile. Dans la région P.A.C.A., tout le monde se déplace, achète ici ou là. Comment voulez-vous faire pour arriver à un système statistique précis ? Par contre le travail qui a été fait pour le P.I.B. est un travail qui a été considérable et qui permet d'avoir une approche de l'évolution économique, mais n'attendez pas une statistique précise. Par ailleurs, il y a quand même, et c'est vrai dans tous les pays, certains indicateurs, qui sont quand même très révélateurs, la T.V.A. est quand même fondée sur les affaires, l'impôt sur les bénéfices sur les résultats des entreprises. Tous ces éléments, on les a, donc on n'a pas rien du tout, on a des indications qui permettent de vous dire que lorsqu'on voit les croissances de recettes des impôts qui portent sur l'économie augmenter de 10 %, on n'a pas augmenté des taux, c'est uniquement l'assiette qui se développe. Donc, on sait que *grosso modo* nous avons autour de 10 % de croissance par an.

**M. le Président.-** Vous êtes trois à vouloir encore prendre la parole dans l'ordre où je vous ai vu lever la main : Mme Christine PASQUIER-CIULLA, M. Vincent PALMARO, M. CUCCHI et M. le Doyen qui n'est pas encore intervenu dans ce débat.

D'abord, Madame PASQUIER-CIULLA.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Merci. Je vais essayer d'être synthétique parce qu'on a dit beaucoup de choses, c'est un sujet passionnant.

D'abord, Monsieur CUCCHI, merci d'avoir donné lecture un peu plus complète du rapport, mais il y a encore des tas d'autres passages qu'on pourrait lire, notamment celui au terme duquel il est précisé que « depuis l'année 2004, la structure du FRC présente un nouveau visage, en effet, les immobilisations qui représentent 20,9 % de l'actif en 2001 atteignent près de 30 % ; cette année la situation est confortée à 1.154 M€ soit 29,6 % ». Je rejoins ce que disait M. PALMARO, les immobilisations augmentent, il faut réfléchir à tout cela. *C'est pour dire que si on veut donner une information intégrale, moi je ne suis pas contre la publication du rapport du C.G.D.. Ça ne me pose aucun problème.*

Maintenant, je voudrais rebondir sur ce qu'a dit M. CELLARIO, parce que c'était effectivement très intéressant également. M. CELLARIO nous dit, je ne me souviens plus des dates : « c'est en 1993-1998 que tout cela a été décidé »...

**M. Claude CELLARIO.-** J'ai dit que c'était avant 2003.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Voilà, donc vous êtes en train de nous dire que c'est avant 2003 qu'on a décidé de construire des logements sociaux...

**M. Claude CELLARIO.-** Non, non, Monsieur le Président, je ne veux pas qu'on déforme mes propos. Je n'ai jamais parlé de logements sociaux.

**M. le Président.-** Vous répondrez juste après.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** C'est bien ce dont on parle. Il y a un certain nombre de logements sociaux...

**M. Claude CELLARIO.-** Vous êtes hors sujet, on parle du financement d'un certain nombre d'immeubles par le Fonds de Réserve Constitutionnel. Ils ont été faits par l'ancienne majorité, avant 2003, vous en faisiez partie. La Z.A.C. Saint Antoine en est un exemple que vient de rappeler le Gouvernement.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Je croyais qu'on n'avait pas le droit d'interrompre l'orateur.

Les bâtiments domaniaux qui ont été financés par le Fonds de Réserve, c'est l'essentiel de mes interventions depuis quatre ans, je considère qu'ils n'auraient pas dû être financés par le Fonds de Réserve. Attendez !

**M. Claude CELLARIO.-** Vous étiez dans la majorité, dites-le !

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Arrêtez de m'interrompre.

**M. le Président.-** Monsieur CELLARIO, vous écoutez l'orateur et je vous donnerai la parole ensuite pour corriger ce que vous considérez comme des inexactitudes.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Vous êtes très agressif sur ce sujet. Il n'y a pas de problème, j'étais dans cette majorité, je n'avais pas plus accès à la comptabilité du Fonds de Réserve que durant cette législature, je l'ai dit assez souvent. J'en ai pris connaissance en le copiant à la maison. Je ne vous remercie pas, j'aurais préféré l'avoir les quatre années d'avant. Mais peu importe. Au moins, c'est déjà fait et j'aimerais surtout que tous les Conseillers Nationaux aient simplement accès à cette comptabilité et à tout le reste puisqu'il s'agit d'une partie de dépenses publiques.

**M. le Président.-** Je confirme que c'est accessible pour tous les Elus qui le souhaitent au Secrétariat Général.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Ils n'ont accès, qu'en lecture uniquement, pas en copie, mais on ne va pas refaire ce débat, on l'a déjà fait, ça me paraît inutile.

**M. le Président.-** Tout à fait.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Je continue à penser qu'il serait légitime que tous les Conseillers Nationaux aient accès à un document écrit, au même titre qu'un Budget, puisque même le Contrôleur Général des Dépenses se laisse aller à penser que ça peut constituer un Budget bis. Ça me paraît évident.

Maintenant, Monsieur CELLARIO toujours, lorsque vous dites que vous n'avez jamais validé cette pratique,

je suis désolée, c'est faux. *Depuis 2003, entre 30 et 40 M€ ont été financés chaque année par le Fonds de Réserve Constitutionnel. Que ce soit décidé par x ou par y, il n'empêche que votre majorité l'a approuvé et surtout n'en a pas parlé aux Monégasques, parce que je ne l'ai jamais retrouvé dans le rapport de la Commission des Finances. De même que les 12 M€ qui viennent d'être évoqués tout à l'heure n'ont pas été mentionnés dans le rapport de la Commission des Finances.* Donc, c'est une partie des dépenses publiques qui, encore une fois, est occultée à la population que nous représentons, c'est ce que je dis depuis pas mal de temps.

Enfin, et j'en ai terminé, je voudrais me retourner vers M. le Ministre d'Etat, lui dire : je vous remercie d'avoir fait les efforts que vous avez faits, ils sont louables, c'est dans ce sens que je suis intervenue depuis un certain nombre de temps, maintenant il faut tirer les conséquences de ce que certains ont appelé des erreurs ou autres du passé et faire un audit de tout ce qui a été financé par le Fonds de Réserve sur les années passées pour savoir s'il faut le racheter ou pas. Il me semble que cet audit est en cours et j'espère que nous aurons bientôt des réponses à ces questions.

**M. le Président.-** M. CELLARIO voulait vous interrompre et je l'en ai empêché, mais vous pouvez maintenant répondre sur ce que vous considérez comme des inexactitudes Monsieur CELLARIO.

**M. Claude CELLARIO.-** Je voudrais m'excuser auprès de Madame PASQUIER-CIULLA pour l'avoir interrompue et lui dire que je la remercie d'avoir quand même admis que lors de l'ancienne législature, elle n'avait pas accès à tous les documents budgétaires. A l'heure actuelle, depuis 2003, tout le monde a accès à tous les documents budgétaires, il n'y a rien de secret. Voilà sur le premier point ce que je voulais dire.

Deuxièmement, depuis 2003, nous n'avons pas financé sur le Fonds de Réserve Constitutionnel. Nous avons fait en sorte d'appliquer la Constitution, c'est-à-dire pour qu'on soit bien clair, on s'est arrangé à ce que les déficits soient tels qu'ils puissent être couverts par le Fonds de Réserve Constitutionnel tel que c'est écrit dans l'article 41 de la Constitution. Ni plus, ni moins. Et je mets au défi quiconque de ne pas l'admettre. Mais Madame PASQUIER-CIULLA, j'ai constaté que vous reconnaissez que pendant des années, ce fut une pratique sous une autre législature. Aujourd'hui, les choses ont changé, tant mieux et j'espère que vous rendez grâce à la majorité d'avoir

donné la liberté à chaque Conseiller National d'accéder à des documents qui pendant des années étaient uniquement du ressort de la Commission de Placement des Fonds.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Alors je rectifie, si vous permettez, parce qu'effectivement je me suis mal exprimée, je viens d'en discuter avec M. le Doyen. Ils étaient à disposition en lecture, avant aussi.

**M. Jean-Joseph PASTOR.-** Effectivement, je tiens à préciser que je faisais partie de la Commission de Placement des Fonds et Mme PASQUIER-CIULLA ne le savait peut-être pas, mais elle avait le droit de consulter les documents, si elle le souhaitait.

**M. le Président.-** Mais je suis tout à fait d'accord avec M. le Doyen.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Ils étaient à disposition et ceci dit, je rends grâce à rien du tout et je vous rappelle qu'il y a un autre article de la Constitution qui est juste un peu avant ceux que vous avez cités, article 37 qui indique que « le Budget national comprend toutes les recettes et toutes les dépenses publiques. » Alors, ces dépenses sont bien des dépenses publiques.

**M. Claude CELLARIO.-** Je n'ai pas parlé de l'article 37, excusez-moi.

**M. le Président.-** Je crois que chacun a déjà eu l'occasion d'exprimer son point de vue, le Ministre d'Etat aussi d'ailleurs, en répondant qu'aujourd'hui ce ne sont que les conséquences des travaux qui avaient été inscrites au Fonds de Réserve, qui continuent mais qui diminuent petit à petit, on est à 12 M€ cette année contre 60 M€ auparavant et bientôt plus rien puisqu'il n'y aura plus d'inscription sur le Fonds de Réserve de dépenses de travaux qui relèvent du Budget.

Monsieur PALMARO pour une dernière intervention, s'il vous plaît.

**M. Vincent PALMARO.-** Merci, Monsieur le Président.

C'est un peu tard dans la réactivité des questions-réponses de tout à l'heure, mais c'est le débat

démocratique. Je remercie à l'avance M. CELLARIO de ne pas m'interrompre. Je serai très loin de ce qu'il a dit.

Je suis attristé par ce que j'ai entendu, parce que la lecture des problèmes financiers du pays n'a été que très partielle. Vous avez critiqué qu'avant on ne faisait pas comme maintenant, mais Monsieur CELLARIO, heureusement que le « avant » où on faisait ce que vous dites, a permis d'augmenter le Fonds de Réserve. Ce qui vous a permis aujourd'hui, de pouvoir dire « on peut financer les pertes ». Parce que si « avant » il n'y avait pas eu cela, aujourd'hui on n'aurait pas pu financer 100 M€ de pertes.

**M. le Président.-** Même si M. CUCCHI a demandé à la parole avant M. le Doyen, je voudrais qu'on l'écoute parce qu'il ne s'est pas encore exprimé dans ce débat.

**M. Jean-Joseph PASTOR.-** Merci.

Sincèrement, je ne voulais pas intervenir mais, comme cela fait quelques années que je siége dans cette enceinte, c'est-à-dire depuis 1968, je voudrais rappeler certains faits : lorsqu'en 1973, l'Etat a voulu acheter le Terre-plein de Fontvieille, nous n'avons pas pu l'acquérir avec notre propre argent et à l'époque on avait même parlé d'emprunt.

Ne l'oubliez pas : tout cela parce qu'il n'y avait pas assez d'argent dans les caisses de l'Etat et nous avons dû trouver une solution de transaction en achetant une certaine partie acquise par une société canadienne, puis rachetée par l'Etat monégasque.

Je ne suis pas un financier mais je voulais témoigner que j'ai vécu la période où l'on n'avait pas d'argent dans les caisses. Je ne remonte même pas aux années antérieures où pour acheter les actions de la SBM de M. ONASSIS en 1964, il avait fallu la création de 600.000 actions avec un jeu d'écriture, mais je n'entre pas dans les détails.

Lorsque j'ai été élu en 1968, le Président du Conseil National de l'époque, M. Auguste MEDECIN et le Président de la Commission des Finances, M. Jean-Charles REY, avaient appelé notre attention en affirmant : il faut dès maintenant que nous constituions notre bas de laine et c'est avec les excédents budgétaires que nous avons pu alimenter le Fonds de Réserve Constitutionnel et en 2003, nous possédions la valeur de cinq années budgétaires.

Par conséquent, je crois que la politique qui avait été menée sous la Haute Autorité du Prince Rainier III et du Gouvernement était tout à fait excellente.

C'est tout ce que j'avais à dire.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Doyen.

Monsieur CUCCHI.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

On part un peu dans tous les sens. Personne ne nie qu'en 2003, le Fonds de Réserve était conséquent, tant mieux. On a décidé d'utiliser une partie des produits de la capitalisation du Fonds pour financer les opérations qu'on estimait importantes. Il faut assumer, moi j'en suis très fier, ça a permis à des centaines de Monégasques d'être logés, tant mieux. On a fixé des règles en disant que, dorénavant, ce qui était fait avant, c'est-à-dire utiliser le Fonds de Réserve pour acheter des choses ou financer des choses qui n'étaient pas rentables ne devait plus être fait, ça n'a plus été fait.

D'un autre côté, pour revenir sur ce que disait M. PALMARO, on a à plusieurs reprises sensibilisé le Gouvernement sur le fait qu'il fallait avoir une meilleure vision du Fonds de Réserve en particulier de la stratégie d'allocation. Par exemple, lors du Rectificatif, j'ai appris que vous avez mené une étude qui est en cours, dont les résultats seront, d'après moi, passionnants et changeront sans doute certaines choses. Les choses ne peuvent pas changer du jour au lendemain. Je ne vois pas où est le problème et où est réellement dans le fond le débat si ce n'est pour essayer de faire croire aux gens soit que, pendant des années on a fait n'importe quoi et ruiné le pays, soit que c'est maintenant qu'on fait n'importe quoi et qu'on ruine le pays. C'est faux.

**M. le Président.-** Beaucoup de choses de bon sens ont été dites dans ce débat, par les uns et par les autres et je crois d'ailleurs que si on essaie de dépasser les aspects partisans, il y a beaucoup de points de consensus qui se dégagent entre le Gouvernement et l'ensemble des Conseillers Nationaux. Quand certains disent : « modernisons les lois et les règlements qui gèrent le Fonds de Réserve », personne ne serait opposé à cela, mais en pragmatiques que nous sommes, ce qu'on a voulu d'abord faire – et on l'a fait tous ensemble dans cette législature – c'est en découvrant des financements d'immeubles sociaux dans la législature précédente ou de la Z.A.C. Saint Antoine,

je crois que c'est en 1999 que ça a été fait, c'est-à-dire de l'équipement, on s'est dit, parce que c'est juste, tous ensemble, qu'il ne fallait plus le faire parce que ce n'est pas conforme aux règles. Donc ensemble, on a, avec le Gouvernement, décidé de ne plus le faire et ce n'est plus fait depuis maintenant quatre ans. L'immeuble domanial Les Agaves financé sur le Fonds de Réserve, c'est en 1998-1999-2000, les équipements de la Z.A.C. Saint Antoine, c'est en 1999. Ensemble, on ne l'a plus fait dans cette législature et il ne faut plus le faire. Parce que ceux qui disent qu'il ne fallait pas le faire ont raison, c'est quelque chose qui n'est pas cohérent par rapport à la gestion du Fonds de Réserve.

Ensuite, certains ont parlé de modernisation de l'utilisation du Fonds ou des finances publiques. Il y a une idée qui m'est chère, que je ne peux pas laisser passer à ce stade du débat dans la modernisation de l'utilisation du Fonds de Réserve, c'est qu'une fois qu'on aura défini quel est le bon niveau de réserves pour, comme le disait M. PALMARO tout à l'heure et d'autres, faire face à des hypothèses imprévisibles pour que l'Etat puisse continuer à bien tourner et faire face aux problèmes éventuels qu'il rencontrerait, une fois qu'on aura défini un niveau, un seuil qu'on estime tout à fait rassurant et suffisant, moi je propose cinq ans – mais le débat doit avoir lieu – de dépenses en réserve, à partir de ce moment-là – certains diront trois, d'autres sept, je ne sais pas, mais moi je dis cinq par exemple – comme d'autres pays modernes l'ont fait avant nous, tout ce qui dépasse ce seuil dans le Fonds de Réserve, c'est-à-dire les intérêts du Fonds au-delà de l'inflation, si on veut maintenir ce Fonds sur ces cinq années par exemple de dépenses d'avance, tout ce qui va au-delà, on peut l'utiliser et le basculer sur le Budget national pour financer les équipements du futur, c'est-à-dire les recettes de demain, donc c'est bien gérer pour l'avenir, et deuxièmement, pour assurer un niveau de vie, un bien-être social à la population conforme ni plus ni moins à la richesse de l'Etat. Ni plus, parce qu'il ne faut pas dépenser le Fonds de Réserve pour le bien-être social, ça serait complètement imprévoyant pour les générations futures, mais ni moins ; pourquoi s'enrichir toujours davantage et monter à dix ans un jour de Fonds de Réserve et priver par ailleurs les Monégasques et la population de Monaco de certaines avancées sociales qui pourraient se financer avec ce Fonds de Réserve, conformément à nos moyens et à la richesse nationale ? Donc, voilà une idée, je crois, fondamentale, dont il faudra débattre avec le Gouvernement Princier dans le futur. Parce que si on appliquait cette idée, il n'y aurait pas de déficit budgétaire parce qu'en finançant depuis cinq ans les équipements qu'on a financés et le bien-être

social des Monégasques – la politique pour les aînés, le logement des Monégasques, etc... – avec les 100 M€ des intérêts du Fonds hors inflation dans le Budget, nous aurions eu des excédents budgétaires et on aurait donc quand même encore enrichi le Fonds ! Donc voilà un vrai débat. Comment doit-on se servir de la richesse nationale et des finances publiques ? Je ne pense pas que ce soit aussi simple que de dire il faut agrandir et enrichir toujours plus le Fonds, ce n'est pas forcément cela une gestion intelligente de l'Etat monégasque pour l'avenir du pays et le bien-être de sa population.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Monsieur le Président, c'est un vrai débat, vous avez raison et il faut en discuter, ça fait partie de la discussion qu'il faut avoir avec le Gouvernement une fois qu'on connaît tous les chiffres parfaitement et notamment ce qui a été financé avant, mais je voudrais donner une précision : *on n'est plus à cinq Budgets d'avance, on est à quatre Budgets d'avance.*

**M. le Président.-** Tout dépend de l'estimation de la valeur réelle du Fonds.

**M. Vincent PALMARO.-** Et des dépenses qui évoluent tous les ans.

**M. le Président.-** Et des dépenses, bien sûr.

Monsieur PALMARO, un dernier mot parce que je crois que nous nous sommes tous largement exprimés sur le sujet.

**M. Vincent PALMARO.-** Un dernier mot sur la modernisation des finances publiques qui est très proche de ce que vous avez dit à l'instant. Quel est le montant total du Fonds de Réserve ? Plutôt que de l'arrêter arbitrairement à cinq ans, il vaut mieux définir quels sont les risques et le montant des enveloppes financières pour y faire face. La somme de ces enveloppes correspondra au montant total du Fonds de Réserve Constitutionnel.

Je demande que le Gouvernement mette en place un chantier dans le cadre d'une Commission mixte avec un ou deux représentants du Conseil National. Ce sera une grande action pour le pays.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur PALMARO.

Avant M. le Ministre, Monsieur BOISSON a également souhaité s'exprimer.

**M. Claude BOISSON.-** Monsieur le Président, ce que vous venez de soulever est, je pense, fondamental parce qu'il permettrait sans doute de trouver une solution consensuelle entre ceux qui peuvent démontrer que le Fonds de Réserve s'est enrichi et ceux qui démontreraient que le Fonds de Réserve a régressé parce qu'en effet, il est important de déterminer le montant qu'il faut se donner pour objectif. Nous étions précédemment dans une certaine démarche, aujourd'hui nous sommes dans une démarche qui a été expliquée. Par contre, Monsieur le Président, une nuance par rapport à cet objectif : il faudra le déterminer par rapport à la partie correspondant à la trésorerie, disons, aux O.P.C.V.M. car il y a toute une partie qui est une partie d'immobilisations et même si elle évolue, et elle est régulièrement évaluée, on sait très bien que ce ne sont pas des disponibilités. On ne peut pas imaginer qu'en cas de crise, on pourrait vendre les biens immobiliers et mettre dehors les Monégasques. Donc cette partie a une valeur incontestable qu'il faut prendre en compte dans le calcul comptable, mais la part de trésorerie qu'il faut prendre en compte, c'est en effet ce qui est actuellement placé en O.P.C.V.M.. Donc on ne peut pas dire que c'est seulement cinq années de fonds, mais c'est peut-être tel montant qu'il faut viser, et là bien sûr, toujours indexé. C'est la petite nuance que je voulais apporter parce que c'est là que nous pouvons trouver un consensus pour l'avenir, sinon on entendra ce genre de débat éternellement.

**M. le Président.-** Vous avez raison. Il y a les deux critères à mon avis : il y a le total du fonds, mais il y a aussi les liquidités disponibles, qui actuellement sont d'environ un peu moins de 2 Md€.

**M. Claude BOISSON.-** Ce qui correspondrait à l'hypothèse que soulevait M. PALMARO, c'est-à-dire des risques et qu'avait reprise d'ailleurs le Ministre d'Etat.

**M. le Président.-** Oui, mais on pourrait par exemple retenir cinq années de dépenses pour la totalité du Fonds et trois années pour les liquidités. Enfin le débat évidemment mérite d'avoir lieu.

On va écouter à présent le Ministre d'Etat.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je soulignerai également des éléments qui viennent d'être relevés par M. Boisson et confirmés par M. le Président.

Je voudrais surtout vous dire, en conclusion de ce débat, qui est un débat important et fondamental puisqu'il touche la gestion des Finances publiques, qu'il ne faudrait pas qu'il dégage comme impression que la gestion financière serait en quelque sorte une gestion au jour le jour. Ce n'est pas du tout le cas. Ce Budget dont nous sommes en train de discuter s'inscrit dans une politique financière à plusieurs années. J'estime que nous avons des finances très saines, je n'en tire aucun bénéfice pour le Gouvernement parce que ce sont les acteurs économiques qui permettent une prospérité économique, parce que l'économie marche bien et donc nos recettes croissent plus vite que nos dépenses, je l'ai dit précédemment. C'est un cycle vertueux qu'il faut conserver. Alors, situation saine, autofinancement de tous les investissements, Fonds de Réserve qui s'est conforté, on verra à quel niveau il devra être, mais qui s'est conforté et pour le Budget 2008, que vous voterez, je l'espère, baisse depuis maintenant la troisième année consécutive des déficits et nous atteindrons, dans deux ou trois ans, un niveau d'équilibre tout en répondant aux besoins de la population de Monaco.

Sur le Fonds de Réserve, j'ajoute qu'il y a un point sur lequel je suis d'accord parce que cette politique est une politique qui continue ; vous savez, la rigueur dans la gestion des finances publiques n'a de valeur que dans la durée. Je propose que cette politique, nous nous engageons à la continuer, au-delà des hommes ou des femmes qui sont ici ce soir, pendant un certain nombre d'années, pendant les cinq ans qui viennent, l'horizon qu'on peut prévoir. Pourquoi ? Parce que je pense qu'à ce moment-là, le débat ou les polémiques de ce soir sur certains points n'auront plus de sens parce que l'Etat pourra racheter sur le Budget, pourra racheter ce qui a été dépensé pour des raisons, encore une fois, que je ne juge pas, que je ne critique pas, qui étaient un accord, à différentes époques d'ailleurs, entre le Conseil National et le Gouvernement. Ce n'est

pas moi qui vais le critiquer, on assume tous la continuité de l'Etat quels que soient les moments de l'histoire et il faut considérer, et là il n'y a plus de polémique, qu'il s'agissait d'avances pour faire face à des situations ou des programmes exceptionnels. Ces avances ont été faites et elles seront remboursées et j'espère bien que nous allons pouvoir bientôt, grâce à l'assainissement des finances publiques, commencer ce travail parce que c'est vrai que le véritable Fonds de Réserve, c'est quand même sa partie réalisable rapidement, parce qu'évidemment un certain nombre d'immobilisations ne peuvent pas être considérées comme utilisables en cas de situation exceptionnelle. Donc je rejoins l'observation qui a été faite, ce rachat d'un certain nombre de biens qui ne seraient pas réalisables, il faudra le faire, et si on continue à avoir des Budgets rigoureux, ce débat sera terminé. Tout le monde sera d'accord.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** C'est presque un contrat d'objectifs que vous proposez !

*(Rires).*

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Ce n'est pas moi qui l'ai dit !

**M. le Président.-** Je vous propose, sur ces paroles consensuelles du Ministre d'Etat, qu'on passe au vote de ce chapitre 50 « Conseiller de Gouvernement », à moins qu'il y ait un autre sujet à aborder que celui-là, sur le Département des Finances ?

S'il n'y a plus d'intervention, je le mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 50 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 51 - BUDGET ET TRESOR - DIRECTION

351.010 - Frais de personnel.....	852.700
351.030 - Frais de fonctionnement.....	28.600
351.040 - Achat & entretien matériel.....	900
	<u>882.200</u>

**M. le Président.-** Monsieur PALMARO souhaite s'exprimer.

**M. Vincent PALMARO.-** Merci, Monsieur le Président.

Une remarque : il y a une modernisation financière, pour les Finances et il y a aussi une modernisation financière à travers la L.O.L.F. pour le Budget.

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 51 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 52 - BUDGET ET TRESOR - TRESORERIE

352.010 - Frais de personnel.....	459.200
352.030 - Frais de fonctionnement .....	15.000
352.040 - Achat & entretien matériel.....	800
	<u>475.000</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 52 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 53 - SERVICES FISCAUX

353.010 - Frais de personnel.....	2.098.700
353.030 - Frais de fonctionnement .....	86.300
353.040 - Achat & entretien matériel.....	1.100
	<u>2.186.100</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 53 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

## Chap. 54 - ADMINISTRATION DOMAINES

354.010 - Frais de personnel.....	958.000
354.030 - Frais de fonctionnement .....	54.000
	<u>1.012.000</u>

**M. le Président.-** Je voudrais faire une remarque et poser une question au Gouvernement. Nous savons que dans les prochaines années sont programmés – c'est souhaitable et c'est une bonne décision – des milliers de mètres carrés de surfaces économiques domaniales, que ce soit pour les commerces, pour des sociétés de services, pour des entreprises industrielles, pour des professions libérales et plus de 10.000 m<sup>2</sup> sont d'ores et déjà programmés et d'autres viendront s'ajouter.

Je vous rappelle notamment : 500 m<sup>2</sup> au Castelleretto, donc pour début 2008, ensuite toujours sur les délaissés environ 700 m<sup>2</sup> de commerces, c'est pour 2008-2009, ensuite il y aura le Port Hercule, avec environ 1.000 m<sup>2</sup> de locaux d'activités sur l'ancienne digue Nord, ce sera autour de 2010, vous nous avez dit en effet qu'on pourrait utiliser le bâtiment musoir de la nouvelle digue, en cours d'étude, pour des activités économiques. Ensuite, chronologiquement, dans les prochaines années, on aura la Z.A.C. Saint Antoine pour environ 3.500 m<sup>2</sup> de locaux d'activités autour de 2012, il y aura l'îlot Rainier III, sur les délaissés S.N.C.F., qui est programmé pour environ 2012 aussi, avec un peu moins de 4.000 m<sup>2</sup>. Et puis, bien sûr, il y a le grand projet de Testimonio qui n'est pas encore totalement arrêté, mais nous sommes d'accord sur un principe, c'est d'en faire aussi une utilisation économique, donc on pourrait même imaginer d'aller jusqu'à 10.000 m<sup>2</sup> de locaux économiques, de bureaux notamment, sur Testimonio. Ça ferait 20.000 m<sup>2</sup> à utiliser dans les prochaines années.

Ceci pour dire qu'il a été pensé à l'avenir pour le développement économique de la Principauté. Nos entreprises et nos commerces manquent de locaux, manquent d'espace. Si on veut aussi accueillir des entreprises de l'extérieur, il faut d'abord être capable de leur offrir des nouveaux mètres carrés. Ça répond aussi aux inquiétudes justifiées d'ailleurs, de notre Collègue CELLARIO, l'autre soir, disant que sur le marché libre – reprenant un article du quotidien Monaco-Matin – les prix malheureusement atteignent des niveaux totalement insupportables pour beaucoup de commerçants et donc c'est sans doute à l'Etat – si nous voulons avoir des commerces de proximité, si nous voulons aussi assurer le développement d'un certain nombre de nos entreprises – d'offrir des locaux

avec un bail qui donne une sécurité, puisque c'est un bail à durée indéterminée, à un loyer abordable. Dans l'économie, la sécurité est très importante, la sécurité du bail, mais aussi par rapport à l'inflation puisqu'on sait que l'Etat n'augmente pas le loyer au-delà de l'inflation, ce qui n'est pas du tout le cas des loyers du secteur libre.

Ceci m'amène à faire une remarque : dans les années qui viennent, plus que jamais, les attributions de ces locaux, aux Monégasques d'abord, aux résidents ensuite, et pourquoi pas dans certains domaines où on a besoin de se développer – nouvelles technologies par exemple – à des gens de l'extérieur qui vont venir apporter un plus à l'économie monégasque, ces attributions, Monsieur le Ministre, Monsieur le Conseiller pour les Finances, vont revêtir d'autant plus d'importance qu'il y aura une vingtaine de milliers de mètres carrés dans les cinq prochaines années à attribuer. Donc je crois qu'il serait normal, Monsieur le Ministre, que ce qui a été fait pour les locaux domaniaux à usage d'habitation soit fait pour les locaux à usage économique, c'est-à-dire la définition de critères impartiaux, transparents, connus de tous pour leur attribution mais aussi, la constitution d'une Commission – ça a été fait pour le logement – d'attribution, présidée par le Conseiller pour les Finances, comme pour les logements, mais qui comprendrait aussi bien sûr différents hauts fonctionnaires du Département des Finances, c'est une évidence, mais aussi des représentants des deux Assemblées élues par les Monégasques, le Conseil National et le Conseil Communal, comme c'est déjà le cas pour les locaux à usage d'habitation. Je crois que cette demande est d'autant plus justifiée pour les prochaines années qu'on voit là qu'il y aura énormément, et tant mieux, nous y avons veillé tous ensemble, de surfaces à attribuer d'ici 2012. Ces critères et cette Commission qui donneraient une garantie d'efficacité, d'impartialité, seraient appréciés, j'en suis certain, de l'ensemble des élus des Monégasques et bien au-delà, de l'ensemble des Monégasques et de l'ensemble des acteurs économiques qui vont avoir besoin de ces locaux et qui vont postuler pour les obtenir.

Monsieur le Ministre.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je vous répondrai que cette préoccupation, ce souci que vous exprimez est partagé par le Gouvernement. A ce stade, il me paraît effectivement important qu'on réfléchisse assez rapidement aux activités économiques pour lesquelles l'Etat doit intervenir dans la construction et la location de locaux. Je crois que c'est indispensable pour une série d'activités, notamment pour que nous ayons des locaux, compte tenu du prix de l'immobilier par ailleurs dans le secteur libre, qui permettent à des Monégasques de s'installer dans des métiers, du commerce, de l'artisanat, etc... Mais il faut qu'on réfléchisse à des critères parce qu'il est évident qu'on ne va pas étatiser tous les locaux commerciaux et qu'il y a des activités, je pense par exemple aux activités financières, qui n'ont besoin de personne pour se développer. Elles peuvent trouver sur le marché des espaces qu'elles paieront au prix du marché car je ne crois pas que ce soit à l'Etat de fournir les locaux aux établissements financiers, des sièges sociaux aux entreprises, etc... Donc il faut qu'on définisse tout cela. Par contre, je crois qu'il est tout à fait indispensable de trouver une formule pour les autres, sinon c'est tout notre tissu d'animation, de commerces, d'artisanat, de classe moyenne, qui déperirait faute de ne pouvoir tout simplement s'installer, faute de pouvoir acheter un pas de porte, un local professionnel. C'est une réflexion mais il faut qu'on définisse des critères. Je parle évidemment de ce qu'on doit fournir pour les commerces locaux ou l'activité locale d'une manière plus générale, mais c'est vrai aussi qu'il faut des critères pour faire venir des activités qu'on souhaite faire venir, comme vous l'avez évoqué, des technologies de pointe, de la recherche scientifique, qui ne viendront pas si on ne leur trouve pas des locaux à des prix raisonnables, parce que vous n'aller pas faire venir une unité de recherche dans un certain domaine si d'entrée de jeu, il faut trouver 500 m<sup>2</sup> au prix du marché libre à Monaco. Cette unité de recherche ira alors à Sophia-Antipolis ou ailleurs. Donc si on veut aussi diversifier, il faut aussi des critères pour savoir pour qui on fait ces locaux domaniaux.

Alors je pense qu'il faudra définir des critères pour définir comment on fait par rapport aux Monégasques, comment on fait pour attirer des activités venant de l'extérieur et qui ne pourraient pas venir si on ne les aide pas, le reste, il faut le laisser au marché.

Je dis cela parce qu'il faut aussi donner sur le marché la possibilité, mais là, c'est un problème d'urbanisme, d'avoir également des surfaces, parce qu'on a aussi besoin de ces activités qui créent la richesse. C'est tout un équilibre qu'il faudra trouver. Je pense qu'on aura une opération qui avance, on en reparlera bien sûr dans quelques mois, c'est l'opération

de Testimonio, la réflexion a beaucoup avancé. On lancera très rapidement pour avoir des esquisses, un concours de maîtrise d'œuvre, d'architectes pour imaginer ce qu'on pourrait faire, mais sur la base d'un programme qui devrait comprendre pas mal de choses et notamment ces 10.000 m<sup>2</sup> de bureaux qui sont déjà un élément que nous retenons. On avait eu l'occasion d'en parler ici, dans ce programme ; il y aura aussi des logements domaniaux, il y aura aussi une crèche, il y aura aussi un centre pour les sapeurs-pompiers pour cette partie de Monte-Carlo etc... mais je le rappelle c'est une opération qui sera conduite par l'Etat et qui fera d'abord, dans un premier temps, l'objet d'un concours de maîtrise d'œuvre, mais ça avance puisque je pense, au début de l'année 2008, nous serons à même de lancer le concours de maîtrise d'œuvre.

**M. le Président.-** Vous êtes deux Elus à souhaiter intervenir. Je voudrais juste noter que sur le principe, Monsieur le Ministre, si j'entends bien, vous êtes d'accord pour la définition de critères et vous n'êtes pas opposé, ai-je bien entendu, à la création d'une Commission d'attribution ?

**M. le Ministre d'Etat.-** Vous avez lancé cette réflexion, il faut l'étudier, je ne peux pas vous répondre. Je vous réponds sur les critères parce qu'on a déjà un peu réfléchi, mais sur le reste, on en reparlera.

**M. le Président.-** Très bien. Donc on vous reparlera de la création de la Commission, mais cela semble la suite logique après la définition des critères d'attribution. J'ai oublié de remercier Monsieur le Conseiller pour les Finances, parce qu'il s'était engagé, rappelez-vous, à ce qu'un certain nombre de F3 domaniaux, que nous avons aujourd'hui en surnombre, et tant mieux, mal situés, notamment en rez-de-chaussée ou face à un mur par exemple, soient proposés pour des activités économiques, notamment pour des professions libérales. Au dernier Journal Officiel, ça y est, deux ont été proposés, c'est un premier pas dans le sens que nous souhaitions. Je voulais vous en remercier.

Dans l'ordre où vous avez levé la main, Monsieur BLANCHY puis M. PALMARO.

**M. Bruno BLANCHY.-** Effectivement, il est vital de pouvoir répondre à ce problème de manque de locaux commerciaux, mais il y a aussi un problème qui est

important, c'est la question du secteur intermédiaire qui doit venir en relève du secteur protégé. Là, il faudra bien trouver de l'argent, Monsieur le Ministre. Je veux bien que vous laissiez de côté le lancement d'un emprunt d'Etat, et je saurais gré à notre Doyen PASTOR d'avoir rappelé que ce n'est quand même pas une ineptie d'en parler. Mais d'autre part, c'est vrai qu'en ce qui concerne les préemptions d'appartements, je vois qu'elles restent très faibles, cela étant dit dans le cadre de l'augmentation de la part de l'Etat dans le domaine immobilier, à visée sociale ou locative. Je pense qu'il faut trouver un moyen et on n'a peut-être pas une politique suffisamment offensive en ce qui concerne les droits de préemption, parce que je lis qu'en 2007, on a eu 4 préemptions sur 99 déclarations. Je veux bien que ce soit dangereux de trop préempter...

**M. le Ministre d'Etat.-** J'ai l'impression qu'il y en a plus que ça, on va vérifier. Moi j'en vois passer tout le temps, alors...

**M. Bruno BLANCHY.-** ... c'est ce que je lis dans votre document qui nous a été remis... je pense que vous voyez passer des déclarations...

**M. le Ministre d'Etat.-** Non, non, j'en vois passer parce que je donne quand même mon avis à la fin et donc je vois passer aussi pour décision, après consultation de la Commission, ce qu'on préempte ou pas.

*(Rires).*

**M. le Président.-** On est en train de chercher le nombre d'appartements réellement préemptés pour les années 2006 et 2007, mais les membres de la Commission de Placement des Fonds du Conseil National reçoivent aussi ces avis et je peux vous garantir que c'est beaucoup plus que quatre préemptions, mais de mémoire je ne pourrai pas vous dire le chiffre exact.

**M. Bruno BLANCHY.-** Ce sont les réponses aux questions qu'on avait posées au Gouvernement lors des Commissions Plénières d'Etudes. Je lis : « En 2007, l'Etat a reçu 99 déclarations et a fait usage de son droit de préemption à 4 reprises pour 4 appartements. En 2006, il y a eu 122 déclarations

et le droit de préemption concernait 9 reprises pour 19 appartements ».

**M. le Président.-** 19 par an, ça me semble plus conforme à ce que nous voyons, effectivement, en 2006. Peut-être que là, ils se sont arrêtés au moment de l'élaboration du Budget Primitif, au mois de juin, dans le document que vous avez.

**M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** C'est tout à fait le cas. C'est un chiffre qui n'est pas à jour. C'est le chiffre qui correspondait au moment où les réponses ont été faites, mais effectivement, le nombre de 4 est largement inférieur à ce qui a été préempté jusqu'à maintenant.

**M. Bruno BLANCHY.-** Oui, mais déjà en 2006, ce n'était quand même pas beaucoup.

**M. le Président.-** Une vingtaine d'appartements. On y est très favorable, vous le savez, Monsieur BLANCHY, c'est un souhait du Conseil National, il faut préempter, c'est utile, c'est un bon investissement pour l'Etat et ça permet de loger une partie de la population stable de Monaco.

**M. Bruno BLANCHY.-** Il faudra bien penser aussi au secteur intermédiaire.

**M. le Président.-** Nous partageons là encore très majoritairement votre avis dans cette Assemblée.

**M. le Ministre d'Etat.-** La question, vous avez raison de la poser et je confirme que c'est bien la volonté du Gouvernement, au fur et à mesure des opportunités, d'acquérir, au rythme d'une vingtaine d'appartements par an pour l'instant. Dans la durée, c'est important, on acquiert des appartements, voire des immeubles, dans l'ensemble de la Principauté, effectivement, c'est quelque chose qui donnera un moyen de poursuivre une politique sociale active. Je suis d'accord avec vous sur le fond, je vous interrompais uniquement sur le chiffre mais pas sur le fond.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur PALMARO a la parole.

**M. Vincent PALMARO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais, avec plaisir, souligner ce que M. le Ministre évoquait, a même « présenté » pour ces 20.000 m<sup>2</sup>, la façon de les traiter, l'analyse de vrais besoins, la création d'une Commission mixte d'attribution que j'appuie car là nous sommes sur des types d'attributions qui ne devraient pas poser les mêmes problèmes que pour les autres Commissions présentées lundi. Celle-ci pourrait opérer sans difficulté.

Ces considérations, Monsieur le Ministre, répondent entre autres à ce que je disais lundi en insistant sur l'augmentation nécessaire des recettes et qui peut le faire, sinon le Gouvernement ?

**M. le Président.-** Merci.

Je ne résiste pas au plaisir de donner un chiffre qui surprend parce que ce n'est pas selon cette logique, qu'on analyse d'habitude la construction d'immeubles domaniaux. Je voudrais vous faire part de ce chiffre,

de provenance gouvernementale et je n'en doute pas, conforme à la réalité : savez-vous que les nouveaux appartements domaniaux, loués aux Monégasques, depuis le début de la législature, génèrent actuellement 10 M€ par an de recettes – puisque vous parlez d'augmenter les recettes – pour l'Etat monégasque ? Ce n'est pas comme cela qu'on aborde le sujet d'habitude, ce n'est pas non plus le but principal – il faut le dire – de ces décisions politiques qui visent d'abord à garantir le droit au logement des Monégasques dans leur pays, mais ça rapporte aussi actuellement 10 M€, chaque année, qui tomberont dans les caisses, grâce aux locations domaniales construites depuis 2003.

S'il n'y a plus d'interventions sur ce chapitre 54 « Administration des Domaines », je le mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 54 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 55 - EXPANSION ECONOMIQUE

355.010 - Frais de personnel.....	1.287.500
355.030 - Frais de fonctionnement .....	58.000
355.040 - Achat & entretien matériel.....	2.900
355.060 - Frais propres activité service .....	995.000
	<u>2.343.400</u>

**M. le Président.-** Monsieur le Vice-Président.

**M. Bernard MARQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

Nous voyons qu'à l'avenir des surfaces vont être créées pour accueillir des professionnels. Je voudrais savoir dans la modernisation de l'économie, au niveau de l'Expansion Economique, ce qu'a prévu le Gouvernement. C'est vrai qu'il y a eu un gros effort qui a été fait pour réduire les délais, à l'époque j'avais pu en parler avec la Directrice qui avait émis le besoin d'avoir un Service un peu plus étoffé et peut-être un peu plus autonome. Il semble que beaucoup de complications viennent du fait que ce Service n'est absolument pas décisionnaire. Alors, mon propos ce n'est pas que ce Service soit décisionnaire ou un Département autonome, mais est-ce que dans la modernisation, si maintenant on dispose de toutes ces

surfaces à occuper, au niveau des autorisations, est-ce qu'il est prévu dans le projet de modernisation de donner les moyens à l'Expansion Economique d'avoir peut-être un peu plus d'autonomie, un peu plus de moyens, un peu plus d'expansion tout court ?

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.

**M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Ecoutez, je crois que l'objectif qui est essentiel vis-à-vis de notre population économique, c'est bien effectivement que l'Administration respecte les délais de réponse et donc de donner une décision aux personnes qui déposent un dossier à l'Expansion Economique dans un délai de trois mois, c'est ce délai qui aujourd'hui est retenu.

Dans ce domaine, je ne vois pas, la décision d'accepter ou pas une activité en Principauté me paraît relever d'une décision gouvernementale et je ne crois que c'est une décision qui puisse être prise au niveau du Service... Je ne comprends pas votre question.

**M. Bernard MARQUET.-** Alors, peut-être je vais la formuler différemment.

J'ai rencontré des chefs d'entreprises étrangers et même locaux, qui me disent, c'est très bien, on a réduit les délais. Mais il y en a un certain nombre, peut-être, c'est au niveau des personnels qui reçoivent les gens, il semble qu'il y aurait au niveau du management des efforts à faire pour l'accueil du public. C'est vrai, au niveau des délais, vous avez raison, cela a beaucoup évolué mais dans le cadre de la modernisation, on espère que tout cela remontera un petit peu.

Je ferai une autre intervention plus tard sur l'hôpital, mais si on raisonne en gestionnaire en disant qu'il n'y a que 2 % de problèmes qui remontent, des retours, des gens mécontents parce que les autres, ils ont préféré partir et s'installer ailleurs, ça peut être dommage pour Monaco. Et il semblerait qu'il y ait peut-être à ce niveau-là, un besoin – sans parler des délais, de ce côté-là ça va – mais pour les chefs d'entreprises qui ne parlent pas toujours le français correctement, le retour c'est toujours une tracasserie pour un papier ou une chose comme cela pour faire des dossiers, ce sont des énervements que l'on pourrait peut-être éviter... j'en connais un certain nombre qui sont allés s'installer dans le pays voisin.

**M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Deux réponses à cela, Monsieur MARQUET, d'abord le nombre d'entreprises qui s'installent à Monaco est en croissance chaque année et je peux donner des chiffres du nombre des sociétés installées à Monaco qui croît chaque année. Nous ne sommes pas encore sur une pente, heureusement pour nous, qui soit inversée parce que les gens préfèrent s'installer ailleurs que chez nous. Maintenant, je comprends mieux votre demande, effectivement, il y a des choses qui sont prévues dans le cadre de la modernisation et de l'amélioration de l'Administration, c'est pour ce type de démarches et d'ailleurs, dans un premier temps, pour la place financière d'ailleurs. Mais ce sera, bien évidemment, ensuite étendu à toutes les activités économiques, il est dans nos cartons et nous y travaillons actuellement de procéder à un guichet unique, c'est-à-dire ce sera le fait de pouvoir arriver à ce qu'un étranger qui veut

s'installer en Principauté n'aura affaire qu'à une seule personne dans l'Administration. Encore une fois, ce qui va être très important, c'est de pouvoir s'assurer que cette personne unique de l'Administration puisse intervenir dans tous les domaines. Je prends un exemple, il va falloir que cette personne puisse donner des délais précis et des procédures précises, des documents à fournir, des choses à faire, pour faire faire des travaux dans les locaux qu'elle va louer et que cette personne puisse aider la personne qui veut s'installer à Monaco à trouver des locaux. Donc, c'est bien, oui, je réponds favorablement à cette demande et notre objectif est dans le courant de l'année 2008, puisque je sais combien le Conseil National souhaite avoir des délais lorsqu'on annonce des choses, dans le courant de l'année 2008, de parvenir à mettre en place une procédure de guichet unique. Encore une fois, dans un premier temps pour la partie place financière mais bien évidemment avec la perspective, dans le moyen terme, d'étendre ce guichet unique à l'ensemble des démarches fait auprès des services commerciaux.

**M. Bernard MARQUET.-** Je voudrais vous remercier, Monsieur le Conseiller, pour ces bonnes nouvelles, parce que mon souci, c'est de garder pour le futur l'attractivité de Monaco en général. Donc, bien sûr, c'est le jour et la nuit par rapport à il y a quatre ans, mais il y avait vraiment ce besoin d'améliorer cela et ce guichet unique, on en parle depuis longtemps. Là aussi, ayons une vision globale, nous allons faire des locaux, accueillons les gens de mieux en mieux, gardons l'attractivité de la Principauté afin que des entrepreneurs s'installent, gardons aussi l'attractivité pour les salariés et les retraités, c'est vraiment un problème global et je suis content d'entendre que le Gouvernement va de plus en plus dans cette voie. Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Vice-Président.

Monsieur GARDETTO, j'allais vous oublier, vous avez effectivement demandé la parole.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

J'ai une question en particulier : les entreprises monégasques, prestataires de services qui souhaitent intervenir hors des frontières de la Principauté sont confrontées à un problème de retenue à la source. Comment le Gouvernement envisage-t-il de régler cette difficulté ?

**M. Gilles TONELLI**, *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie*.- C'est une situation, Monsieur GARDETTO, qui n'est pas nouvelle, qui a toujours existé et qui existe depuis de nombreuses années. Je ne vois pas ce que je peux vous répondre de plus. On ne peut pas imposer à des pays tiers de changer leurs règles lorsqu'elles sont ce qu'elles sont.

**M. Jean-Charles GARDETTO**.- Est-ce que l'on ne peut pas passer des accords bilatéraux avec les pays concernés pour obtenir un traitement des entreprises monégasques qui soit plus favorable ?

**M. le Président**.- Monsieur BOISSON a une remarque suite à la vôtre, nous l'écoutons.

**M. Claude BOISSON**.- Franchement, Monsieur GARDETTO, je comprends votre demande, parce qu'on souffre d'un manque de réciprocité et pour cela je pense qu'il y a une solution que le Gouvernement a déjà expliquée ces jours-ci, mais qu'il doit appliquer réellement et en permanence, et pas seulement le dire ici et après sur le terrain, ça se passe autrement. C'est la priorité nationale. Si véritablement, il y a la priorité nationale, à ce moment-là, les entreprises qui sont de l'extérieur qui viennent s'implanter à Monaco et qui se disent entreprises monégasques auront moins de facilité car il faut distinguer les entreprises monégasques et les entreprises monégasques réellement, je dis bien réellement, j'enlève donc tous les prête-noms, réellement dirigées par les Monégasques et là c'est une manière de contourner le problème des 33 %, sinon les Monégasques ne sont pas plus « couillons », ils vont faire des sociétés et ils sont capables de magouiller comme le font ceux qui viennent à Monaco.

**M. le Président**.- C'est bon, Monsieur GARDETTO ?

**M. Jean-Charles GARDETTO**.- Non, je n'ai pas eu de réponse, Monsieur le Président, on m'a dit voilà c'est comme cela, la retenue à la source, qu'elle soit française, italienne ou autre, existe et il faut vivre avec ! Voilà ce que sous-entend le Gouvernement !

Est-ce qu'il n'y a pas une solution pour améliorer la situation des entreprises monégasques qui souhaitent travailler hors des frontières de la Principauté ?

**M. le Président**.- Dans la foulée de votre intervention, Monsieur PALMARO, avant d'écouter le Gouvernement.

**M. Vincent PALMARO**.- Très brièvement. Ce n'est pas malheureusement une solution mais au niveau de la Commission de proximité, n'y aurait-il pas quelques accords à prendre ?

**M. le Ministre d'Etat**.- La fiscalité n'est pas de la compétence des collectivités.

**M. le Président**.- Mais vous voyez, je rejoins complètement ce que vient de dire à l'instant, Claude BOISSON. Cela nous renvoie au débat de l'autre soir et c'est vrai, lorsqu'on vous le dit, voilà un exemple, que les entreprises monégasques ne peuvent pas se développer comme elles le souhaiteraient hors de leur territoire. Donc, j'entends bien qu'on applique la retenue à la source à nos entreprises, qui ne sont pas effectivement des entreprises issues de l'Union Européenne, mais donc d'autant plus, Monsieur le Ministre, il faut que vous entendiez et que vous compreniez la demande des Elus des Monégasques, et celle des Monégasques unanimes tout simplement et des entrepreneurs et des commerçants monégasques, à savoir veiller avec une grande vigilance à ce que dans notre pays, sur notre sol, à compétences égales – ça c'est pour les emplois – et à rapport qualité/prix équivalent pour les entreprises, les Monégasques aient vraiment la priorité à Monaco. Ce n'est pas toujours le cas hélas, pour le moment, je ne vais pas reprendre le débat de l'autre soir, vous savez ce que pense le Conseil National. Mais pour nous, la création de cette Commission que nous appelons de nos vœux, serait une garantie et un moyen non pas de changer la loi, la loi existe, mais de mieux l'appliquer et de mieux vérifier qu'elle est appliquée. Je me permets de vous redire, parce que je n'y résiste pas à ce stade du débat, que la création de cette Commission de vérification d'application des priorités serait une bonne solution, que vous persistez à tort, à écarter.

**M. Jean-Charles GARDETTO**.- Monsieur le Président, cela ne résout pas le problème...

**M. le Président**.- Pas pour travailler à l'étranger, Monsieur GARDETTO, c'est sûr, mais pour mieux travailler chez nous.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Oui, pour mieux travailler chez nous, mais il reste une disparité : les entreprises étrangères peuvent venir chez nous, sans retenue à la source, mais nos entreprises à nous, ne peuvent pas travailler à l'étranger, parce qu'elles se font taxer. Ça dépend des pays : en France, c'est 33,3 %, si elles avaient envie d'aller en Israël, ce serait 44 %. Donc je trouve qu'il pourrait y avoir une action de rapprochement avec certains pays, peut-être pas tous, bien sûr, mais ceux avec lesquels les entreprises peuvent travailler plus facilement, pour essayer d'obtenir un traitement fiscal différencié. Il me semble anormal que dans le cadre de relations de voisinage, il n'y ait pas des accords au bénéfice des entreprises monégasques, comme on peut en avoir en matière de sécurité sociale.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je n'ai pas très bien compris, mais je ne veux pas allonger le débat. Je n'ai pas compris parce que je ne pense pas que ces accords soient tellement faciles à obtenir ; ils sont de nature fiscale et je ne vois pas comment vous allez demander aux pays de ne pas appliquer leur fiscalité chez eux parce que c'est une entreprise monégasque. Cela, c'est une mission impossible, vous n'obtiendrez jamais cela. En France, ce seront les impôts français, en Israël, les impôts israéliens et en Allemagne, les impôts allemands et en Italie, les impôts italiens. Je ne crois pas que ce soit imaginable de le négociateur ou alors il faudra un sacré négociateur, je vous fais confiance, Monsieur GARDETTO, mais tout de même, vous aurez du mal.

Autre chose. Je ne reviens pas sur la Commission, j'ai dit ma position l'autre jour et je ne voudrais pas rouvrir un débat là-dessus. Par contre, je voudrais dire qu'autant il est facile d'identifier un Monégasque pour mettre en œuvre la priorité nationale, autant je dois dire que la notion d'entreprise monégasque est beaucoup plus floue, avec beaucoup moins de critères certains que la nationalité monégasque qui, elle, est facile à repérer.

**M. le Président.-** Daniel RAYMOND puis Claude BOISSON ont des choses à dire.

**M. Daniel RAYMOND.-** Alors, je vous garantis, Monsieur le Ministre, que si vous interrogez le secteur concerné, vous aurez la réponse et tous les détails de la réponse que vous pouvez souhaiter.

**M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Excusez-moi,

Monsieur RAYMOND, là, je vous réponds : depuis des années, on a voulu faire à Monaco un P.Q.C.B., c'était à l'époque où j'étais à la place de Robert CALCAGNO, où on voulait définir les entreprises monégasques, les entreprises de Monaco. On n'a jamais réussi à le faire par la profession. On est obligé d'avoir une Commission qui se réunit et qui doit discuter au cas par cas de situations qui sont à chaque fois peu ou prou dans la norme ou pas dans la norme. Ne me dites pas que c'est une chose simple, ce n'est pas vrai du tout !

**M. Daniel RAYMOND.-** Je ne suis pas d'accord parce que les boîtes aux lettres, on les connaît. Sur le terrain, ne vous inquiétez pas, les entrepreneurs savent très bien celui qui est à Monaco ou ailleurs ! Et qui recrute ses employés à Monaco ; ils connaissent bien « la boîte aux lettres » ; ils savent aussi, en fonction des opérations, ceux qui font venir leurs ouvriers de Marseille, de Lyon ou d'ailleurs. Sur le terrain, tout le monde est au courant, Monsieur le Conseiller. Si on veut savoir, on peut. Je ne suis pas d'accord avec vous, lorsque vous affirmez manquer de repères à ce sujet.

**M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Moi non plus, ça tombe bien, je ne vous suis pas, parce que dans les directions d'entreprises, M. BOISSON l'a dit, savoir ceux qui sont « prête-nom », ceux qui participent à la société, ceux qui n'y sont pas, je suis désolé, tout cela n'est pas facile à déterminer et n'est pas clair du tout, pour qui que ce soit.

**M. le Président.-** Monsieur BOISSON.

**M. Claude BOISSON.-** Pas tout à fait, Monsieur le Conseiller, parce que vous avez un exemple qui est très bien appliqué et depuis longtemps, on vous demande ici de le généraliser, c'est le *vadémécum* qui est employé dans le cadre des Travaux Publics, du Département, où il y a bien sûr une Commission qui travaille sur des dossiers et qui, en fonction des catégories – A, B, C ou D – peut mettre un ordre de priorité et là, on identifie très bien quels sont les Monégasques qui sont véritablement impliqués dans leur entreprise. Il suffirait de le généraliser sur d'autres secteurs tels que par exemple le Département des Finances où l'Administration des Domaines passe un certain nombre de marchés.

En ce qui concerne, vous avez dit tout à l'heure, Monsieur le Président, « à prix compétitifs à peu près pareils ». Ça, c'est tout le problème et là, je comprends

pour le Gouvernement qu'il est difficile pour les Services parapublics de considérer quelquefois qu'une entreprise monégasque, qui n'est pas dirigée par un Monégasque, est tellement moins-disante qu'après tout, pourquoi ne serait-ce pas justifié ? Parce que là, malheureusement, on a des pratiques qu'il faudra un jour avoir le courage de dénoncer. Ces entreprises qui viennent s'installer ici, quelles que soient leurs origines, ce qui les intéresse, c'est de faire de la trésorerie pour pouvoir ensuite leur permettre de ressortir les indemnités des administrateurs. Alors eux, ils n'ont pas besoin de se battre pour avoir le juste prix. C'est cela qui les intéresse. Ou d'autres raisons : avoir des fiches de paie pour le personnel à moitié à Monaco, à moitié en France et là, les Services n'ont pas la possibilité, n'ont pas les moyens de contrôler pour faire des rapprochements ; le jour où nous aurons travaillé sur tous ces points, alors, on verra que peut-être la priorité nationale sera plus facile, que les entreprises de l'extérieur, avant de venir à Monaco, elles appliqueront la loi et elles seront bien obligées de l'appliquer sinon, elles trouveront des failles assez subtiles pour y déroger et elles seront les moins-disantes, et parce que certains Services ont des économies à faire, elles seront choisies !

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre.

**M. le Ministre d'Etat.-** J'ai une simple suggestion à faire, ce n'est pas une réponse, Monsieur BOISSON, c'est une suggestion. Qu'est-ce que c'est pour moi une entreprise monégasque ? Je vais vous dire quel est mon principal critère et vous verrez que ça va dans le sens d'une vraie priorité nationale, une vraie incitation à la priorité nationale. Je serais d'accord pour qu'on réfléchisse à savoir comment avantager – le mot est trop fort – comment donner une priorité aux entreprises qui emploient une certaine proportion de Monégasques, parce que pour moi, une entreprise monégasque c'est d'abord une entreprise qui fait travailler des Monégasques. C'est une idée que je vous lance mais je pense que si vous voulez développer l'emploi dans le privé, ce serait une bonne chose.

**M. le Président.-** C'est une nouvelle piste de réflexion. Nous, nous avons plutôt pensé, dans cette législature, vous le savez, à des incitations à l'embauche avec la prise en charge des charges patronales pendant deux ans, ça a donné des résultats, il y a 160 prioritaires qui ont été engagés avec ce dispositif. Mais votre idée est tout à fait intéressante, dans la mesure où il y aurait un pourcentage de Monégasques dans une

entreprise en tant que salariés, cette entreprise obtiendrait des avantages concurrentiels pour les marchés publics, ce pourrait être une autre mesure incitative dans le sens que nous souhaitons. Les mesures incitatives, et non pas de pénalisation ou de coercition, sont à privilégier pour donner la chance à davantage de Monégasques de travailler dans le privé. Je trouve, M. le Ministre, que vous lancez ce soir, pour la première fois, une piste de réflexion tout à fait intéressante.

Monsieur BOISSON.

**M. Claude BOISSON.-** A condition qu'on n'oublie pas non plus les Monégasques qui s'emploient eux-mêmes, pour commencer, parce qu'il y a des petites entreprises à Monaco de un, deux ou trois salariés monégasques et ceux-là loupent beaucoup de marchés et pourtant, ils sont monégasques.

**M. le Président.-** Bien sûr. D'ailleurs, souvent, les patrons sont salariés dans les petites entreprises, les P.M.E., le Directeur est aussi l'actionnaire. Oui, tout à fait d'accord.

**M. Claude BOISSON.-** Je pense au secteur informatique, par exemple.

**M. le Président.-** Bien sûr.

Madame DITTLOT souhaite intervenir.

**Mme Michèle DITTLOT.-** Monsieur le Président, je rebondirais sur ce que vous venez de dire à propos des charges salariales exonérées pour deux ans. Je crois que c'est une mesure qui n'est pas suffisamment connue ; il faudrait peut-être faire un peu plus de communication sur cela.

**M. le Président.-** Le Rapporteur, dans son rapport, a demandé plus de publicité sur cette mesure et un prolongement dans le temps et un renforcement peut-être dans les moyens mis en œuvre.

D'ailleurs, Monsieur le Ministre, vous deviez effectivement répondre sur ce point.

**M. le Ministre d'Etat.-** J'ai dans ma réponse dit que j'étais tout à fait d'accord avec le Rapporteur, avec M. CUCCHI, quand il a suggéré qu'on fasse une nouvelle campagne d'information parce

qu'effectivement, tout le monde ne le sait pas, tous les employeurs ne le savent pas.

**M. le Président.-** Or, c'est l'intérêt de tous, employeurs et Monégasques à la recherche d'un emploi dans le privé, que ça se sache davantage. Donc, merci de le faire savoir encore plus.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 55 « Expansion Economique » aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 55 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 57 - TOURISME ET CONGRES

357.010 - Frais de personnel.....	2.555.300
357.030 - Frais de fonctionnement .....	3.741.000
357.040 - Achat & entretien matériel.....	1.122.000
357.060 - Frais propres activité service .....	4.838.900
	<u>12.257.200</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 57 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 60 - REGIE DES TABACS

360.000 - Régie des Tabacs.....	<u>3.803.200</u>
---------------------------------	------------------

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 60 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 61 - OFFICE DES EMISSIONS DES TIMBRES-POSTE

361.000 - O.E.T.P.....	<u>3.388.900</u>
------------------------	------------------

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 61 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 62 - DIRECTION DE L'HABITAT

362.010 - Frais de personnel.....	567.700
362.030 - Frais de fonctionnement .....	9.000
362.040 - Achat & entretien matériel.....	500
	<u>577.200</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 62 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 63 - CONTRÔLE DES JEUX

363.010 - Frais de personnel.....	397.200
363.020 - Frais d'études et formation .....	82.000
363.030 - Frais de fonctionnement .....	2.300
	<u>481.500</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 63 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 64 - SERVICE D'INFORMATION SUR LES CIRCUITS FINANCIERS

364.010 - Frais de personnel.....	500.300
364.020 - Frais d'études et formation .....	14.000
364.030 - Frais de fonctionnement .....	93.000
	<u>607.300</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 64 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 65 - MUSEE DU TIMBRE ET DES MONNAIES

365.000 - Musée du Timbre et des Monnaies.....	<u>474.500</u>
--	----------------

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 65 est adopté.

*(Adopté).*

J'attendais qu'on finisse avec le Département des Finances pour vous proposer une coupure d'environ trois quarts d'heure pour que nous puissions nous restaurer.

Nous reprendrons donc nos travaux à la section Département des Affaires Sociales et de la Santé.

La séance est suspendue.

Merci.

—————  
**(La séance est suspendue).**  
—————

**(La séance est reprise à 21 heures 30).**  
—————

**M. le Président.-** La séance est reprise au chapitre 66 « Conseiller de Gouvernement » pour le Département des Affaires Sociales et de la Santé.

**Mme le Chef de Cabinet.-**

E) DEPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE

Chap. 66 - CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

366.010 - Frais de personnel.....	872.600
366.020 - Frais d'études et formation.....	38.000
366.030 - Frais de fonctionnement.....	70.400
	<u>981.000</u>

**M. le Président.-** Je donne la parole au Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, Monsieur Alexandre BORDERO.

**M. Alexandre BORDERO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais faire une intervention sur deux sujets.

Tout d'abord, on peut se réjouir du premier bilan positif sur la prestation d'autonomie, puisque nous avons plus de 360 bénéficiaires à ce jour et que déjà, on s'est aperçu, au Budget Rectificatif, qu'un effort d'environ 350.000 € a été fait et dont je ne suis pas

sûr, d'après ce que j'entends, qu'il soit suffisant pour boucler l'année. Je pense que déjà pour l'an prochain, il faudra sans doute prévoir, sur les 180.000 € qui ont été prévus, au Budget Rectificatif 2008, une augmentation car ce sont des dépenses qui vont en croissant. On peut aussi se demander, dans le cadre notamment de la maladie d'Alzheimer ou d'autres affections concernant les personnes âgées, si des personnes en-dessous de 60 ans ne pourraient pas bénéficier aussi de cette aide-là ou d'une aide similaire, notamment celles qui, bien qu'elles ne soient pas considérées comme personnes âgées ou qu'elles aient un âge limite en-dessous de l'âge réglementaire, souffrent de graves troubles cognitifs ou ont une perte d'autonomie importante liée à diverses maladies. Ceci est le premier point que je voulais évoquer.

Ensuite, je voulais poser une question à Monsieur le Conseiller parce que dans les réponses que vous nous avez faites, en ce qui concerne les enfants handicapés, vous avez doublé la prestation tierce personne, ce qui est un bel effort puisque la somme mensuelle était relativement faible. Par contre, vous nous avez dit qu'il y a un certain nombre de professionnels qui interviennent, notamment durant les vacances scolaires où les enfants sont placés au centre aéré ou au Mini-Club, et vous nous avez dit « que le principe de l'extension de l'intervention de ces aides-soignants en dehors du temps scolaire pour permettre à ces enfants d'être accompagnés dans leurs loisirs et soulager ainsi les familles était d'ores et déjà acquis et qu'il faudrait en définir les modalités ». Est-ce que vous avez à ce jour une idée plus précise de ces modalités et éventuellement du volume de temps d'aides-soignants que cela peut représenter ?

**M. le Président.-** Juste un chiffre à ajouter pour conforter encore votre démonstration sur le succès de la prestation autonomie : 80 % d'augmentation du Budget ont dû être prévus en 2008 pour faire face à la demande. S'il fallait une preuve que c'était vraiment un besoin très important de la population, ce chiffre en fait la démonstration irréfutable. Voilà une belle avancée réalisée par la Principauté pour ses aînés.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

**M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-** Tout d'abord, sur la prestation d'autonomie, effectivement, il y a 222 personnes qui bénéficient de la prestation d'autonomie à domicile et 120, actuellement, de la prestation d'autonomie en établissement. Sachant qu'un nombre de dossiers plus

important a été instruit et des droits ont été ouverts, mais malheureusement ont dû être fermés depuis le début de l'année.

En ce qui concerne l'ouverture de cette prestation d'autonomie aux personnes âgées de moins de 60 ans et qui souffrent de troubles cognitifs, c'est déjà une réalité, puisque trois handicapés adultes bénéficient aujourd'hui de cette prestation lorsqu'on se rend compte que les plans d'aides sont insuffisants pour prendre en charge convenablement l'accompagnement de ces personnes à domicile. Le projet que nous avons est de préparer un projet d'Ordonnance Souveraine pour faire en sorte qu'il s'agisse d'un véritable droit et pas simplement d'une prestation versée dans le cadre d'une dérogation. Il y a également d'autres mesures qui concernent notamment la prise en charge des aidants familiaux, c'est-à-dire faire en sorte que les aidants familiaux puissent ouvrir droit, dès lors qu'ils sont salariés par le bénéficiaire, à cette prestation d'autonomie également.

Pour le deuxième point, c'est-à-dire les enfants handicapés, c'est une indication que je vous ai donnée tout récemment puisque c'était dans le cadre des séances privées et la réponse est non, l'évaluation n'a pas encore été faite, mais c'est effectivement quelque chose que nous pensons faire dans les premiers mois de l'année 2008.

**M. le Président.-** Merci.

Y a-t-il encore des interventions sur ce chapitre ?

Oui, Monsieur BORDERO.

**M. Alexandre BORDERO.-** Merci, Monsieur le Président.

Puisque nous sommes sur le chapitre des handicapés, en complément de nos demandes et sans refaire tous les listings et toutes les réunions qui étaient longues, je pense qu'il y a un sujet qui est important et auquel la majorité des Conseillers Nationaux, toutes tendances politiques confondues, tient beaucoup, avant même la loi sur le handicap qui peut s'avérer un peu plus difficile à mettre en œuvre. C'est qu'il y ait au moins un texte sur l'accessibilité, parce qu'on s'aperçoit qu'il y a des bâtiments relativement récents qui n'ont pas toujours bien pris en compte ce problème et on sait aussi qu'on entre dans une phase de construction très importante sur les délaissés SNCF et notamment de construction de bâtiments recevant du public, des logements, ainsi que des bâtiments commerciaux, des bureaux qui sont susceptibles de recevoir un public divers et varié. Il serait important qu'on ne manque pas, du point de vue de l'accessibilité, ce nouveau

quartier d'activités qui va se développer sur les délaissés. Donc, pouvez-vous nous rassurer sur ce point ou nous donner des délais quant à l'élaboration d'un texte sur l'accessibilité qui est un texte très technique, donc je pense qu'on ne va rien inventer, il faudra reprendre des dispositions techniques des pays voisins, la France ou d'autres. Cela sera-t-il possible et à quelle échéance ?

**M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-** Pour les bâtiments neufs, il y a déjà des normes d'accessibilité qui existent, je pense que M. CALCAGNO pourra vous le confirmer. Et tous les bâtiments qui seront construits sur les délaissés S.N.C.F. et où que ce soit en Principauté, de toutes façons, seront aux normes en termes d'accessibilité aux handicapés. Le problème qui se pose, c'est plutôt les restructurations, les rénovations de bâtiments anciens. Le Gouvernement a produit une circulaire aux architectes qui comporte un certain nombre de préconisations et d'indications. Il s'avère que sur certains projets, peu nombreux, cette circulaire n'a pas été respectée. Nous pensons effectivement vous proposer une loi-cadre sur le handicap, dans le courant de l'exercice 2008, au plus tard au mois de juin 2008. C'est un travail qui est en cours, j'ai deux de mes collaborateurs qui sont en train d'y travailler puisqu'il y a différents aspects qui touchent à l'emploi, à l'insertion en milieu professionnel, à l'urbanisme et c'est cet ensemble qui devra faire l'objet d'une loi-cadre soumise à votre Assemblée.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur GARDETTO souhaite intervenir sur ce point.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

J'accueille avec satisfaction l'annonce faite par M. le Conseiller pour les Affaires Sociales. Effectivement, je pense qu'on ne peut pas faire l'économie d'une loi sur ce sujet, c'est un sujet délicat qui touche vraiment à des situations très sensibles ; donc il convient de poser des principes fondateurs pour l'intégration des handicapés dans la société monégasque, des principes fondateurs qui soient eux-mêmes basés sur les normes et les critères européens.

Je voudrais aussi attirer l'attention du Gouvernement sur un problème qui est le manque de places pour les personnes handicapées en ville ; il n'y a pas assez d'emplacements de stationnement et les parkings publics ne sont pas toujours adaptés à l'état des

personnes handicapées, notamment pour remonter en surface. Donc, il faudrait envisager une augmentation des places de parking réservées aux personnes handicapées et je voudrais aussi faire appel à la compréhension de la Sûreté Publique – et là, c'est peut-être le domaine de M. le Conseiller pour l'Intérieur – qui parfois se montre intransigeante vis-à-vis des personnes qui s'arrêtent en double file pour décharger des handicapés et qui les incite à circuler rapidement. Un peu de compréhension, un peu de tolérance et s'il vous plaît, augmentez le nombre de places pour handicapés quitte à les prendre sur d'autres quotas de places de voitures ou de deux-roues. Cela fait vraiment défaut.

**M. le Président.-** Merci.

Nous allons écouter Madame Michèle DITTLLOT sur le même sujet.

**Mme Michèle DITTLLOT.-** Merci, Monsieur le Président.

Il semble qu'aucune réglementation n'ait été édictée ou appliquée pour faciliter l'utilisation par les clients handicapés des équipements sanitaires des chambres dans les récents hôtels construits en Principauté, je veux parler du Monte-Carlo Bay et surtout du tout nouveau Novotel. Dans un pays qui se veut un modèle, je pense qu'il est nécessaire de mettre en place un contrôle qui veille à ce que les agencements de ces établissements soient conformes aux attentes légitimes des personnes à mobilité réduite.

**M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-** Je vais d'abord répondre à Madame DITTLLOT en lui disant que je suis parfaitement d'accord avec elle, que je ne connais pas suffisamment les lieux pour lui apporter une réponse technique précise, je ne sais pas si Robert CALCAGNO a des éléments, mais je ne pense pas parce qu'il s'agit de projets privés. On regardera ce qu'il en est et on vous fera un retour d'information sur ce point.

**M. le Président.-** C'est juste la démonstration de ce que disait M. GARDETTO : nous avons besoin d'avoir des règles qui s'imposent dans l'urbanisme pour obtenir les permis de construire justement en réglementant l'accès aux handicapés, sinon les belles paroles ne seront pas suivies d'effet.

Madame DITTLLOT, j'imagine que si vous nous le dites, c'est que vous avez pu le vérifier, donc c'est bien la preuve que si on laisse simplement à la bonne

volonté des opérateurs la possibilité d'avoir des aménagements pour handicapés, on aura encore, malheureusement, en 2008 et dans les années suivantes, des constructions où on oublie les équipements pour handicapés. Donc la preuve est faite : il faut des règles qui s'imposent.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

**M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-** Madame et Monsieur les Conseillers Nationaux, je suis un peu gêné pour répondre à ces questions sur le siège parce qu'il y a, d'une part, un certain nombre de déclarations de principe, et que ce soit Jean-Jacques CAMPANA ou moi-même, nous ne pouvons que vous faire part de l'accord plein et entier du Gouvernement pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite.

Si je prends la question soulevée par M. GARDETTO pour les places de parkings, j'ai donné des instructions très claires au responsable des Services des parkings publics concernant la disponibilité de ces places de parking pour handicapés. J'ai également demandé qu'il y en ait toujours au moins une de disponible et même à l'heure de pointe de l'utilisation de ces places. Donc, Monsieur GARDETTO, s'il y a un cas particulier que vous souhaitez signaler, merci de nous en faire part, mais sans attendre forcément la discussion en séance publique pour le vote du Budget 2008. Vous m'en faites part immédiatement et je peux vous assurer que dans les jours qui suivent, cette situation sera rectifiée.

Quant à la question des hôtels, M. RAYMOND qui est ici votre représentant au Comité Consultatif de la Construction peut en témoigner. Je crois que c'est une question sur laquelle nous sommes particulièrement attentifs. Il y a nombre de projets que nous demandons d'amender pour les questions d'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Vous venez de signaler deux cas particuliers que je vais vérifier, mais sincèrement, il me semblerait bien improbable qu'il n'y ait pas de chambre pour les handicapés dans ces hôtels.

**M. le Président.-** Madame DITLOT.

**Mme Michèle DITLOT.-** Monsieur le Conseiller, il m'a été rapporté tout récemment, concernant le Novotel, qu'une personne handicapée moteur a été obligée d'aller jusqu'à Menton pour trouver un hôtel qui soit adapté à recevoir des personnes à mobilité réduite.

**M. le Président.-** Monsieur GARDETTO.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je remercie M. CALCAGNO et M. CAMPANA pour leurs explications. Je faisais référence, en ce qui concerne les places de parking aux places de parking en surface, parce que les places de parking réservées aux handicapés dans les parkings publics ne sont pas toujours commodes quand on doit y accéder avec un fauteuil, en particulier pour remonter sur la voie publique. Les places dans les parkings publics peuvent convenir à certains types de handicap mais pas à tous les types de handicap. Quand on parle de handicapés, on peut penser à des personnes qui ont un handicap moteur, à des personnes qui sont malvoyantes, toutes les situations ne sont pas égales. Je parlais essentiellement de la surface.

Je pense que la remarque de Mme DITLOT est tout à fait justifiée : il faudrait dans le cadre de la législation que nous annonçait M. CAMPANA, envisager de prévoir des quotas de chambres pour personnes handicapées dans les établissements hôteliers de la Principauté, comme vous établiriez des normes d'accès pour les immeubles publics, privés, etc... Je crois que c'est une réflexion transversale qui doit intervenir. J'incite bien sûr le Gouvernement à avancer et à avancer rapidement dans ce sens.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur GARDETTO.

Monsieur CALCAGNO, je vous en prie.

**M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-** Je voudrais préciser mes propos parce qu'ils semblent ne pas avoir été très clairs. Un : bien sûr, je ne peux pas m'engager à ce qu'il y ait une place réservée aux handicapés en face de chaque porte d'immeuble. Ça, vous comprendrez que ce n'est pas possible. Je viens de dire qu'effectivement, dans tous les parkings publics, il y aurait le nombre de places pour personnes à mobilité réduite suffisant et, d'autre part, nous avons une approche au cas par cas. Chaque fois qu'une personne à mobilité réduite se signale dans nos Services, nous essayons de concevoir une solution adaptée et de lui réserver une place. Donc, Monsieur GARDETTO, merci, encore une fois, de nous signaler s'il y a un problème particulier, j'essaierai de le résoudre.

**M. le Président.-** Monsieur CAMPANA.

**M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-** Je voudrais souligner que c'est précisément une des actions qui est conduite par le Délégué aux personnes handicapées qui identifie ces situations particulières dont vient de parler M. CALCAGNO et qui essaie de trouver, en liaison avec les Services compétents du Département de l'Équipement, les solutions les plus pertinentes pour répondre à cette problématique particulière. Alors, maintenant, c'est vrai que le « maillage » de l'ensemble du territoire avec des places de parkings dédiées, est à regarder, mais il faut voir quelles sont les différentes possibilités dans les quartiers.

**M. le Président.-** Merci à tous de nous avoir permis d'en savoir davantage, aussi bien aux Elus qu'aux deux Conseillers de Gouvernement qui ont répondu à ces questions sur les efforts que fait et doit renforcer encore la Principauté pour l'accessibilité des handicapés à tous les lieux publics et privés.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets aux voix ce chapitre 66.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 66 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 67 - ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

367.010 - Frais de personnel.....	1.875.500
367.030 - Frais de fonctionnement .....	56.600
367.040 - Achat & entretien matériel.....	9.700
367.060 - Frais propres activité service .....	202.000
	<u>2.143.800</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 67 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 68 - DIRECTION DU TRAVAIL

368.010 - Frais de personnel.....	949.300
368.030 - Frais de fonctionnement .....	38.600
368.040 - Achat & entretien matériel.....	2.000
	<u>989.900</u>

**M. le Président.-** Une question qui me vient concernant la Direction du Travail, ce Service important pour la population de la Principauté dont on saluait d'ailleurs l'action, l'autre jour, dans le cadre du débat sur la priorité nationale, sur les priorités d'emploi précisément. Où en est-on au niveau des locaux ? C'est vrai que cette Direction ne dispose pas de locaux adaptés, à la fois à l'accueil du public mais aussi aux

besoins du personnel. On avait visité, il y a déjà un peu plus d'un an, ces locaux avec une délégation de la Commission des Intérêts Sociaux qui s'était déplacée sur site. Où en est-on de l'octroi à ce Service des locaux dont il a besoin pour pouvoir justement mieux effectuer ses missions ?

Monsieur CAMPANA.

**M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-** Les travaux sont en cours et la date de livraison est relativement proche, je n'ai pas en tête le calendrier. Je ne sais pas si Robert CALCAGNO a cette information, mais disons que les travaux sont en cours et devraient aboutir très prochainement.

**M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-** Peut-être pour les personnes qui ne sont pas au courant, il s'agit effectivement de garder la Direction du Travail dans les mêmes locaux mais de récupérer des appartements dans le même bâtiment « La Frégate », pour permettre d'agrandir les bureaux. Les travaux sont en cours, c'est une question de quelques semaines, voire de deux ou trois mois.

**M. le Président.-** Ce sera apprécié, à la fois par les personnels et par les nombreuses personnes qui ont besoin de ce Service.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur BOISSON, nous vous écoutons.

**M. Claude BOISSON.-** Monsieur le Conseiller, si vous pouviez nous tenir informés de la situation actuelle au niveau du dialogue que vous avez souhaité entre partenaires sociaux. Je sais bien que ce n'est pas un sujet des plus préoccupants pour les Monégasques, surtout en période électorale, mais sur le plan économique et social dans ce pays, je suis convaincu que c'est actuellement le problème de fond le plus délicat à gérer car nous subissons l'incidence des 35 heures en France à travers la loi n° 739 et de ce fait, malgré le rattrapage du S.M.I.C. qui a permis de sauver au moins tous les revenus minima, tout en posant le problème de l'écrasement des salaires, reste le problème de l'application de minima catégoriels dans différentes professions. Alors, le problème, nous le savons, c'est qu'aujourd'hui, le souhait des salariés et la volonté des syndicats sont totalement fondés puisque, quelque part, les salariés peuvent se sentir lésés puisqu'ils travaillent 39 heures mais ne sont payés que pour 35 heures. Cependant, le problème c'est qu'un certain nombre d'entreprises, après avoir absorbé ce différentiel important du S.M.I.C., aurait de grosses difficultés à pouvoir payer le différentiel, qui d'ailleurs n'est pas forcément de 11,43 % puisque si c'était 11,43 % en 1998-1999, depuis il y a eu un certain nombre de négociations dans les branches qui font qu'il y a des minima qui sont bien au-delà. C'est un problème extrêmement sensible, il y a eu un retard

considérable. Aujourd'hui, les employeurs ne sont pas forcément à même d'apporter de solution, les salariés ne sont pas en mesure non plus de pouvoir obtenir satisfaction, l'Etat n'est pas non plus la « vache grasse » qui peut payer ce différentiel.

Je rappelle souvent cette piste de réflexion qui avait été suggérée par le Conseil Economique et Social : à l'époque, c'était le moment, il y aurait eu une prise en charge un peu par chaque partie et nous aurions pu compenser cela, et aujourd'hui, je le disais à votre prédécesseur et je vous le confirme, je ne suis pas sûr qu'il y ait de recette miracle et je vous plains pour trouver des solutions. Mais pour l'instant, je me contente d'écouter les démarches qui sont entreprises, parce que malgré tout, il faudra bien trouver une solution qui ne soit ni au détriment seulement des salariés ni de certains employeurs ; certains employeurs, parce que pour certains, il est évident, dans certaines activités, ce n'est pas un problème de donner 10 % à certains salariés, encore que ce n'est pas négligeable, mais pour d'autres, ça peut avoir des conséquences catastrophiques lorsque les marges ne permettent pas de l'absorber. Mais ceci dit, aujourd'hui, des solutions miracles, il n'y en a pas et je crois que les deux organisations sont chacune sur la défensive et pourtant il faudra des rapprochements car c'est un problème fondamental. Dans l'avenir, dans ce pays, on ne pourra pas rester sans un repère de conventions. Je précise également que lorsque l'idée de référencement étaient envisagée, c'était tout à fait une idée intéressante, il fallait pour cela envisager un processus de substitution, c'est-à-dire que tout doit être organisé pour que les syndicats à la fois patronaux et salariés existent, qu'ils puissent négocier et pour cela, il faut aussi avoir une certaine culture syndicale, aussi bien de la part des patrons que des salariés, et je crois qu'on n'est pas encore prêt à cela, mais au moins trouver une solution pour l'avenir.

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller.

**M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur BOISSON, merci pour la compassion que vous venez d'exprimer. J'ai lancé ce round de négociations à la fin du mois de mai en recevant de façon séparée les Syndicats des salariés et la Fédération Patronale. Il a été convenu de se retrouver dans le courant du mois de septembre, en fait ça a été fin septembre, pour une première réunion tripartite, au cours de laquelle j'ai confirmé le cadre dans lequel le Gouvernement Princier inscrivait ces discussions.

Retour à la parité du taux horaire théorique au niveau des salaires minima et sur la base des salaires, accompagné d'un mécanisme d'aide par l'Etat des entreprises qui pourraient se trouver confrontées à des difficultés, compte tenu de ce retour à la parité et notamment des entreprises à forte main d'œuvre et qui exercent leur activité dans un secteur concurrentiel. A cela s'ajoute un mécanisme apportant aux entreprises des gains de compétitivité, au travers de possibilités d'aménagement du temps de travail avec un cadre légal qui prévoirait ces possibilités sans imposer pour autant de réduction du temps de travail. Le cadre légal permettrait d'aménager la durée du travail et à l'intérieur de ce cadre, les partenaires sociaux négocieraient soit un aménagement avec une durée du travail inchangée, soit un aménagement avec une durée de travail réduite, mais cela serait renvoyé à la responsabilité des négociations entre partenaires sociaux au niveau de la branche, au niveau de l'entreprise.

Au mois de septembre, la Fédération Patronale avait indiqué au Gouvernement et à la délégation salariale qu'elle ferait parvenir ses réflexions sur les modalités d'organisation du temps de travail et une réunion avait été prévue pour la fin du mois d'octobre. A la fin du mois d'octobre, cette réunion a été reportée à la demande de la Fédération Patronale qui sollicitait des délais supplémentaires pour faire parvenir ses réflexions. Celles-ci ne nous étant toujours pas parvenues au 15 novembre, date à laquelle la réunion avait été fixée, les représentants des salariés ont décidé de ne pas participer à cette réunion qui a donc été tenue avec les seuls représentants des employeurs. A la suite de cela, j'ai adressé un courrier à chacune des deux organisations en leur demandant de me faire part de leurs positions sur les deux aspects principaux de la question, à savoir : le retour à la parité et l'aménagement du temps de travail. Les réponses que j'ai reçues font apparaître – je parle des grandes lignes – au niveau de la Fédération Patronale, une opposition sur le principe du retour à la parité, tandis que l'Union des Syndicats de Monaco conditionne la mise en place d'un dispositif légal d'aménagement du temps de travail au fait que ce dispositif subordonne tout accord à une réduction négociée par les partenaires sociaux du temps de travail. J'ai donc constaté que les partenaires sociaux ne s'inscrivaient pas dans le cadre de négociations qui avait été fixé par le Gouvernement et je m'apprete à leur répondre pour leur indiquer qu'au-delà d'un certain délai à déterminer, le Gouvernement, comme il l'a indiqué, prendrait ses responsabilités dans ce domaine, c'est-à-dire que le Département des Affaires Sociales et de la Santé préparera un projet de loi qu'il soumettra au

Gouvernement et que le Gouvernement, s'il le juge approprié, soumettra au Conseil National.

Je pense avoir répondu de façon complète à votre question.

**M. le Président.-** Monsieur BOISSON.

**M. Claude BOISSON.-** Monsieur le Conseiller, je vous remercie parce que, d'une part, je constate que vous êtes inscrit dans une démarche dynamique, d'autre part, vous avez quand même un certain nombre d'objectifs et troisièmement, c'est quelque chose que nous avons souvent demandé ici, c'est de dire qu'à un certain moment, c'est presque une sorte de mesure d'utilité publique – d'ailleurs en France, c'est inscrit dans un domaine réglementaire qui n'est pas prévu à Monaco – c'est que si les partenaires sociaux n'arrivent pas à se mettre d'accord, l'Etat doit intervenir. Or, comme nous sommes tous des gens très libéraux, nous espérons tous, vous et nous, que la négociation intervienne et tous vos prédécesseurs ont travaillé en ce sens. Mais à un moment donné, il faut que ce soit aussi un levier, c'est que les partenaires sociaux se donnent en effet une limite de temps et s'ils n'y parviennent pas, je crois que ça a été exprimé ici, mais je l'exprime encore en ce qui me concerne, il faudra bien que l'Etat prenne le relais, on ne peut pas rester dans cette position. C'est bien que vous ayez songé à ce qu'il y ait une réaction, mais gardons l'espoir et je sais que c'est votre volonté aussi qu'entretiens, les partenaires sociaux s'entendent, parce que c'est la meilleure des solutions.

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller, vous souhaitez intervenir.

**M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-** Une précision complémentaire pour dire que j'inviterai, bien évidemment, dans ce courrier, les partenaires sociaux à se rapprocher du Département des Affaires Sociales, dans le cadre de réunions bipartites, sans doute, pour essayer encore de faire évoluer les choses et de relancer ces négociations, mais il semble que ce sont des réponses définitives qui m'ont été données.

**M. le Président.-** Monsieur NIGIONI.

**M. Jean-Luc NIGIONI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais dire que j'approuve en partie les interventions de mon Collègue BOISSON, mais je voudrais aussi vous alerter, parce que cela fait déjà quatre ans, depuis que je siége dans cette enceinte, que systématiquement je rappelle – je ne le fais plus depuis quelque temps car c'est lassant – qu'en 2002, il y avait déjà ce genre de débat et le Gouvernement disait déjà : « il faut négocier ». Certes, tout le monde s'accorde à dire qu'évidemment, c'est le meilleur moyen et que le Gouvernement doit prendre ses responsabilités mais cela, ça fait un certain nombre d'années qu'on l'entend – je ne vous jette pas la pierre, mais comme le disait le Ministre, il y a une continuité de l'Etat – alors, je souhaite que des résultats interviennent avant que le Gouvernement ait à prendre ses responsabilités. Je pense qu'il faut que le Gouvernement, au moins, propose des bases de négociation qui « obligeront » les partenaires à discuter, parce que tant qu'il n'y a pas un document pour indiquer le sens des négociations, chacun tire la couverture de son côté. Il faut que le Gouvernement et, vous l'avez aussi dit, prenne ses responsabilités afin qu'après, le Conseil National prenne les siennes et vote des textes pour éviter de tourner en rond pendant de trop nombreuses années. On a vu le résultat avec le problème des salaires par rapport à ce qui s'est passé en France. Donc, je vous encourage, même si je sais que ce n'est pas facile, à continuer dans la voie que vous venez de proposer et en espérant que cela puisse aboutir à quelque chose de concret.

**M. Claude BOISSON.-** C'est pour cela que j'avais de la compassion.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur LICARI, sur ce point.

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Je voudrais compléter l'intervention de Jean-Luc NIGIONI et, pour être précis, poser une question : est-ce que le Gouvernement a déterminé un délai au-delà duquel il interviendra si les partenaires sociaux ne se sont pas mis d'accord ?

**M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-** Dans mon courrier, j'indiquerai aux partenaires sociaux un délai, bien évidemment.

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Qui est d'ores et déjà déterminé ? Vous avez une idée sur la question ?

**M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-** Ce sera un délai assez bref.

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Mais encore...

**M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-** Dans le cadre de mes relations avec les partenaires sociaux, Monsieur LICARI, vous me permettrez quand même de garder de ce point de vue-là une certaine marge de manœuvre.

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Je vous permets tout, Monsieur le Conseiller, simplement comme le rappelait mon Collègue NIGIONI, ça fait quand même au moins cinq ans qu'on entend le même discours.

**M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-** Je pense qu'il y a quand même deux éléments nouveaux, que vous auriez, en fin observateur de ce domaine, dû remarquer. D'une part, il y a eu des prises de position extrêmement nettes du Ministre d'Etat sur le fait que les salariés de ce pays devaient avoir un salaire au moins équivalent, voire supérieur à celui qu'ils peuvent obtenir dans la région économique voisine et, deuxième élément qui me paraît également important, mais en direction de la Fédération Patronale cette fois-ci, l'Etat a accepté le principe d'une participation financière au profit des entreprises qui seraient effectivement confrontées à des problèmes de concurrence. Ce sont deux éléments nouveaux par rapport à la situation antérieure et qui me paraissent quand même être de nature à modifier un tout petit peu les données du débat.

**M. le Président.-** Bien.

Sur ces paroles d'espoir, on va souhaiter que les choses avancent.

Monsieur CELLARIO, un dernier mot sur ce point.

**M. Claude CELLARIO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je remercie Monsieur le Conseiller, effectivement, c'est la nouveauté dans cette discussion car depuis de nombreuses années, tout était bloqué parce que le Gouvernement n'avait pris aucun engagement financier et là, il y a quelque chose de nouveau. Ceci dit, le chemin est encore très très long.

**M. le Président.-** Merci.

Je mets à présent aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 68 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 69 - PRESTATIONS MEDICALES DE L'ETAT

369.010 - Frais de personnel.....	640.700
369.030 - Frais de fonctionnement.....	143.000
369.060 - Frais propres activité service.....	185.000
	<u>968.700</u>

**M. le Président.-** Monsieur ROBILLON a la parole.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Merci, Monsieur le Président.

Rassurez-vous, je ne vais pas utiliser les trois minutes comme mes précédents partenaires. Je veux simplement me faire ici l'écho des fonctionnaires de l'Etat qui trouvent que les remboursements des Prestations Médicales de l'Etat tardent beaucoup et c'est vrai que tant que ça concerne de petites sommes, ça ne pose pas de gros problèmes, mais quand ça concerne des sommes très importantes, c'est très difficile pour les petits salaires, donc je voudrais que vous essayiez de mettre un peu de vitesse dans le processus, vous savez faire cela, je le sais très bien.

**M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-** Les Prestations Médicales de l'Etat ont joué de malchance ces derniers temps avec des arrêts maladie à répétition. Je peux vous dire qu'un décompteur avait déjà été affecté – un décompteur en surnombre – mais cet effort-là a été annulé par l'indisponibilité du personnel, à telle enseigne que, ayant dans mon Département une secrétaire qui a effectué une partie de sa carrière aux Prestations Médicales de l'Etat, je l'ai détachée à mi-temps pour leur donner un coup de main. Voyez, même le Département est actuellement en train de contribuer au redressement des Prestations Médicales. Je crois qu'il faut rendre hommage à Mme Martine COTALORDA qui est quelqu'un de grande valeur et qui fait vraiment tout son possible pour gérer

cette situation difficile. On était parvenu à résorber en grande partie le retard, on était revenu à 7, 8 jours de solde sur table et aujourd'hui, on est de nouveau, effectivement, à environ 11 jours, du fait de ces problèmes d'indisponibilité à répétition du personnel. Autant on peut, quand on a une secrétaire-sténodactylographe à remplacer, faire appel à quelqu'un qui ne dispose pas d'une formation spécifique, autant, vous vous en doutez, pour les problèmes de décompte de prestations médicales, il faut quand même une formation initiale qui est relativement longue, au minimum trois mois, pour avoir des gens véritablement opérationnels. Donc on est confronté à cette difficulté, on essaie de la régler au mieux, toutes les équipes qui sont présentes font des efforts pour essayer de rester à flot mais elles ont beaucoup de difficultés parce qu'il y a eu des absences, au demeurant justifiées, du personnel affecté au décompte. Voilà la raison de cette situation.

**M. le Président.-** Monsieur ROBILLON.

**M. Jean-François ROBILLON.-** C'était simplement parce que la « grogne » chez les fonctionnaires est importante, donc c'était bien de préciser les choses et que ce soit répercuté à l'extérieur. Je crois que c'était intéressant de le savoir.

**M. le Président.-** Merci.

Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 69 est adopté.

(Adopté).

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 70 - TRIBUNAL DU TRAVAIL

370.010 - Frais de personnel.....	126.500
370.030 - Frais de fonctionnement .....	16.900
	<u>143.400</u>

**M. le Président.-** Monsieur GARDETTO pour une intervention.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Juste un rappel, Monsieur le Président.

Je voudrais rappeler au Gouvernement que j'espère le voir réagir rapidement à la proposition de loi que nous avons votée pour la réorganisation du Tribunal du Travail.

**M. le Président.-** Oui, nous avons eu l'occasion de le dire lors du vote de cette proposition.

**M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-** C'est en cours d'étude, c'est un texte qui est juridiquement assez complexe. Il faut laisser le temps aux spécialistes de l'examiner.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Monsieur le Conseiller, avez-vous une idée du délai ?

**M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-** Non, Monsieur GARDETTO.

**M. le Président.-** Vous savez qu'en général, quand le Gouvernement a un délai, c'est assez rare qu'il l'anticipe, on peut le souhaiter, mais attendez-vous quand même à un délai qui soit proche de six mois, puisque la Constitution donne six mois au maximum pour que le Gouvernement se prononce suite au vote d'une proposition de loi par le Conseil National. Mais enfin, toute exception à cette règle serait la bienvenue, Monsieur le Ministre, si vous revenez plus vite vers le Conseil National, on s'en réjouira !

Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 70 est adopté.

(Adopté).

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 71 - ACTION SANITAIRE ET SOCIALE - FOYER DE L'ENFANCE

371.010 - Frais de personnel.....	537.100
371.030 - Frais de fonctionnement .....	22.000
371.040 - Achat & entretien matériel.....	64.500
371.060 - Frais propres activité service .....	157.500
	<u>781.100</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 71 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 72 - INSPECTION MEDICALE

372.010 - Frais de personnel.....	265.800
372.030 - Frais de fonctionnement .....	7.300
372.060 - Frais propres activité service .....	36.000
	<u>309.100</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 72 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 73 - CENTRE MEDICO-SPORTIF

373.010 - Frais de personnel.....	198.600
373.030 - Frais de fonctionnement .....	10.100
373.040 - Achat & entretien matériel.....	10.100
	<u>218.800</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 73 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

F) DEPARTEMENT DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

Chap. 75 - CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

375.010 - Frais de personnel.....	1.009.900
375.020 - Frais d'études et formation .....	200.000
375.030 - Frais de fonctionnement .....	567.000
	<u>1.776.900</u>

**M. le Président.-** Madame POYARD-VATRICAN, je vous en prie.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** C'est une question concernant le développement durable. Il a été évoqué l'instauration de mesures afin de favoriser la mise en place d'énergies renouvelables. Je voulais savoir de manière concrète quelles étaient les mesures envisagées, s'il y a une aide de l'Etat pour soutenir les entreprises ou les particuliers pour installer des énergies alternatives.

**M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-** Deux niveaux de réponses. Premièrement, à court terme, l'Etat est en train de travailler et de préparer une décision ministérielle qui permettrait à l'Etat de subventionner, à hauteur de 30 %, des projets d'énergies durables, notamment des panneaux solaires soit thermiques, soit photovoltaïques, et ceci dans la limite d'un montant raisonnable de 30.000 €. Ce sont des mesures qui devraient entrer en application au tout début de l'année 2008. Voilà une mesure ponctuelle mais tout à fait concrète qui est en préparation.

Sur le long terme, l'année 2008 sera également consacrée par l'Etat à préparer un véritable plan énergie pour respecter les orientations que nous a données de façon très ferme le Souverain : diminuer de 20 % les émissions de gaz à effet de serre, diminuer de 20 % les énergies consommées en Principauté de Monaco et viser au minimum 20 % d'énergies renouvelables en Principauté. L'Etat se veut, là, à la pointe de toutes les exigences en matière d'énergies et d'énergies non productrices de gaz à effet de serre.

**M. le Président.-** Madame POYARD-VATRICAN.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Si je pouvais vous demander un complément : quand vous dites l'année 2008, qu'est-ce que cela signifie ? Qu'allez-vous mettre en place, qu'est-ce qui est prévu ?

**M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-** Nous sommes en train de réaliser cette étude en cours depuis plusieurs semaines maintenant et qui aboutira à une série de mesures. On ne va pas attendre le résultat de cette étude pour prendre les mesures les plus évidentes...

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Vous me rassurez !

**M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-** ... je vous ai indiqué qu'à court terme, je pense dans le courant du mois de janvier, nous mettrons en place cette subvention de tous projets d'énergie solaire, tant pour les particuliers que pour les entreprises. Par la suite, nous avons toute une série de mesures : certaines sont liées au transport, d'autres sont liées à la production d'énergie par les pompes à chaleur, par exemple. Nous travaillons intensément avec la S.M.E.G., la société concessionnaire de l'énergie en Principauté de Monaco, avec qui depuis trois mois, nous avons un atelier développement durable. Vous savez que la délégation de service public de la S.M.E.G. arrive à échéance au 31 décembre 2008, il nous faut donc prévoir le renouvellement et nous souhaitons envisager des concessions et des rapports contractuels beaucoup plus incitatifs à développer une énergie développement durable.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Oui, parce que par exemple, si vous prenez le cas de l'électricité en France, il y a la possibilité, pour E.D.F., de racheter l'électricité produite par les particuliers. Je ne sais pas si c'est imaginable, mais on pourrait travailler sur un procédé qui serait similaire avec la S.M.E.G..

**M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-** Tout à fait, cette question sera intégrée dans la future délégation de service public.

**M. le Président.-** Monsieur PALMARO souhaite intervenir.

**M. Vincent PALMARO.-** Vous avez évoqué, Monsieur le Conseiller, un Comité de pilotage pour l'extension en mer. J'imagine que sa mise en place est toujours d'actualité. Pensez-vous mettre en place également ce genre de gestion de projet pour d'autres chantiers à partir d'un certain volume ou est-ce uniquement pour l'extension en mer ?

**M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-** Je pense que cette formule de Comité de pilotage est une formule qui est dédiée à de très grands projets. On ne peut pas les adapter à des projets de taille plus petite qui, eux, sont suivis systématiquement par la

formule suivante : le Directeur de projet rend compte au Directeur des Travaux Publics, qui rend compte au Gouvernement et qui informe régulièrement le Conseil National de l'avancée de ces projets.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Conseiller.

Je voudrais rappeler quelques chiffres avant d'écouter Jean-Michel CUCCHI, quelques chiffres significatifs de ce Budget 2008, justement, qui vont dans le sens de la volonté du Prince Souverain de faire de Monaco un pays modèle en matière d'environnement, de développement durable. Quelques chiffres d'abord sur la circulation et les transports : on va voter avec l'enthousiasme, j'en suis sûr, de l'ensemble du Conseil National, traduisant notre détermination à soutenir cette politique, des crédits en forte augmentation pour la subvention d'équilibre de la Compagnie des Autobus – c'est de l'ordre d'1 M€ de plus, 27 % de plus qu'en 2007 – pour développer justement une politique tarifaire toujours plus attractive, on a la gratuité notamment pour les plus de 60 ans, mais aussi pour mettre à l'essai de nouvelles lignes. Monsieur le Conseiller, je voudrais vous faire remarquer que c'est très important bien sûr, d'avoir des tarifs à la baisse, d'avoir des abonnements plus intéressants, mais le deuxième point capital pour qu'on utilise davantage les bus, c'est certainement la fréquence de leur rotation et à ce sujet, quand je vois dans certaines rues ces très gros autobus qui sont parfois bloqués dans la circulation, je sais que c'est certainement un peu plus coûteux, mais je crois que par rapport à notre urbanisme et à nos rues souvent étroites, on devrait sans doute multiplier plutôt des bus de taille plus réduite avec des rotations plus nombreuses pour diminuer le temps d'attente des passagers – alors bien sûr, ça veut dire plus de chauffeurs et forcément plus d'investissements dans l'achat de véhicules – que ces très gros autobus qui sont loin d'être toujours pleins et qui ont parfois du mal à manœuvrer en Principauté. En tout cas, renforcer la fréquence de nos lignes, c'est un élément indispensable pour développer l'utilisation des bus.

Deuxième remarque, sur les crédits que nous votons : 18 M€ sont inscrits cette année pour la poursuite du financement de l'achat des cinq rames de T.E.R. avec une mise en service anticipée. Vous nous dites « dès décembre 2007 ». Est-ce qu'il faut considérer que cela est fait ou est-ce plutôt à la fin du mois, Monsieur le Conseiller ? On va passer, donc en décembre, sans précision sur le jour, à 84 trains par jour, contre 75 trains actuellement et ensuite 100 trains, c'est l'objectif qui sera atteint l'année prochaine, en décembre 2008, dans un an. Au total, on aura augmenté d'un tiers la

desserte ferroviaire de la gare de Monaco, c'est aussi un élément important pour utiliser moins les voitures.

Des crédits pour les trois grands projets des parkings qu'on appelle de « dissuasion » sont aussi inscrits à ce budget, d'autres commencent à les appeler « parkings relais », peut-être effectivement que le terme de « dissuasion » est péjoratif et que le terme de « parkings relais » est plus adapté, parce qu'évidemment, après tout, on ne va pas s'arrêter dans ces parkings, c'est une étape pour poursuivre sa route, avec un moyen de transport collectif, vers le centre de Monaco. Donc, trois parkings sont inscrits dans le budget, 850 places à l'îlot Rainier III, 500 places environ sur les terrains du Testimonio à l'Est et 567 places à la Z.A.C. Saint Antoine.

Et enfin, nous votons aussi les premiers crédits, en 2008, pour la mise en place du tri sélectif. Vous avez inscrit 400.000 € pour la collecte sélective des déchets avec 50 stations de tri. Donc voilà quelques exemples significatifs de ce que nous allons mettre en place en 2008 pour l'environnement.

Monsieur CALCAGNO, nous vous écoutons.

**M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-** Monsieur le Président, merci de ce tour d'horizon synthétique mais important.

Je tenais à vous indiquer qu'effectivement, le Souverain demande à Son Gouvernement de travailler sur une politique de transports publics extrêmement efficace. L'an dernier, le Gouvernement avait proposé à votre Assemblée de voter une réduction des tarifs tout à fait significative. Nous avons vu immédiatement les conséquences positives de cette mesure puisqu'en 2007, la fréquentation des autobus a augmenté de plus de 25%. Aujourd'hui, au-delà de la poursuite de ces réflexions sur le tarif, qui verra par exemple prolonger, en accord avec vous, la gratuité des transports par autobus, non seulement aux Monégasques mais aussi à l'ensemble des résidents de plus de 60 ans, nous travaillons aussi sur la fréquence. Actuellement, pour les grandes lignes, j'appelle les grandes lignes celles qui ont les grands autobus, la 1 Saint-Roman et la 2 Jardin Exotique, nous avons une fréquence, aux heures de pointe et en semaine, d'un bus toutes les dix minutes. Nous allons viser un bus toutes les sept minutes. Pour cela, de nouveaux investissements en matériels roulants, en autobus sont nécessaires. Nous privilégions effectivement les autobus peu polluants et faciles. Ce sont des questions sur lesquelles je devrais revenir vers vous dans le cadre du Budget Rectificatif

ou dans le cadre du prochain Budget Primitif, mais sachez que c'est une orientation constante.

Monsieur le Président, vous avez bien voulu rappeler la politique du Gouvernement en ce qui concerne les rames T.E.R. et la négociation de l'accord de services avec la S.N.C.F. En effet, il ne s'agit pas simplement de mettre en place des trains mais de demander à la S.N.C.F. de les exploiter. Donc, celle-ci se met en place ; dans quelques jours, au changement d'horaires de la S.N.C.F. le 21 décembre, donc avant la fin de l'année, avant les fêtes. La S.N.C.F. passe aux horaires 2008 selon sa propre organisation et à partir de ce moment-là se mettra en place la fréquence de 84 trains par jour. Dans un an, suite au contrat que nous avons signé avec la S.N.C.F., celle-ci mettra en place les 100 trains par jour.

Je vous remercie de reprendre la dénomination que nous avons trouvée de « parkings-relais », je crois que c'est beaucoup plus agréable que « parkings de dissuasion ». Enfin, effectivement, 2008 sera, je l'espère, la grande année pour la mise en place du tri sélectif en Principauté de Monaco avec des actions qui vont s'échelonner tout au long de l'année.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Conseiller.

Vous êtes trois à m'avoir demandé la parole. Dans l'ordre où vous l'avez demandée : d'abord, Monsieur le Président de la Commission des Finances, ensuite M. CELLARIO, puis M. GARDETTO.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais revenir sur les mesures que M. CALCAGNO nous a indiquées pour aider les gens qui voulaient aller dans le sens de l'utilisation de l'énergie renouvelable. Je voudrais savoir dans quelle ligne budgétaire cela était prévu, premièrement, parce que s'il y a un besoin, c'est le moment où jamais et deuxièmement, je voudrais savoir si ces mesures de mise en place de panneaux solaires et autres systèmes, l'Etat a prévu de les appliquer dans les bâtiments domaniaux. Ce serait peut-être un exemple à donner, justement, que l'Etat lui-même applique ces mesures dans les bâtiments dont il est propriétaire.

**M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-** Nous avons effectivement prévu ces aides dans le cadre du Budget Primitif 2008, même si l'Arrêté, la règle n'est pas encore mise en place, nous y travaillons.

Les conséquences budgétaires sont prévues et se trouvent dans l'article 609.210 « Aide au développement durable », je crois que c'est explicite. Je préciserais que celles-ci, au Budget Primitif 2007 étaient de 270.000 € et passent à 1.050.000 € au Budget Primitif 2008. Vous voyez là un effort tout à fait important. S'agissant du même article que les voitures électriques, effectivement, j'espère bien m'en servir pour d'autres types de mesures d'aide au développement durable. Lors de la mise en œuvre du tri sélectif, il faut y réfléchir, il y a peut-être des entreprises qui doivent mettre en place des systèmes spécifiques, pour trier, pour broyer les palettes, dans ce domaine, nous serons à l'écoute du secteur économique.

Deuxièmement, le Prince Souverain a décidé, en mai 2007, que dorénavant tous les nouveaux bâtiments de l'Etat seront en Haute Qualité Environnementale, incluant des systèmes d'énergies renouvelables. Nous avons mis en place, en 2007, des études sur un certain nombre de bâtiments d'Etat, je pense en particulier au Collège Charles III et au Lycée Hôtelier et Technique pour favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables, la mise en place de panneaux solaires, ces études sont maintenant arrêtées. Nous allons lancer l'opération dans quelques semaines, vous serez bien sûr informés de cette opération. Ainsi, nous allons pouvoir économiser de l'ordre de 30 % d'énergie dans ces bâtiments. Sur la base de ces premiers résultats tout à fait positifs et tout à fait encourageants, nous allons systématiser un diagnostic environnemental de tous les bâtiments de l'Etat pour, progressivement, mettre en place ce qui peut l'être. Nous travaillons également avec les Syndics, M. WOLZOK notamment, parce qu'il est très actif dans ce domaine, pour proposer la mise en place d'énergies renouvelables dans des bâtiments privés.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci pour vos informations. Je voudrais en profiter, je l'ai déjà mentionné dans ma réponse à M. le Ministre, pour de nouveau vous faire part de notre sentiment favorable au fait qu'en ce qui concerne la norme H.Q.E., vous ayez prévu une modification de règlement d'urbanisme pour qu'elle soit appliquée à toutes les constructions parce que ce serait un peu bête que ce ne soit qu'aux constructions de l'Etat, bien évidemment, et je vous encourage également à essayer au maximum, dans les bâtiments domaniaux à usage d'habitation déjà construits, de pouvoir, le plus rapidement possible, mettre en place des systèmes adaptés.

**M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-** Je suis tout à fait favorable. Si on regarde les objectifs « long terme », je suis même prêt, et ce sera le but du « plan énergie 2008 » à donner des objectifs chiffrés. Sachant par exemple que le bâtiment compte en gros pour un tiers de nos émissions de gaz à effet de serre, je pense qu'un objectif de diminuer de 30 % ces consommations du bâtiment, amènerait *de facto* à diminuer de 30 % d'un tiers, c'est-à-dire 10 % de nos émissions d'énergie, rien que par le bâtiment. C'est à mon avis un objectif tout à fait réalisable en Principauté de Monaco.

**M. le Président.-** Merci.

La parole est à présent à Monsieur CELLARIO.

**M. Claude CELLARIO.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, vous avez rappelé qu'au niveau des autobus, il y aura donc progressivement une augmentation des fréquences. Je voulais attirer votre attention sur un problème qui se pose le long de la rue Grimaldi. Entre la Place Sainte Dévote et le rond-point Auréglià, le couloir d'autobus se trouve dans la voie de circulation à droite et entre le rond-point Auréglià et la Place d'Armes, en direction du stop qui permet aux autobus de monter sur Monaco-Ville, le couloir d'autobus est à gauche. Il est théoriquement à droite, mais il n'a jamais été utilisé ainsi. Il est donc à gauche et donc, *a priori*, les autobus circulent dans ce sens pour monter à Monaco-Ville. Par voie de conséquence, avez-vous entrepris une réflexion pour cette aberration qui, il ne faut pas l'ignorer, entraîne évidemment des bouchons et des risques de collisions ?

**M. le Président.-** Bien.

Monsieur le Conseiller.

**M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-** Monsieur CELLARIO, le couloir d'autobus de la rue Grimaldi entre le rond-point Auréglià et la Place d'Armes est à droite.

**M. Claude CELLARIO.-** Je suis d'accord avec vous, Monsieur le Conseiller, mais si vous regardez le bus qui monte à Monaco-Ville, il est à gauche.

**M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-** Ah oui ! A des moments, ils sont obligés de sortir des couloirs d'autobus.

**M. Claude CELLARIO.-** Non, excusez-moi, ce n'est pas « à des moments », c'est constamment. Donc vous supprimez le couloir de bus à droite et vous engagez une réflexion. Mais ceci dit, dans la mesure où il change de couloir de circulation, cela entraîne des risques de collisions et des bouchons.

**M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-** Mais enfin, Monsieur CELLARIO, il y a aussi des bus qui continuent tout droit, en direction de Cap d'Ail ou de Fontvieille, donc il n'y a sans doute pas de solution idéale et je ne peux pas mettre de couloirs de bus à droite et à gauche !

(Rires).

**M. Claude CELLARIO.-** Mettez-le au milieu !

**M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-** Excusez-moi, je vais m'arrêter de plaisanter parce que ce n'est pas le lieu ici, mais j'ai une réponse : lorsque dans le courant de l'année 2009, nous pourrons réaliser le prolongement du boulevard du Larvotto entre la place Auréglià et la nouvelle place du Canton, autant la souterraine que la superficielle, à ce moment-là, nous aurons beaucoup moins de trafic sur la rue Grimaldi et je pense que nous profiterons de cette situation pour mettre le couloir des autobus au milieu.

**M. le Président.-** Et voilà ! Merci.

La parole est à Monsieur GARDETTO.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Monsieur le Président, vous avez évoqué tout à l'heure les bus et leur fréquence, je suis tout à fait d'accord avec ce que vous avez suggéré. Je voulais également apporter une précision en ce qui concerne le samedi : il serait opportun de revoir la fréquence des bus le samedi parce que c'est le jour où les gens font les courses et il serait adéquat d'avoir plus de bus qu'actuellement.

Par ailleurs, M. le Conseiller pour l'Équipement nous a annoncé que la Compagnie des Autobus allait acquérir de nouveaux équipements pour augmenter la fréquence. Vous avez indiqué que ce sont des bus plus petits, Monsieur le Conseiller.

**M. Robert CALCAGNO**, *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.*- Plus adaptés.

(Rires).

**M. Jean-Charles GARDETTO.**- Plus adaptés... Alors, un souhait dont vous connaissez déjà la teneur, c'est que ces bus soient « handicapés friendly » si je puis dire, avec la plate-forme dont on a déjà parlé.

Et puis un petit souci malgré tout : on a annoncé la circulation de rames T.E.R. monégasques, mais est-ce qu'on a des conducteurs T.E.R. monégasques ? Parce que si les Français se mettent en grève, on a beau avoir toutes les nouvelles rames qu'on veut, elles n'avanceront pas !

**M. Claude BOISSON.**- Ils travaillent en France, ils paient des impôts.

**M. le Président.**- Non, nous avons pris des précautions, Monsieur GARDETTO, n'est-ce pas, Monsieur le Conseiller ? On a négocié avec la S.N.C.F. un accord que je trouve favorable à la Principauté, mais équitable parce que nous avons financé justement ces rames et qui impose des pénalités à la S.N.C.F. en cas de grève, ce qui devrait faire de Monaco une destination prioritairement desservie.

**M. Robert CALCAGNO**, *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.*- Oui, je l'ai mentionné tout à l'heure mais de façon un peu implicite en disant que ce n'était pas un accord d'achat de rames, mais que c'était un accord de prestations de services avec la S.N.C.F., c'est-à-dire que c'est un contrat où Monaco apporte 50 M€ qui correspondent au prix d'acquisition de cinq rames, mais ce ne sont pas cinq rames que nous mettons à disposition de la S.N.C.F. et puis « on ne regarde plus ». Non, en échange, la S.N.C.F. s'engage à mettre en place, 100 trains par jour et il y a notamment des pénalités vis-à-vis de la S.N.C.F. si elle n'arrive pas à assurer ce service. Bien entendu, il y a un certain nombre de tolérances qui sont faites mais il y a un véritable contrat d'objectifs avec la S.N.C.F. qui est mis en place... oui, je pense qu'effectivement entre un Gouvernement et une société, c'est la bonne façon de faire !

(Rires).

**M. Jean-Pierre LICARI.**- Encore un petit effort, Monsieur le Conseiller !

**M. le Président.**- Pour être clair, on peut espérer effectivement que les effectifs soient concentrés en cas de besoin, sur ces lignes-là, en cas de grève. Sinon il y aura une forte pénalité financière pour la S.N.C.F.

C'est à Madame Michèle DITTLOT de s'exprimer.

**Mme Michèle DITTLOT.**- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais saluer l'initiative du Gouvernement qui a mis en place le système de vélos électriques et demander à Monsieur CALCAGNO s'il pensait étendre l'expérience et en mettre dans tous les parkings de Monaco de manière à ce que les gens puissent les y laisser et en reprendre d'autres éventuellement après leur travail.

**M. le Président.**- Monsieur CELLARIO.

**M. Claude CELLARIO.**- Est-ce que le Gouvernement a décidé de créer cette voie pérenne de circulation pour les vélos entre l'Est et le parking des Pêcheurs. Je laisse le choix au Gouvernement de trouver la place...

**M. le Président.**- Monsieur le Conseiller.

**M. Robert CALCAGNO**, *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.*- Concernant les vélos électriques, là encore, ce sont vraiment des convictions fortes et des orientations très fortes que nous donne le Souverain de privilégier les déplacements « doux ». Le terme est un peu amusant, mais c'est comme ça que les appellent les spécialistes et les techniciens et les vélos font partie de ces déplacements doux. A Monaco, on peut parler de vélos électriques, parce que, quelquefois, ce n'est pas vraiment doux, donc aujourd'hui, nous avons vingt vélos électriques. Dans le Budget pour les parkings publics, nous avons prévu l'acquisition de trente vélos électriques supplémentaires pour un total de cinquante vélos qui permettront déjà de mettre en place ce système d'échange. C'est une expérimentation que nous souhaitons faire « monter comme une mayonnaise », on met l'huile doucement, pour qu'elle monte bien, nous ne nous arrêterons pas là. Nous travaillons sur la meilleure façon de faire, aujourd'hui, c'est dans les parkings publics. C'est vrai que si c'était plus accessible, ce serait mieux,

mais en surface ce n'est pas très facile, comment les gérer, etc... toutes ces questions, nous y réfléchissons.

Quant à la piste cyclable, M. CELLARIO l'a rappelé, le Gouvernement y travaille beaucoup et j'espère que très prochainement, nous pourrons vous faire part de décisions et de réalisations dans ce domaine, c'est du très court terme.

**M. le Président.-** Monsieur CELLARIO, vous finissez puis M. PALMARO suivi de M. MARQUET.

**M. Claude CELLARIO.-** Dans votre réflexion, il y aura une modification du règlement permettant de prendre des ascenseurs puisqu'il y a des liaisons verticales entre l'Est et l'Ouest de Monaco par rapport à la liaison horizontale.

**M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-** C'est effectivement une question que nous avons abordée avec vous en Commission des Grands Travaux. Depuis, avec mon Collègue le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, nous avons étudié cette question et M. Paul MASSERON m'écrivait pas plus tard qu'hier soir pour me confirmer son accord, non pas pour modifier *ex abrupto* la réglementation mais pour une période test d'un an avec la mise en place de pictogrammes et d'informations autorisant les vélos à la main dans les ascenseurs, tout en incitant les gens au civisme. Dans un an, nous reconsidérerons cette position.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur PALMARO à présent.

**M. Vincent PALMARO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voulais poser la question suivante : ne pensez-vous pas qu'il serait utile, pour moins de pollution et pour des déplacements plus rapides, d'affecter un vélo électrique de fonction aux Conseillers Nationaux ?

(Rires).

**M. le Président.-** Vous savez que le Conseil National possède déjà une voiture hybride depuis déjà quelques années.

**M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-** Monsieur le Président, je vais prendre cette demande avec beaucoup de sérieux, mais sachez, Monsieur

PALMARO qu'il y a des vélos électriques à disposition dans le parking de la Visitation et effectivement, si les Conseillers Nationaux sont intéressés, je leur propose de faire comme tous les Monégasques et les résidents, d'aller remplir une demande, de verser un chèque de caution de 50 € et à partir de ce moment-là, ils pourront utiliser le vélo électrique quand ils veulent et tant qu'ils le souhaitent.

**M. Vincent PALMARO.-** C'est merveilleux !

**M. le Président.-** On arrive au tour de parole de Monsieur le Vice-Président, Bernard MARQUET.

**M. Bernard MARQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

J'entends toutes les volontés de votre Département par rapport au développement durable et maintenant, c'est passé d'un effet de mode à un effet de marché donc il faut être attentif à cela. Là aussi, il faut faire attention, je connais la prudence du Gouvernement Princier dans beaucoup de domaines et là, je vais l'inciter à être prudent parce que, malheureusement, certains lobbies ont transformé les choses d'une manière pas satisfaisante, par exemple, ce qu'on appelle les agro-carburants. Aujourd'hui, on se rend compte que le Diester et autres agro-carburants ne sont peut-être pas une vraie solution de développement durable.

De la même manière, on a commencé à travailler lors des séances privées, vous avez commencé à réfléchir pour le tri sélectif, j'attire alors votre vigilance pour à chaque fois, faire des calculs en équivalent carbone parce qu'aujourd'hui, si c'est pour moins polluer à Monaco en triant mais qu'ensuite, il faille transporter très loin avec des transports compliqués, alors, je ne pense pas que ce soit le but recherché. Ce n'est pas uniquement par rapport à Monaco, mais c'est par rapport à la planète. On en a déjà discuté, je sais aussi que pour ce genre de solutions, on va devoir travailler avec les Départements voisins. Également, le Conseil Général au niveau du Département fait un effort de prix pour les transports et je sais que vous travaillez pour que Monaco soit inclus dans ce système-là. Tout cela va dans le bon sens. On s'est d'autant rendu compte, avec nos amis italiens qui ont fait la grève, que le nombre de camions qui circulent dans la région ou qui la traversent est considérable, c'est effrayant. Nous en avons parlé en séance privée pour essayer, nous aussi, d'apporter notre pierre pour éventuellement participer à développer les idées de feroutage, car en équivalent carbone, c'est quelque chose de très intéressant. L'écologie dans une ville qui est entièrement

bétonnée, même si on a des espaces verts, le développement durable, c'est un terme qui est consacré, mais il faut faire attention aux fausses bonnes idées.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur MARQUET.

Monsieur NIGIONI voudrait également intervenir sur ce chapitre.

**M. Jean-Luc NIGIONI.-** Il a été évoqué les vélos électriques, ce qui est une très bonne idée, mais c'est vrai que le vélo à Monaco, ça fait peur. Pour information : savez-vous qu'à Monaco il est impossible de trouver un scooter électrique ? C'est bien d'avoir des idées, mais aujourd'hui, si quelqu'un veut acheter un scooter électrique – et les scooters à Monaco sont énormément utilisés parce que c'est un bon moyen de déplacement – c'est impossible. Alors, pourrait-on faire quelque chose pour développer le scooter électrique qui, en dehors des problèmes de pollution atmosphérique, est nettement moins polluant au niveau sonore. Est-ce que le Gouvernement peut faire quelque chose en ce sens ?

**M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-** Oui, mon Collègue Gilles TONELLI prévoit tout, même s'il ne le sait pas en l'occurrence, puisqu'il est aujourd'hui possible de louer des scooters électriques, il y a une société qui les loue. Quant à l'achat, c'est vrai, je me suis renseigné moi-même, c'est extrêmement difficile, mais le dynamisme de nos concitoyens prévoit tout ; c'est dommage que Mme Catherine FAUTRIER ne soit pas là, parce qu'une de ses amies qui était à Shanghai a décidé de créer une petite société pour importer des scooters électriques fabriqués en Chine et son projet d'entreprise, son « business plan », a été suffisamment convaincant pour que la Jeune Chambre Economique, sous la tutelle du Département des Finances, lui donne un prix de démarrage l'aidant ainsi à lancer une activité

d'importation de scooters électriques. Donc j'espère qu'elle réussira.

**M. le Président.-** Bien, merci Monsieur le Conseiller.

Monsieur GARDETTO.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Monsieur le Président, pour répondre à M. NIGIONI, il y a également une association monégasque qui se fait un point fort de mettre à disposition de ses adhérents des scooters électriques en échange d'une cotisation, donc ça bouge dans ce domaine-là. Je tiens les coordonnées de cette association à la disposition de M. NIGIONI.

**M. le Président.-** Monsieur BOISSON.

**M. Claude BOISSON.-** C'est une question candide mais vraiment sincère, mais qu'est-ce que c'est que le ferroutage à Monaco ?

**M. Bernard MARQUET.-** Monsieur BOISSON, si vous aviez écouté, je disais qu'il fallait qu'on travaille avec les Départements voisins et les pays voisins, la Ligurie par exemple, et encourager nos voisins à faire du ferroutage. Si on veut parler d'écologie, c'est au niveau de la planète, ce n'est pas uniquement au niveau du territoire de la Principauté !

**M. le Président.-** Etant donné l'heure avancée de la soirée, le nombre de chapitres qui nous reste à étudier, je vous propose de passer au vote, mais c'était important, évidemment, qu'on passe du temps sur l'important dossier de l'environnement à ce chapitre.

Je vous propose de mettre aux voix ce chapitre 75.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 75 est adopté.

(Adopté).

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 76 - TRAVAUX PUBLICS

376.010 - Frais de personnel.....	2.102.500
376.030 - Frais de fonctionnement.....	53.000
376.040 - Achat & entretien matériel.....	1.700
376.050 - Entretien-Amélioration .....	985.000
	<u>3.142.200</u>

**M. le Président.-** Monsieur Daniel RAYMOND souhaite intervenir.

**M. Daniel RAYMOND.-** Je souhaite intervenir sur la D.E.U.C. à ce chapitre car il n'y a pas de crédit au chapitre 77 « D.E.U.C. – Urbanisme ».

**M. le Président.-** Je vous en prie.

**M. Daniel RAYMOND.-** Merci, Monsieur le Président.

Depuis 2005, lors de chaque Budget, j'exprime sur ce chapitre toujours le souhait de voir enfin offrir aux membres du Comité Consultatif pour la Construction l'opportunité de pouvoir interroger et entendre les architectes auteurs des projets importants soumis à l'avis de ce Comité. Cette demande a déjà suscité quelques réponses, tant de la part de M. Ministre d'Etat que, plus récemment, de la part de M. CALCAGNO. Monsieur le Ministre, vous avez justifié le refus à cette demande faisant référence à celle du Président du Conseil de l'Ordre des Architectes, citant par ailleurs l'article 6 de l'Ordonnance Souveraine n° 1.349 du 30 juin 1956 qui indique que le Président désignera sur chaque affaire, un rapporteur pris parmi les membres du Comité. Je tiens à préciser que cet article n'interdit en rien l'opportunité d'autoriser un architecte à présenter son dossier et que, par ailleurs, faisant référence à l'article 3 de cette même Ordonnance, il est bien stipulé que le Comité pourra entendre, à titre consultatif, tout fonctionnaire ou homme de l'art.

M. le Conseiller CALCAGNO m'avait répondu, lors de nos récents échanges en Commission Plénière d'Etude, qu'on ne parlait pas d'architecture au Comité Consultatif pour la Construction mais uniquement de l'aspect réglementaire. A ce sujet, je me permets de vous citer des extraits de l'article 1 de l'Ordonnance Souveraine n° 1.349 instituant ce Comité : « Le Comité Consultatif pour la Construction est obligatoirement consulté, donne son avis et formule des suggestions sur tous les projets, plans ou opérations d'ensemble, sur l'alignement des voies publiques, sur toutes les questions intéressantes l'esthétique, la salubrité, etc... » et vous savez bien que dans le cadre du Comité, nous parlons aussi très souvent de l'architecture. Quel qu'en soit l'énoncé, esthétique, architecture, il me semble parfaitement cohérent que sur le fond, quand on a besoin d'aller chez le coiffeur, on ne va pas chez le boucher et que les architectes et les urbanistes me paraissent tout de même avoir autorité de conseil en la matière.

Je trouve aussi pour le moins inconfortable pour le Comité Consultatif pour la Construction que, même élargi aujourd'hui, celui-ci pourrait dans l'avenir ne comporter qu'un seul architecte, voire deux si l'extension des membres du Comité est confirmée en la personne du Président du Conseil de l'Ordre et d'un membre du Bureau. C'est en effet une opportunité que nous avons aujourd'hui grâce aux deux représentants élus de l'Institution nationale et communale, deux architectes de plus, ce qui offre ainsi au Comité le conseil et l'expérience de professionnels de l'acte de bâtir.

Enfin, s'agissant de permettre à l'architecte auteur du projet de s'exprimer et répondre aux questions d'ordre esthétique ou autres posées par le Comité, il est quand même le mieux placé pour satisfaire à cet exercice. Il est à préciser entre autres que cela ne nuirait en rien aux débats qui suivront puisque l'intéressé ne participerait pas aux débats ! Vous me permettez d'attendre enfin une évolution favorable sur ce thème qui, vous l'avouerez, devient récurrent.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Monsieur CALCAGNO.

**M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-** Monsieur le Conseiller National, je dois rendre hommage à la constance de vos propos en cette matière, nous en avons encore parlé à l'occasion du Budget Rectificatif et, depuis lors, j'ai commencé à travailler cette question avec le Président de l'Ordre des Architectes en lui demandant de questionner les membres de l'Ordre. Nous avons une réponse dont vous êtes informé puisque nous en avons parlé au dernier Comité Consultatif de la Construction. Initiée par la demande du Conseil National d'avoir deux représentants lors de ce Comité Consultatif de la Construction, suivie par la Mairie et maintenant par le Conseil de l'Ordre, je proposerai certainement au Gouvernement de regarder favorablement cette question.

Quant, effectivement, à la question de faire appel à un expert, j'ai commencé à étudier cette question, c'est un débat qui n'est pas nouveau et un de nos prédécesseurs, avec Gilles TONELLI, M. SOSSO avait tenté l'expérience de faire appel à des architectes. Cette expérience n'avait pas pris. Je crois qu'il n'y a eu que deux architectes qui sont venus devant le Comité Consultatif de la Construction. Maintenant, les premiers retours que j'ai du Conseil de l'Ordre, après une approche un peu hésitante, sont favorables. Donc,

je crois que nous réfléchirons à cette question, nous l'étudierons et nous en reparlerons dans le courant de l'année 2008.

**M. Daniel RAYMOND.-** Je vous remercie, je vous fais confiance, parce que jusqu'à présent et depuis que nous avons l'occasion de travailler ensemble, vous avez toujours démontré que lorsqu'on soulevait des sujets importants, vous vous atteliez à essayer de les régler, de les résoudre. Il me paraît effectivement très important de le souligner. Je pense qu'on ne peut pas mettre de côté l'éclairage des professionnels surtout quand on en a besoin et qu'il est le bienvenu. Ces éclairages peuvent être contradictoires, ce qui devient

forcément fort utile pour les décisions qui *in fine* sont prises par le Comité.

Je vous remercie, Monsieur le Conseiller, des efforts que vous avez faits dans ce sens.

**M. le Président.-** Merci.

Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 76 est adopté.

(Adopté).

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 78 - AMENAGEMENT URBAIN - VOIRIE

378.010 - Frais de personnel.....	1.308.000
378.030 - Frais de fonctionnement.....	56.500
378.040 - Achat & entretien matériel.....	80.500
378.050 - Entretien-Amélioration .....	4.494.500
378.060 - Frais propres activité service .....	64.000
	<u>6.003.500</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 78 est adopté.

(Adopté).

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 79 - AMENAGEMENT URBAIN - JARDINS

379.010 - Frais de personnel.....	3.511.600
379.030 - Frais de fonctionnement.....	51.800
379.040 - Achat & entretien .....	381.200
379.050 - Entretien-Amélioration .....	133.700
379.060 - Frais propres activité service .....	411.500
	<u>4.489.800</u>

**M. le Président.-** Monsieur Daniel RAYMOND.

**M. Daniel RAYMOND.-** J'ai déjà eu l'occasion de remercier M. le Directeur du Service de l'Aménagement Urbain pour l'excellente qualité de son huile d'olive précisant qu'il s'agit d'olives récoltées sur des oliviers monégasques et je ne puis que renouveler une fois encore mes félicitations les plus sincères pour l'entretien et la qualité des jardins que ce Service offre non seulement aux résidents de la Principauté, mais aussi à tous les visiteurs. Je me joins ainsi bien volontiers aux « déclarations » admiratives des touristes qui visitent notre beau pays et je vous encourage très sincèrement, Monsieur le Conseiller, à féliciter sans retenue l'ensemble des Services dédiés à l'entretien et à l'aménagement des jardins.

Je vous remercie.

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 84 - POSTES ET TELEGRAPHES

384.000 - Postes et Télégraphes.....	<u>9.290.900</u>
--------------------------------------	------------------

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 84 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 85 - SERVICE DES TITRES DE CIRCULATION

385.010 - Frais de personnel.....	1.452.500
385.030 - Frais de fonctionnement.....	197.000
385.040 - Achat & entretien matériel.....	321.000
385.050 - Entretien-Amélioration .....	215.200
	<u>2.185.700</u>

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 85 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Président.-** Merci, Monsieur RAYMOND. L'ensemble des Conseillers Nationaux partage cet avis. Monsieur CALCAGNO.

**M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-** Ce sera fait, Monsieur le Conseiller National, je vous promettrais même deux bouteilles d'huile d'olives, mais malheureusement, on en produit très peu !

*(Rires).*

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 79 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 86 - SERVICE DES PARKINGS PUBLICS

386.000 - Parkings Publics. .... 15.285.100

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 86 est adopté.

*(Adopté).***Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 87 - AVIATION CIVILE

387.010 - Frais de personnel.....	751.100
387.030 - Frais de fonctionnement.....	12.000
387.040 - Achat & entretien matériel.....	1.072.300
387.060 - Frais propres activité service.....	619.800
	<u>2.455.200</u>

**M. le Président.-** On a fait le point en séance privée sur les travaux de modernisation, d'embellissement, peut-être d'agrandissement aussi, de l'héliport de Monaco. Monsieur le Conseiller, pour l'information de ceux qui vont lire les débats et qui nous écoutent, pourriez-vous dire quelques mots là-dessus. Parce que, avec la digue, c'est un des lieux importants d'arrivée en Principauté pour nos visiteurs. On ne le dit pas assez, on a la première ligne d'Europe pour le nombre de passagers, en liaison régulière, aéroport de Nice – héliport de Monaco : environ 100.000 passagers par an. Donc, il y a des dizaines de milliers de personnes qui découvrent la Principauté à travers l'héliport, c'est le premier contact qu'ils ont avec Monaco. C'est vrai que, comme la digue, mais pour d'autres raisons, on peut faire mieux et on peut avoir effectivement un héliport plus moderne et plus prestigieux pour notre pays, le Conseil National considère cet objectif comme prioritaire, donc on en a débattu assez longuement en séance privée, des décisions ont été prises. Pourriez-vous les rappeler brièvement, Monsieur le Conseiller, publiquement ?

**M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-** Très rapidement étant donné l'heure. C'est une affaire qui est compliquée et complexe du fait du manque de

place. Dans un premier temps, je tenais à dire aux Conseillers Nationaux et à tous les Monégasques que nous sommes particulièrement attentifs à la question du bruit. En fait, c'est bien d'avoir un héliport, pratique pour les touristes qui viennent nous rendre visite et effectivement, avoir une ligne d'hélicoptères avec plus de 100.000 passagers, c'est important pour l'économie. Mais c'est aussi bruyant et producteur de pollution, il nous faut donc essayer d'améliorer ces points. Nous avons fait, dans le courant de l'été, une étude pour mesurer les niveaux de bruit et nous allons mettre en place un certain nombre de mesures de mitigations, de contrôles de niveau du bruit, soit par la mise en place d'un tapis absorbant, d'un enrobé qui permet d'absorber les bruits le plus possible, mais aussi par la réalisation de bâtiments qui serviront en quelque sorte de murs anti-bruits, sans toutefois retirer le soleil des habitations.

Le projet architectural est compliqué, il faut commencer par travailler sur les hangars en construisant quelques bureaux qui pourront servir dans une deuxième phase à la rénovation de l'héligare. Quant au travail sur les hangars, les discussions entre l'Administration des Domaines et la société portent sur les questions de financement et de location de ces équipements utilisés par des entreprises privées.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Conseiller.

Je mets à présent aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 87 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 88 - BATIMENTS DOMANIAUX

388.010 - Frais de personnel.....	1.417.000
388.030 - Frais de fonctionnement .....	19.500
388.040 - Achat & entretien matériel.....	59.000
	<u>1.495.500</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 88 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 89 - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

389.010 - Frais de personnel.....	697.000
389.020 - Frais d'études et formation .....	318.100
389.030 - Frais de fonctionnement .....	200.000
389.040 - Achat & entretien matériel.....	351.500
389.060 - Frais propres activité service .....	121.400
	<u>1.688.000</u>

**M. le Président.-** Monsieur BLANCHY a la parole.

**M. Bruno BLANCHY.-** Merci, Monsieur le Président.

J'aimerais demander au Conseiller s'il a une idée du moment où la nouvelle Direction de l'Environnement sera créée.

**M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-** Une semaine après que le Conseil National nous aura rendu son avis, ce sera mis en place.

*(Rires).*

Je resterai dans le flou parce que pour l'instant, j'attends l'avis.

**M. le Président.-** Oui, j'allais donner des précisions, mais faites-le, vous le ferez mieux que moi, Monsieur le Président de la Commission des Finances, qui êtes saisi justement de l'examen de cette évolution de l'organigramme.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Nous avons posé des questions au Gouvernement et il semblerait que la réponse soit arrivée cet après-midi...

**M. le Président.-** Elle est arrivée précisément il y a deux jours.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** ... deux jours. Nous allons donc réunir la Commission des Finances pour pouvoir vous apporter une réponse rapide.

**M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-** Je pense que très probablement, et sous le contrôle des Conseillers Nationaux et de la Commission des Finances, cette organisation pourra être mise en place au début de l'année, si vous nous donnez rapidement votre avis, et après la publication des Ordonnances Souveraines.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Il y aura une réunion de la Commission des Finances à ce sujet avant la fin de l'année. C'est clair.

**M. Bruno BLANCHY.-** Vous voulez dire courant janvier, c'est bien cela ?

**M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-** Moi, je préférerais le 2 janvier, mais...

**M. le Président.-** Si vous voulez bien, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 51 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 90 - DIRECTION DES AFFAIRES MARITIMES

390.010 - Frais de personnel.....	381.100
390.030 - Frais de fonctionnement .....	17.000
390.040 - Achat & entretien matériel.....	160.000
390.050 - Entretien-Amélioration locaux.....	35.000
390.060 - Frais propres activité service .....	2.000
390.080 - Taxes et dotations .....	2.000
	<u>597.100</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 90 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 91 - AMENAGEMENT URBAIN - ASSAINISSEMENT

391.010 - Frais de personnel.....	1.305.200
391.030 - Frais de fonctionnement .....	18.000
391.040 - Achat & entretien matériel.....	92.500
391.050 - Entretien-Amélioration .....	837.500
391.060 - Frais propres activité service .....	276.500
	<u>2.529.700</u>

**M. le Président.-** Monsieur Daniel RAYMOND souhaite intervenir.

**M. Daniel RAYMOND.-** Je suis ravi de pouvoir constater le résultat de nos échanges et de nos réflexions communes sur ce sujet qui est extrêmement préoccupant pour la circulation, Monsieur le Conseiller. Certains ont pu constater, en empruntant le boulevard du Larvotto, sérieusement débarrassé des aménagements divers de chantiers qui encombraient les voies, que cette route va enfin pouvoir être mise en circulation à double sens, comme vous l'avez promis. Bravo ! Enfin cette voie indispensable au flux Est-Ouest va retrouver ses lettres de noblesse et ne sera plus utilisée comme aire de chantier, de livraison et de stationnement comme ce fut le cas pendant plus de cinq années. Au risque de me répéter, je me réjouis vraiment de ce constat, relevant par ailleurs que les suggestions faites alors de desservir le chantier de l'opération du quai Kennedy depuis une plate-forme enjambant la voie se sont avérées finalement concluantes.

Je vous remercie, Monsieur le Conseiller.

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 92 - CONTROLE CONCESSIONS ET TELECOMMUNICATIONS

392.010 - Frais de personnel.....	564.800
392.020 - Frais d'études et formation.....	35.000
392.030 - Frais de fonctionnement.....	23.600
392.040 - Achat & entretien matériel.....	57.000
392.060 - Frais propres activité service.....	949.300
	<u>1.629.700</u>

**M. le Président.-** A ma grande surprise, sur ce chapitre, notre Collègue GARDETTO va faire une intervention. De là à imaginer que ça concerne Monaco Telecom !

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Mon intervention ne concerne pas Monaco Telecom.

**M. le Président.-** Ah ça c'est vraiment une surprise ! Nous vous écoutons.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Mais ça concerne les télécoms. Justement, ça concerne les satellites. Monsieur le Président, il semblerait que nous ayons

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller.

**M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-** Merci beaucoup, Monsieur le Conseiller National. Je dois informer l'Assemblée, quand vous rentrez chez vous, faites attention, parce qu'en ce moment l'entreprise SIVIAM est en train de faire les enrobés sur le boulevard du Larvotto pour préparer à la mise à double voie.

**M. le Président.-** On fera attention.

S'il n'y a pas d'autre remarque, je mets le chapitre 91 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 91 est adopté.

*(Adopté).*

deux positions qui ne sont d'ailleurs pas nécessairement très bonnes mais qu'il est, paraît-il, possible de faire évoluer. Monsieur le Conseiller pour l'Équipement pourra peut-être nous donner des éléments d'information. Par ailleurs, il semblerait que le Gouvernement ait négocié un contrat avec une société maltaise, qui s'appelle MICRO-SAT, et qui veut exploiter l'une de ces positions pour des communications sur des réseaux destinés à la logistique des opérations militaires. Le Gouvernement pourra peut-être nous donner des informations là-dessus, aussi. Ce contrat aurait été conclu moyennant redevance, mais il semblerait que cette redevance ne soit pas très élevée. Peut-être pourrions-nous avoir quelques éléments également en ce qui concerne le montant de la redevance ? Par ailleurs, la durée de ce contrat interdira

manifestement de faire autre chose pendant assez longtemps. On ne peut s'empêcher, Monsieur le Président, de songer à la situation du Luxembourg qui avec ses satellites ASTRA a bien su mettre en valeur ses droits à la diffusion de contenus depuis l'espace. Le Gouvernement peut-il donc nous donner quelques explications à la fois sur les positions satellitaires, sur l'état de ce contrat, sur la redevance, sur la durée et sur la stratégie de la Principauté en matière de satellites ?

Il y a deux Conseillers qui ont vocation à s'exprimer, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller pour les Finances va commencer.

**M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Si vous permettez, je commence. Oui, la Principauté s'intéresse à cette position satellitaire et effectivement fait des démarches significatives pour les exploiter. Maintenant, il arrive que des contrats « MOU » qui sont passés avec des entreprises aient des clauses de confidentialité qui ne permettent pas nécessairement d'évoquer en séance publique les tenants et les aboutissants des contrats en question. Je ne manquerai pas, bien évidemment, de communiquer à la Haute Assemblée les résultats des opérations en cours et des négociations en cours. Ce que je puis dire aujourd'hui, c'est que tout ce qui a été passé ne constitue pas des engagements financiers définitifs, c'est-à-dire que ce sont des engagements qui sont sur une durée déterminée et qui pendant cette durée permettent de se mettre d'accord sur un projet entre le concessionnaire et le concédant. Encore une fois, il m'est difficile d'exposer les tenants et les aboutissants de ces conventions qui ont un caractère confidentiel, mais qui n'empêchera pas, une fois que les choses seront assez avancées, de tenir la Haute Assemblée au courant de ce qui se passe dans ces domaines.

**M. le Président.-** Monsieur GARDETTO.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Est-ce que Monsieur le Conseiller pour l'Équipement veut réagir sur les positions satellitaires ? Je réagirai ensuite.

**M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-** On travaille avec Gilles TONELLI et effectivement, nous avons des positions satellitaires qu'il s'agit de valoriser.

A ce stade, c'est sincèrement beaucoup plus une question financière et commerciale qu'une question technique.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Est-ce que les positions sont des positions exploitables, qui ont une valeur effective ?

**M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-** Elles intéressent des opérateurs et à partir de ce moment-là, elles seront exploitables.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Peut-on garder à l'esprit que si le contrat qui va peut-être être finalisé l'est pour une durée assez longue, il conviendrait de s'assurer que cette opération ne compromette pas d'autres opérations sur un plus long terme et peut-être plus rentables. Il y a l'exemple du Luxembourg avec ASTRA qui est un exemple magnifique. Le Luxembourg a réellement valorisé ses positions satellitaires, est-ce qu'on ne pourrait pas s'inspirer de l'exemple d'ASTRA ? Voilà ma remarque.

**M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** La situation du Luxembourg par rapport à Monaco, dans ce domaine, est que le Luxembourg a fait valoir ses droits en la matière, il y a très longtemps et que ce n'est pas le cas de la Principauté. Donc on se retrouve aujourd'hui avec certaines positions que, encore une fois, nous essayons d'exploiter au mieux.

**M. le Président.-** Vous avez une deuxième intervention, Monsieur GARDETTO.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Oui, j'ai une deuxième intervention, Monsieur le Président qui concerne aussi les télécommunications.

L'Union Internationale des Télécommunications est en train d'attribuer des fréquences pour la radio et la télévision numériques. Là encore, ma question porte sur la stratégie de la Principauté à ce sujet. Va-t-on s'efforcer de concrétiser nos droits pour qu'ils puissent servir à l'image et au rayonnement, et aussi à l'économie de la Principauté, car bien sûr la diffusion de signaux est une marque de souveraineté ? D'ici peu, la diffusion de signaux numériques sera omniprésente et il ne faudrait pas que Monaco soit écarté de cet enjeu. Deux remarques en particulier me paraissent importantes : d'une part, c'est le

Département des Finances qui est chargé de superviser ces questions, comme si l'on voyait exclusivement l'attribution de fréquences radioélectriques sous l'angle des redevances à verser au Budget de l'Etat. Il me paraît que c'est avant tout une question politique et que par ailleurs les aspects techniques doivent bien évidemment être pris en considération. Ces aspects techniques sont de la compétence de la Direction du Contrôle des Concessions et des Télécommunications, c'est-à-dire du Département de l'Équipement. En quelque sorte, il y a une espèce de segmentation et je m'interroge pour savoir si cette segmentation ne nuit pas à l'efficacité de l'action politique dans ce domaine.

Deuxièmement, tandis que les incidences plus ou moins directes de la construction européenne se feront sentir sans cesse davantage sur la situation de Monaco, le domaine des attributions de fréquences radioélectriques est l'un des seuls où Monaco, du fait de son statut d'Etat souverain, peut directement et en son nom propre, s'asseoir à une table de négociations internationales en essayant de défendre ses intérêts. Il faudrait bien sûr à cette fin qu'une stratégie soit élaborée. Existe-t-elle ?

**M. le Président.-** Pas de pression sur le Gouvernement !

(Rires).

**M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Je voudrais rassurer M. GARDETTO pour lui dire que les réunions de l'U.I.T. ont lieu régulièrement et les attributions de fréquences radioélectriques, avant qu'elles soient numériques, sont aussi des procédures qui sont fréquentes et qu'à chaque fois, les Départements concernés travaillent bien évidemment en commun. Donc, pour ce qui concerne l'attribution des fréquences radioélectriques, il y a eu encore l'an dernier des négociations à Genève à ce sujet et ce que Monaco a obtenu est, à mon sens, particulièrement satisfaisant dans la mesure où on a pu encore développer les fréquences qui nous reviennent, dans un contexte difficile, puisqu'on est bien évidemment pris entre la France d'un côté et l'Italie de l'autre.

Pour ce qui concerne les questions de fréquences numériques, on s'y intéresse de près, on est vigilant et on saura défendre le point de vue de la Principauté quand ces attributions seront faites au niveau international que vous évoquez.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Vous ne nous éclairez pas beaucoup sur la stratégie.

**M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** La stratégie est assez simple, elle consiste à obtenir le maximum de possibilités et le maximum de potentialités pour la Principauté pour l'attribution de ces fréquences et c'est ce qui a été fait, encore une fois, pour les fréquences radioélectriques l'an dernier, à Genève, quand la question s'est posée.

**M. le Président.-** Merci.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Je reste un peu sur ma faim, Monsieur le Président.

Vous permettez ? Un dernier point ! Je connais la réponse, mais enfin... Le Gouvernement nous a annoncé à plusieurs reprises une loi sur les télécommunications sans bien sûr nous dire à quel moment elle pourra intervenir. Peut-on avoir davantage d'éléments sur le calendrier d'un projet de loi sur les télécommunications ?

**M. le Président.-** Le Gouvernement va certainement vous répondre « prochainement » !

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** C'est bien ce que je disais, Monsieur le Président, on n'est pas très avancé. Est-ce qu'on peut avoir plus de précisions ?

**M. le Président.-** Est-ce qu'un Conseiller de Gouvernement peut répondre ?

Monsieur CALCAGNO souhaite répondre.

**M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-** Oui, je me lance !

Je pense que cette année, nous avons fait ce qui est urgent et préoccupant à court terme, c'est-à-dire la renégociation attendue par les entreprises et les particuliers du contrat de concession avec Monaco Telecom. Nous sommes en train de négocier, effectivement, les avenants et dès que ceux-ci seront en voie d'être finalisés, je saisirai la Commission des Concessions des Services Publics. Le contrat de concession avec Monaco Telecom va, par la mise en place même de ces avenants, devenir beaucoup plus structuré et aussi important et difficile à gérer. D'autre

part, au début de l'année, nous allons remettre à jour la concession, parce que dans les avenants, c'est pour les trois ans à venir. Le Gouvernement va s'organiser et notamment envisage une Direction de Régulation des Télécommunications qui permettra de suivre ces concessions et sur la base de cette expérience, de préparer la loi des télécommunications. Je pense qu'il ne faut pas faire une loi pour faire une loi. Aujourd'hui, il y avait des problèmes précis, concrets et urgents qu'il fallait résoudre. Ces problèmes sont en passe de résolution. Nous avons eu, lundi soir, quelques questions sur les problèmes des télécommunications qui démontrent bien que la qualité de service a beaucoup progressé dans le courant de l'année 2007 et continuera à progresser en 2008. Une fois que nous aurons fait cela, une fois que nous aurons mis en place cette Direction de Régulation des Télécommunications, nous serons en mesure de travailler sur une seconde échelle qui est la loi sur les télécommunications.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** A quelle échéance ? Un an ? Deux ans ?

**M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-** C'est très difficile à dire, mais je pense que d'ici dix-

huit mois, nous devrions nous pencher sur ces questions de loi des télécommunications.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Je vous remercie d'avoir pris un risque.

**M. le Président.-** Vous me permettez une remarque, puisqu'on parle de qualité des télécommunications, on l'avait déjà fait lors de la venue au Conseil National des dirigeants de Monaco Telecom, il y a quelques mois. Les choses n'ont pas pu, pour l'instant, changer encore, mais il est souhaitable que, sur notre territoire de 2 km<sup>2</sup>, je sais que c'est un peu complexe parce qu'il y a des vallons, il y a des montagnes, mais quand même, on ait une continuité, s'il vous plaît, territoriale pour les mobiles, parce que ça continue à couper lorsqu'on passe à certains endroits que j'avais mentionnés en séance privée. Il faut vraiment qu'on mette fin à ces points noirs, il y en a encore trop sur le territoire monégasque.

Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 92 est adopté.

(Adopté).

#### Mme le Chef de Cabinet.-

Chap. 93 - DIRECTION DE L'URBANISME, LA PROSPECTIVE ET LA MOBILITE

393.010 - Frais de personnel.....	1.449.000
393.030 - Frais de fonctionnement.....	58.400
393.040 - Achat & entretien matériel.....	14.700
	<u>1.522.100</u>

**M. le Président.-** Monsieur BORDERO.

**M. Alexandre BORDERO.-** Merci, Monsieur le Président.

Puisqu'on a créé une Direction de la Mobilité, c'est une question que je pose au moins deux fois par an, sur le transport commun en site propre. La dernière fois, vous nous aviez dit que vous réfléchissiez notamment au franchissement du Vallon Sainte Devote. Où en est votre réflexion ?

**M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-** La dernière fois n'est pas si vieille, Monsieur BORDERO, puisque nous avons dû en parler il y a six semaines à peu près. Donc, depuis, nous avons continué en effet à réfléchir. Sincèrement, indépendamment du franchissement du Vallon Sainte Devote, je pense qu'il y a la possibilité pour un système de transport d'emprunter le site propre dans la partie Ouest de la Principauté de Monaco et, en tout cas dans une première phase, de poursuivre sur le boulevard du Larvotto dans la partie Est, ce qui permettrait une desserte d'une très grande qualité.

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 93 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

G) SERVICES JUDICIAIRES

Chap. 95 - DIRECTION

395.010 - Frais de personnel.....	802.300
395.020 - Frais d'études et formation.....	38.400
395.030 - Frais de fonctionnement.....	417.500
395.040 - Achat & entretien matériel.....	5.300
	<u>1.263.500</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 95 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 96 - COURS ET TRIBUNAUX

396.010 - Frais de personnel.....	3.471.900
396.030 - Frais de fonctionnement.....	1.436.400
	<u>4.908.300</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 96 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 97 - MAISON D'ARRET

397.010 - Frais de personnel.....	1.408.000
397.030 - Frais de fonctionnement.....	54.800
397.040 - Achat & entretien matériel.....	227.600
397.060 - Frais propres activité service.....	360.500
	<u>2.050.900</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 97 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

SECT. 4 - DEPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1. 2. 3.

Chap. 1 - CHARGES SOCIALES

401.130 - Charges sociales - Titulaires .....	57.151.200
401.230 - Charges sociales - Non Titulaires.....	14.902.000
401.231 - Caisse Prévoyance retraites avocats.....	115.300
	<u>72.168.500</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 2 - PRESTATIONS & FOURNITURE

402.257 - Frais de Justice.....	
402.265 - Transport & déménagements fonctionnaires .....	50.000
402.317 - Réparations civiles.....	50.000
402.330 - Prestations services téléphoniques.....	2.960.000
402.331 - Nettoyage locaux : Personnel.....	1.253.400
402.3311 - Nettoyage locaux : Prestations.....	2.143.000
402.334 - Eau, Gaz, Electricité, Climatisation B.D. ....	2.432.000
402.336 - Chauffage Immeubles Domaniaux Publics.....	500.000
402.337 - Logements de fonction. ....	2.030.000
402.338 - Location de locaux usage administratif.....	1.753.000
402.3391 - Assurance immeubles.....	1.286.000
402.3392 - Assurance véhicules, bateaux .....	180.000
402.371 - Habillement du personnel administratif.....	16.000
	<u>14.653.400</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 3 - MOBILIER ET MATÉRIEL

403.352 - Mobilier des Services Administratifs .....	330.000
403.353 - Mobilier des Etablissements d'enseignement .....	315.000
403.3541 - Entretien & manutention matériel éducatif.....	90.000
403.3542 - Entretien & manutention matériel administratif .....	100.000
403.355 - Mobilier des Ambassades.....	309.800
403.356 - Mobilier des Eglises .....	25.000
403.368 - Matériel informatique Services Administratifs .....	1.381.000
403.3681 - Matériel informatique Etablissements d'enseignement .....	382.000
403.369 - Entretien matériel informatique Services Administratifs .....	33.000
403.3691 - Entretien matériel informatique Etablissements d'enseignement .....	2.000
403.370 - Location photocopieurs Services Administratifs .....	240.000
	<u>3.207.800</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 4 - TRAVAUX

404.381 - Petits travaux et entretien.....	2.441.000
404.382 - Grosses réparations .....	6.000.000
404.383 - Réparation & entretien Ambassades.....	563.300
	<u>9.004.300</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

## Chap. 6 - DOMAINE IMMOBILIER

406.000 - Domaine immobilier .....	<u>20.244.000</u>
------------------------------------	-------------------

**M. le Président.-** Madame Michèle DITLOT a la parole.

**Mme Michèle DITLOT.-** Merci, Monsieur le Président.

Nous avons vu en séance privée qu'1 M€ était dédié à la remise en état des appartements domaniaux. Je voulais savoir auprès de Monsieur le Conseiller pour les Finances si les délais annoncés par son Département avaient pu être respectés et maintenus ?

**M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Oui, les délais qui ont été annoncés sont ceux que nous visons comme objectif et que nous nous efforçons de tenir aussi souvent que possible.

**M. le Président.-** Notamment, un effort a été fait sur les F2 car c'est en ce domaine qu'il y a actuellement une forte demande et M. le Conseiller s'était engagé à faire remettre ces F2 de récupération en état, dans des délais très rapides. Nous aurons l'occasion bientôt de pouvoir le vérifier lors de la Commission d'attribution de janvier.

Si la réponse vous convient, Madame DITLOT, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

## Chap. 7 - DOMAINE FINANCIER

407.000 - Domaine financier .....	<u>6.417.700</u>
-----------------------------------	------------------

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

## SECT. 5 - SERVICES PUBLICS

## Chap. 1 - ASSAINISSEMENT

501.4321 - Nettoyement de la ville .....	8.100.000
501.4322 - Collecte et incinération .....	8.380.000
501.4323 - Assainissement collecte pneumatique .....	190.000

16.670.000

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 2 - ECLAIRAGE PUBLIC

502.434 - Consommation .....	705.000
502.435 - Entretien des installations.....	1.625.000
	<u>2.330.000</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 3 - EAUX

503.436 - Consommation .....	1.130.000
503.437 - Entretien des installations.....	233.000
	<u>1.363.000</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 4 - TRANSPORTS PUBLICS

504.438 - Compagnie Autobus MC - Minoration Recette .....	4.450.000
504.439 - Compagnie Autobus MC - Essai lignes nouvelles .....	500.000
	<u>4.950.000</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

## SECT. 6 - INTERVENTIONS PUBLIQUES

### I) COUVERTURE DEFICITS BUDGETAIRES COMMUNE ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

#### Chap. 1 - BUDGET COMMUNAL

601.101 - Dotation globale de fonctionnement.....	29.693.100
601.1012 - Subvention spéciale Commune.....	4.120.500
	<u>33.813.600</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

#### Chap. 2 - DOMAINE SOCIAL

602.1011 - Centre Hospitalier Princesse Grace.....	10.008.500
602.1013 - Résidence du Cap Fleuri.....	1.844.000
602.1016 - C.H.P.G. Subvention d'équipement.....	8.348.000
602.102 - Ecole d'infirmières.....	253.200
602.103 - Déficit du C.T.S. ....	1.100.000
602.104 - Office de Protection Sociale.....	11.466.200
602.108 - Service Médical d'Urgence et Réanimation.....	348.500
	<u>33.368.400</u>

**M. le Président.-** Monsieur Daniel RAYMOND.

**M. Daniel RAYMOND.-** Si vous permettez, je profiterai de cet article pour faire deux interventions : une sur le C.H.P.G. et une autre sur le Cap Fleuri.

Sur le Centre Hospitalier Princesse Grace, l'article 602.101/1, je souhaiterais vous rappeler qu'en terme d'effectifs, en huit années, le nombre de médecins à temps plein est passé de fin 1998 à la fin de 2006 de 117 à 160 et que le nombre de personnel non

médical est passé de 1.420 à 1.655 entre le début 2001 et la fin 2006 ce qui représente au total, 278 emplois permanents de plus à temps plein.

Par ailleurs, fin 2010, à la livraison du Centre de Gérontologie Clinique, 200 personnes au moins seront recrutées, ce qui portera le total à 478 emplois nouveaux, le personnel nécessaire au fonctionnement du futur hôpital restant encore à évaluer. On ne peut décemment, vous en conviendrez, accepter aussi sereinement d'écarter le problème qui est lié à l'insuffisance des logements qui perdure encore aujourd'hui et dont l'amplitude demain risque d'être un sérieux handicap au fonctionnement général et dans l'excellence de l'hôpital.

La recherche de compétences médicales s'impose aujourd'hui et demain afin de pouvoir satisfaire à la sédentarisation des personnels hospitaliers dont les formations, personne ne l'ignore, sont non seulement permanentes mais de plus en plus pointues. Je sais que vous avez bien reçu nos nombreux messages antérieurs, par contre la volonté de trouver des solutions immédiates de logements afin de couvrir les besoins avérés, objet de nombreuses demandes me paraît loin d'avoir été entendue et encore plus satisfaite !

Trop nombreux sont les logements domaniaux dans les communes limitrophes qui sont encore vides. Une première étape est à franchir. Il me paraît tout à fait salubre de pouvoir utiliser dès aujourd'hui ces logements inoccupés. Pour demain, nous aurons le temps nécessaire pour construire sur les terrains encore disponibles, en particulier ceux des Moneghetti. Cette option doit être prise au sérieux dès aujourd'hui et les études de faisabilité doivent être entreprises sans délai sur ces terrains dont nous connaissons parfaitement la localisation et les possibilités constructibles. Ni le P.L.U. en cours d'étude sur les trois communes limitrophes, ni les élections futures ne me semblent être aujourd'hui un frein sérieux à cette évolution lorsqu'il s'agit d'évoquer les réalités de la faisabilité sur le plan du programme et des contraintes d'urbanisme. C'est la raison pour laquelle j'engage vraiment solennellement le Gouvernement à nous fournir une réponse rapide à ce sujet.

Je ferai mon intervention sur le Cap Fleuri après la réponse de M. le Conseiller.

**M. le Président.-** Oui, pour la qualité du débat, Monsieur CALCAGNO va répondre à cette intervention, dans un premier temps.

**M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-** C'est une question qui a été soulevée par le Conseil National lors des débats sur le Budget Rectificatif. M. le Ministre d'Etat m'a demandé d'avancer et si vous avez des contacts avec les communes avoisinantes, vous pouvez vérifier. J'ai d'ores et déjà eu des réunions sur ce sujet avec les Maires de Roquebrune Cap-Martin, de Beausoleil et de Cap d'Ail, j'en ai parlé également au Maire de Menton. Là-dessus, j'ouvre juste une piste que le Ministre d'Etat m'a demandé d'investiguer : on peut effectivement envisager de construire des bâtiments qui appartiendraient à l'Etat. Il faut savoir – et vous le savez – que le foncier disponible dans ces communes n'est pas très important et que les communes au niveau du P.L.U. ne vont pas forcément favoriser et tordre le P.L.U. dans le bon sens pour nous permettre de réaliser des opérations immobilières. Il y a une autre piste qui pourrait être recherchée : c'est de rentrer dans le cadre d'opérations de logement social effectuées par des bailleurs sociaux français en réservant une cotation d'allocations. Alors, ce ne serait pas tout à fait de la propriété pour l'Etat monégasque mais ce serait néanmoins la possibilité de loger quelques salariés et quelques employés. C'est une piste qui est assez compliquée parce que juridiquement, elle touche deux pays et ce n'est pas évident. Mais c'est une piste dont il ne faut pas sous-évaluer l'importance du problème et deux, la difficulté de le résoudre. Je crois qu'il faut être créatif et c'est aujourd'hui une piste que le Ministre d'Etat m'a demandé de regarder.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je confirme et je dois dire qu'à l'occasion d'une réunion de travail que nous avons eue avec les communes environnantes – toutes les communes limitrophes et en présence du Préfet des Alpes-Maritimes – on a lancé cette réflexion sur l'idée que la Principauté pourrait apporter – un peu comme en France, il y a le 1 % patronal – sa contribution à la réalisation de programmes de logements en contrepartie de quoi il y aurait des réservations faites pour des salariés de Monaco. On ferait comme un employeur en France en versant notre contribution contre des réservations de logements pour des salariés à Monaco. C'est une piste qui a été bien accueillie à la fois par les collectivités et par le Préfet des Alpes-Maritimes et sur laquelle ils réfléchissent. La période en France n'est peut-être pas très propice pour prendre des décisions, on va attendre deux ou trois mois, mais c'est une piste qui les intéresse et je

pense que quand on voit les distances de plus en plus grandes que parcourent nos salariés qui viennent de Grasse, voire de Fréjus ou autres, tous les jours, je crois qu'on a intérêt à encourager leur logement dans les communes autour de la Principauté. Y compris pour le C.H.P.G. qui était à l'origine et il est dans l'idée de faire quelque chose de particulier pour le personnel du Centre Hospitalier Princesse Grace.

**M. Daniel RAYMOND.-** Je vous encourage quand même, Monsieur le Ministre, à ne pas les laisser trop réfléchir de leur côté seulement, réfléchissez aussi du vôtre ! Compte tenu que vous êtes propriétaire des terrains, il me paraît plus facile de pouvoir engager les négociations et compte tenu que vous disposez des moyens de construire vous-même et par voie de conséquence de pouvoir obtenir plus de logements que ce que vous pourriez obtenir à travers le montage d'une société de promotion. L'essentiel de ma démarche est de vous rappeler l'urgence dans laquelle vous placez cette situation qui devient catastrophique de jour en jour parce qu'il y a beaucoup de jeunes infirmières avec des enfants qui font un effort très important pour pouvoir assumer à la fois leur travail, élever leurs enfants et continuer leur formation médicale qui souvent se déroule à Nice. Il y a de plus en plus de cas sociaux qui sont difficiles et douloureux. Je regrette que le Président du Conseil d'Administration de l'Hôpital soit déjà parti parce qu'il pourrait également confirmer mes propos, et vous en parler aussi ! Cette situation est particulièrement sensible. Ne perdons pas de vue l'urgence de la situation.

**M. le Ministre d'Etat.-** D'accord, Monsieur le Conseiller National.

**M. le Président.-** Tout à fait d'accord.

Monsieur RAYMOND, nous vous écoutons pour votre deuxième intervention.

**M. Daniel RAYMOND.-** Oui, Monsieur le Président.

Pour ce qui relève du Cap Fleuri, je pense que le corollaire peut être confondu avec l'analyse que nous venons de faire pour le C.H.P.G. sauf que, pour ce qui concerne le Cap Fleuri, il y a une échéance : la livraison du Centre de Gérontologie Clinique qui permettra, à la fin de l'année 2010, de procéder au déménagement du Cap Fleuri et surtout du Cap II. Nous sommes en 2007, trois années seulement nous séparent de ce terme et convenez que si, à cette échéance, vous pouviez être en mesure de commencer

immédiatement les travaux de réhabilitation du Cap Fleuri II, ce serait pour l'ensemble de cette opération, trois années précieuses de gagnées, sachant que d'autres échéances nous attendent à l'horizon 2012-2013 du fait de la forte augmentation des patients qui vont relever du type d'accueil de ces Services. Ce n'est un secret pour personne, Monsieur le Ministre, vous savez que le quart de la population monégasque a plus de 65 ans aujourd'hui et que l'espérance de vie se situe autour de 80 ans ; il n'est donc pas trop tard pour prendre des dispositions adéquates. Entendez-nous une fois encore sur ce sujet ! Vous nous avez déjà entendus ! Je sais que le Gouvernement y est particulièrement sensible et que vous avez, d'ailleurs, en deux années, largement démontré l'intérêt que vous portez aux personnes âgées. Donc, je vous remercie vraiment de bien vouloir accorder encore l'importance qui s'impose à ce dossier.

**M. le Ministre d'Etat.-** Merci, Monsieur le Conseiller National. Je vous confirme que ce qui est bien prévu dans le plan, c'est que dès l'achèvement des deux opérations que vous connaissez, celle du Centre de Gérontologie et celle d'A Qiétudine, nous prenions toutes dispositions pour que dès l'achèvement, le relogement des personnes puisse être immédiatement engagé, ce qui suppose effectivement qu'on prépare l'opération dès maintenant, la réhabilitation du Cap Fleuri et celle du Cap II en particulier. Donc, ça fait partie du plan et je veillerai personnellement à ce qu'on tienne bien les délais pour qu'il y ait une continuité dans les opérations.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Ministre.  
Monsieur MARQUET.

**M. Bernard MARQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

Depuis nos dernières séances privées de préparation, j'ai été sensibilisé par un certain nombre de personnes, car il semblerait, comme l'a dit mon Collègue RAYMOND, qu'on a engagé du personnel médical, mais il semblerait qu'il y ait un Service qui est particulier à l'hôpital, celui des Urgences. Quand on va aux Urgences, on y va toujours dans des conditions particulières et dramatiques et il semblerait que depuis le début de l'année, plusieurs personnes se plaignent. Il y aurait environ deux plaintes par semaine, ça fait 2 % de plaintes, mais je pense que lorsque c'est de l'humain, il faut regarder la situation d'un peu plus près. C'est vrai qu'au début du mandat, mes Collègues médecins avaient parlé de ce Service des Urgences,

du personnel. Il en a été engagé mais peut-être faudrait-il renforcer ce secteur qui est difficile ; notamment on m'a rapporté qu'il n'y avait pas d'urgences pédiatriques le week-end.

Alors, Monsieur le Conseiller, si vous pouviez regarder ces points-là.

**M. le Président.-** Monsieur CAMPANA va répondre.

**M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-** Je vais parler sous le contrôle du Docteur RIT qui connaît mieux le fonctionnement quotidien de l'hôpital que moi-même. Je crois que le Service des Urgences a été renforcé considérablement avec le recrutement de personnels spécialisés, qualifiés, des urgentistes qui, à ma connaissance, sont appréciés dans leur travail au quotidien. Il se peut toujours qu'ici ou là, il y ait des difficultés ou des patients qui ne soient pas satisfaits, on ne m'a pas remonté de difficultés ou de problèmes particuliers, si ce n'est qu'il y a pu avoir, à certaines périodes, des indisponibilités liées là aussi à des absences pour maladie.

Pour ce qui est des urgences pédiatriques, je vous avoue ne pas avoir de réponse ce soir, mais je regarderai cette question.

**M. Bernard MARQUET.-** Je vous remercie.

C'est vrai qu'il y a eu un renforcement important, mais il semblerait que vu le développement de l'hôpital, il faille peut-être de nouveau renforcer. J'avoue qu'on ne m'en avait plus parlé, mais là, on recommence à m'en parler.

**M. le Président.-** Sur les Urgences, nous écoutons notre Collègue le Docteur RIT.

**M. Jacques RIT.-** En ce qui concerne les urgences pédiatriques, il y a peut-être une confusion. Il est en principe prévu que les urgences pédiatriques se situent dans un lieu différent des urgences adultes. Ça, effectivement, c'est une chose qui, actuellement, au C.H.P.G., n'est pas encore accessible, qui est prévue dans les multiples travaux d'aménagement du C.H.P.G. actuel, travaux qui sont d'autant plus importants que nous avons pu constater que le futur C.H.P.G. s'est dernièrement peut-être un peu éloigné dans le temps. Les urgences pédiatriques, néanmoins, sont assurées le week-end, il y a un système de pédiatres de garde, donc sur ce plan-là, vous pouvez être rassuré. C'est

le lieu qui est commun avec les urgences adultes, ce qui à l'heure actuelle, n'est plus tout à fait dans les normes.

**M. le Président.-** Sur ce chapitre, il y a également notre Collègue Claude BOISSON qui souhaite prendre la parole.

**M. Claude BOISSON.-** Mon intervention vient à point dans le domaine des urgences. Je ne l'ai pas faite lorsque nous étions au chapitre des pompiers, alors je vais demander au Gouvernement de réfléchir sur l'hypothèse de créer un Service S.M.U.R., un véritable S.A.M.U. monégasque. C'est un sujet qui a déjà été évoqué par le passé, on nous a dit qu'il y a une unité prévue pour cela en intervention, eh bien renseignez-vous, vous apprendrez qu'actuellement, lorsque les pompiers interviennent et qu'ils ont besoin d'un médecin, il y aurait quelquefois un problème de disponibilité. Alors, j'évoque un principe de précaution, mais le jour où il y a un problème extrêmement grave et qu'un urgentiste ne pourra pas se déplacer tout de suite, nous risquons d'avoir un incident grave. Il suffit de se baser – et je crois que Monsieur le Ministre et Monsieur le Conseiller, vous êtes parfaitement au courant de ce qui se passe en France – sur la France : je crois savoir que lorsqu'il y a un départ de pompiers, il y a immédiatement une communication faite à un S.A.M.U., dans certains cas, par communication radio, et ils peuvent intervenir dans la plus grande urgence. En Principauté, on a voulu avoir l'identique, mais on n'a pas les moyens qui correspondent. On nous a souvent dit que ça demande des moyens considérables, mais je crois qu'il faut pouvoir considérer que, finalement, ce n'est pas vraiment le métier des pompiers, selon les missions, sur la voie publique, dans certains cas oui, mais dans des cas d'accident beaucoup plus grave, ce n'est plus vraiment de leur domaine, même si on nous dira que bien sûr un médecin est détaché sur place. Si le médecin n'est pas disponible, attention à ce qui peut arriver.

**M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-** On demandera au Service des Urgences, à M. MELANDRI, quel est son point de vue sur la situation que vous décrivez.

**M. le Président.-** Merci.

Jacques RIT souhaite intervenir.

**M. Jacques RIT.**- Je suis parfaitement conscient, Monsieur le Conseiller, que vous nous avez fait remettre un document qui sera discuté dans une Commission *ad hoc*, toutefois ce document qui est constitué de 41 pages, vous l'avez nommé « schéma d'orientation sanitaire ». Je crois qu'on peut quand même regretter tant de modestie dans les termes employés ; il s'agit bien, je l'ai lu attentivement, *a priori*, du premier exposé de la politique de santé du Gouvernement, chose que nous avions demandée depuis fort longtemps. Sans vouloir émarger sur les discussions futures que nous pourrions avoir dans ce groupe de travail, il y a quelques remarques que j'aimerais faire ce soir : la revue générale des différentes spécialités, dans ce document, nous conduit, c'est à la page 26, à la rubrique « Chirurgie ». La phrase de conclusion de cette rubrique, je crois savoir qu'elle vous est chère, je la cite : « Les établissements pratiquant la chirurgie en Principauté de Monaco devront être invités à tisser des partenariats afin de développer dans un mode concerté et non concurrentiel une prise en charge d'excellence ». La formule est belle, certes, mais absolument pas réaliste. Comment pouvez-vous imaginer qu'un établissement dont le but légitime est de faire un maximum de profits, je veux parler d'un établissement privé, puisse adopter un mode de fonctionnement non concurrentiel face à un établissement public ayant une antériorité de plusieurs décades dans son implantation locale, à moins, bien sûr, d'organiser l'involution programmée de ce dernier ? Ce que nous ne souhaitons pas.

Dans cette énumération des spécialités, je n'ai pas retrouvé la néphrologie, pourtant il y a encore peu de temps, l'intérêt médical et financier de l'implantation de postes de dialyse au sein du Centre Hospitalier Princesse Grace avait été largement souligné par le Département de la Santé. Et pour quelle raison les postes en question qui avaient été construits, pour une somme relativement importante, ont été détruits avant même d'avoir été mis en service ?

A la rubrique « Réadaptation fonctionnelle », une savante confusion est entretenue tout au long du texte entre « lits de soins de suite » et « lits de rééducation fonctionnelle ». Pourtant, ce sont bien des premiers dont nous avons un besoin immédiat.

Enfin, pour conclure, je dirais que « toute tentative de contractualisation », je reprends les termes, « de contractualisation » ou « de contractualiser l'intégration » de notre politique de santé dans le schéma régional d'organisation sanitaire français présente effectivement certains dangers qu'il faudra bien savoir borner. Entre autres, il faudra faire précéder cette tentative d'une définition précise des limites à

ne pas franchir afin de garder la part d'autonomie qui appartient, en matière de santé, à la Principauté.

**M. le Président.**- Merci, Monsieur RIT.

Monsieur CAMPANA va vous répondre.

**M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.**- Je pense qu'on ne va pas entrer dans un débat technique mais simplement s'en tenir aux principes.

Premier principe, le partenariat, autant que faire se peut. C'est vrai, je crois qu'on a réussi par exemple en matière de cardiologie à avoir deux établissements, un établissement public et un établissement privé, qui sont complémentaires et non concurrents. Au C.H.P.G., on fait de la rythmologie et au Centre Cardio-Thoracique, on fait de l'exploration et de la chirurgie thoracique. C'est ce type de modèle ou de schéma qu'on doit essayer, autant que possible, de développer dans les différents secteurs et en plus, ça n'est pas nécessairement acquis sur le long terme puisqu'il y a des techniques médicales qui évoluent, qui convergent et qui risquent finalement de conduire à créer des situations de concurrence là où il n'en n'existait pas précédemment. Donc, je crois qu'il faut être attentif à cela, essayer de contractualiser, de faire en sorte que chaque pôle essaie de développer des domaines d'expertise et de référence et cela ne peut passer que par le dialogue et par la volonté véritable de travailler en réseau. C'est un premier point. Oui, Monsieur RIT.

**M. Jacques RIT.**- Très brièvement. Le principe était simple, en l'occurrence, en ce qui concerne la cardiologie, puisque le Centre Cardio-Thoracique a précédé effectivement l'existence des activités de rythmologie au C.H.P.G.. Le Centre Cardio-Thoracique ne pouvait pas, *a priori*, s'offrir décentement en tant qu'établissement à but lucratif, de la rythmologie car c'est extrêmement coûteux et pas forcément de grand rapport sur le plan financier, donc c'est une complémentarité que très légitimement, l'Etat monégasque a assuré à l'offre de soins du Centre Cardio-Thoracique. D'autres exemples inverses ne sont pas forcément comparables.

**M. le Président.**- Le Docteur ROBILLON souhaite intervenir.

**M. Jean-François ROBILLON.**- Pour l'exemple de la cardiologie, on a un Centre de chirurgie cardiaque

et d'exploration fonctionnelle, on a un Centre de rythmologie, on a simplement oublié de faire un centre de cardiologie générale.

**M. Jean-Jacques CAMPANA**, *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.*- J'entends bien.

**M. Jean-François ROBILLON.**- Mon intervention n'est pas contre vous.

**M. le Président.**- Vous n'êtes bien sûr pas responsable de quelque chose qui a été décidé il y a une dizaine d'années.

**M. Jean-Jacques CAMPANA**, *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.*- Deuxième point : en ce qui concerne la néphrologie, il est exact que des locaux ont été aménagés pour recevoir des postes de dialyse qui, ensuite, ont vu leur destination modifiée. On a donc modifié les cloisonnements, refait cette partie du Service de Cardiologie II. A vrai dire, et vous le savez, c'est parce qu'au départ, il y avait une ambiguïté qui n'a pas été totalement levée sur la possibilité pour le Service de Cardiologie de récupérer les locaux de la Cardiologie I à l'issue de la rénovation du Service de Cardiologie II. C'est un débat qui est intervenu, avec tous les Chefs de Services concernés et c'est avec leur accord que cette évolution est intervenue. En déduire qu'il y a une quelconque volonté de ne pas favoriser le développement de la néphrologie à l'hôpital est inexact, à tel point d'ailleurs que vingt postes de néphrologie sont prévus dans le cahier des charges du nouvel hôpital.

Enfin, pour la contractualisation dans le cadre du schéma régional d'organisation sanitaire, on y est déjà, malgré nous, puisque ce sont les Autorités françaises, dans le cadre de la Convention franco-monégasque de Sécurité Sociale qui acceptent ou non des nouvelles activités à remboursement. Ce qui signifie, vous le savez aussi bien que moi, que la clientèle de l'hôpital de Monaco est composée à peu près à hauteur de 60 % de patients qui relèvent des régimes français et que sans cette clientèle, avec une zone de couverture d'environ 100.000 personnes, la plupart des activités qui seraient développées ne seraient pas rentables. Cela est un constat, aujourd'hui. Alors, le fait de contractualiser, d'indiquer à nos partenaires français les axes que l'on entend développer, dans un certain nombre de domaines et de situations est plutôt une

bonne chose et, jusqu'à présent, nous avons obtenu ces accords.

**M. Jacques RIT.**- Je suis tout à fait d'accord ; par contre, ce que j'aurais aimé voir plus clairement, ce sont les limites, le cadre que l'on peut définir à cette contractualisation. Parce que contractualiser l'existant, certes, mais il y a effectivement dans ce dialogue avec les Autorités françaises un certain nombre de limites que l'on peut s'imposer sur ce plan-là.

**M. Jean-Jacques CAMPANA**, *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.*- Je crois que les limites sont définies précisément par ce schéma d'orientation sanitaire qui décrit des activités de référence, des activités de recours, des activités de proximité et qui, précisément, fixe non seulement pour nous, mais, dès lors qu'il sera accepté par le Gouvernement et par le Conseil National, également pour nos partenaires français nos limites, ce qui donne une lisibilité au développement de notre infrastructure sanitaire en Principauté de Monaco et c'est sur cette base-là, précisément, qu'on peut arriver à avoir beaucoup plus facilement un certain nombre d'autorisations de développement d'activités que l'on peine parfois aujourd'hui à obtenir.

**M. le Président.**- Le Docteur ROBILLON souhaite prendre la parole.

**M. Jean-François ROBILLON.**- Pour formaliser la chose – et je sais que tout le monde est bien conscient du problème – je voudrais insister sur trois points. Jacques RIT l'a déjà dit, la nécessité pour Monaco, quels que soient les établissements publics ou privés, d'avoir des lits de suite, c'est quelque chose d'urgent à régler dans les deux années qui viennent ; il faut trouver des solutions pour avoir des lits de suite parce que, sinon, on n'aura pas de viabilité financière de notre système de santé.

La deuxième chose : c'est l'évaluation des Services utiles et viables de l'hôpital en particulier ; on en rediscutera le jour où on aura une Commission médicale, mais vous avez fait plusieurs remarques dans ce rapport en mettant en parallèle avec des activités « anecdotiques » au C.H.P.G., les normes qui sont retenues par la France pour valider les Services qui peuvent continuer à fonctionner ou pas et cela, c'est très inquiétant. J'en étais déjà persuadé, mais vous l'avez marqué noir sur blanc, donc je crois qu'il faudra bien réévaluer la nécessité pour le futur hôpital de Services qui ne seront peut-être pas viables au sens

des remboursements et de la couverture médicale, des assurances au sens large du terme. Cela est très important et vous l'avez bien décrit, malheureusement, parce que ça apparaît de manière très importante.

Ensuite, il y a une autre évaluation des rentabilités, c'est le passage à la T2A qui va se faire et c'est vrai qu'il serait très intéressant, le jour où on va discuter de ce rapport, de nous fournir des idées de chiffres sur l'équivalence entre activité actuelle et l'activité future en T2A. Peut-être aurons-nous des surprises, vous et moi, parce qu'il y a des Services qui me paraissent inutiles et qui seront peut-être rentables en T2A, peut-être que ce sera le contraire, mais cela, je crois que personne ne le sait vraiment. Donc, il faudrait, avant d'étudier ce rapport, avoir une idée sur quelques Services, voir comment ça évolue. Peut-être avez-vous la réponse ? Mais ce jour-là, il faudra l'avoir.

**M. Jean-Jacques CAMPANA**, *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.*- En ce qui concerne les lits de suite, on est également convaincu de la nécessité de disposer de lits de suite, précisément dans la perspective du passage à la T2A parce que la T2A implique des réductions de durée de séjour. Aujourd'hui, dans certains secteurs, on observe une réduction importante des durées de séjour mais pas dans tous les secteurs, et notamment dans le secteur, je ne veux pas le stigmatiser, mais de la chirurgie orthopédique, précisément par défaut de lits de suite. Donc on en est conscient, il y a un certain nombre de réflexions qui sont actuellement conduites par le Département des Affaires Sociales et de la Santé et des contacts qui ont été pris avec notamment nos voisins mentonnais qui, eux-mêmes, se préoccupent de la pérennité de leur activité mais pour le moment, il ne s'agit que d'une phase exploratoire.

Pour l'évaluation des Services, vous savez qu'il y a eu un premier niveau de certification et le second niveau de certification pourrait porter, à l'hôpital de Monaco, précisément sur cet aspect de la question.

Quant au passage à la T2A, aujourd'hui, on a déjà un certain nombre d'évaluations et d'éléments. Il est évident que si on oppose T2A sans enveloppe complémentaire à prix de journée, on aggrave assez fortement la situation de l'hôpital. Donc, tout le débat, notamment dans le cadre de la Commission mixte franco-monégasque de Sécurité Sociale, portera sur le niveau des enveloppes complémentaires qui pourraient être consenties pour tenir compte des missions d'intérêt général qui sont assurées par le Centre Hospitalier Princesse Grace au profit de la population de notre

zone d'influence naturelle, c'est-à-dire notamment l'Est du Département.

**M. Jean-François ROBILLON.**- Je me permets d'insister : le jour où on va discuter de ce rapport, je pense que ce serait bien qu'on ait une situation financière ou une évaluation financière de cet aspect.

**M. le Président.**- Merci.

Monsieur RIT, pour une dernière intervention avant que nous passions au vote de ce chapitre.

**M. Jacques RIT.**- Oui. Pour signaler trois points que l'on ne peut que déplorer dans le fonctionnement actuel, dans l'image actuelle du C.H.P.G.. Tout d'abord, c'est la poursuite de la lutte que je qualifierai de « fratricide » au niveau de la Direction du C.H.P.G. : elle se poursuit et aboutit à des blocages fréquents, quasi permanents de dossiers sensibles. C'est une situation à laquelle j'aimerais qu'il soit mis fin assez rapidement car elle est actuellement redoutée et déplorée par l'ensemble des praticiens exerçant au C.H.P.G..

Le deuxième point que je déplore concerne les arbitrages budgétaires : il est ennuyeux de constater que les arbitrages budgétaires qui ont été effectués cette année ont été non seulement largement contestés par la Commission Médicale d'Etablissement – vous me direz que c'est une vieille histoire, les médecins prêchent pour leur paroisse – mais le Conseil d'Administration, cette année, a également voté contre à une faible majorité, certes, mais contre ces arbitrages budgétaires, ce qui, peut-être, peut permettre de remettre en cause ou de réfléchir à nouveau sur la validité de certains de ces arbitrages.

Enfin, nous souhaiterions, là, je parle au nom de plusieurs confrères qui sont également concernés, que les mesures au demeurant souvent légitimes que la D.A.S.S. veut appliquer progressivement au C.H.P.G. en matière de qualifications des consultants ou autres, soient appliquées de manière tout à fait générale également aux établissements extérieurs au Centre Hospitalier Princesse Grace puisque, somme toute, la position des patients, elle, reste la même et on ne peut pas demander à un établissement hospitalier, en fait, de fonctionner sur des normes qui soient supérieures ou différentes de celles d'établissements, privés certes, mais ouverts.

**M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-** Sur les problèmes de difficultés de fonctionnement de la Direction de l'établissement, je crois qu'il y a un certain nombre de choses qui ont été mises au point avec les uns et les autres ; il y a eu un nouvel organigramme qui a de nouveau fixé les responsabilités et les missions des divers intervenants, donc il se peut qu'il y ait encore des problèmes d'incompréhension ou d'irritation mais le cadre a été tracé.

Pour ce qui est de la qualification des consultants, vous savez bien que compte tenu de la généralité du diplôme, un médecin a la possibilité d'exercer une activité de consultation dans un établissement privé. Dans le cadre d'un établissement public, où l'on souhaite précisément avoir un très bon niveau de compétences et de spécialisations, je pense qu'il est normal qu'on ait un niveau d'exigences un peu supérieur, compte tenu précisément de la volonté d'apporter des soins de qualité.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre d'Etat souhaite ajouter quelques mots.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je voudrais apporter des précisions complémentaires et précises sur la gouvernance de l'hôpital puisque vous évoquez cette question. Je ne la développerai pas trop longtemps en séance publique, bien entendu, puisqu'il s'agit de personnes, mais il faut être précis. La vacance du poste a été ouverte et très prochainement, il y aura un nouveau Directeur Général de nommé au C.H.P.G.. Dans l'attente, c'est le Directeur Général actuel qui exerce, il n'y a pas de partage de responsabilités, je corrige, qui exerce toute sa responsabilité de Directeur Général jusqu'à l'arrivée de son successeur, puisqu'il a demandé son départ à la retraite.

Voilà, je tenais à apporter cette précision pour la clarté des choses, mais il y a forcément le temps de procéder au recrutement, Monsieur le Conseiller National.

**M. le Président.-** Je vais mettre aux voix cet important chapitre 2 « Domaine social ».

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

CHAP. 3 - DOMAINE CULTUREL

603.101 - Musée National .....	2.644.300
603.102 - Centre Scientifique.....	1.460.300
603.103 - Fondation Prince Pierre.....	534.000
	<u>4.638.600</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

II) INTERVENTIONS

Chap. 4 - DOMAINE INTERNATIONAL

SC. 4.1 Subventions

604.102 - Bureau Hydrographique International .....	57.800
604.103 - Commission Médico-Juridique.....	2.000

604.105	- A.I.E.A. ....	1.206.500
604.108	- Institut Droit Economique de la Mer .....	91.400
604.124	- Institut d'Etudes Politiques Méditerranéennes.....	150.000
		<u>1.507.700</u>

*SC. 4.2 Politiques publiques*

604.201	- Cotisations aux organismes internationaux .....	1.141.800
604.213	- Exposition universelle Shanghai 2010 .....	1.000.000
604.216	- Organisation Sécurité & Coopération en Europe .....	12.400
604.217	- Coopération Bilatérale et multilatérale .....	604.000
604.218	- Protocole Kyoto .....	348.000
604.219	- Expo internationale Saragosse 2008 (M.I.E.).....	1.200.000
604.220	- APD - Coopération bilatérale.....	3.771.000
604.2201	- APD - Coopération multilatérale .....	830.000
604.2202	- APD - ONG monégasques .....	150.000
604.2203	- APD - Aide humanitaire d'urgence .....	150.000
604.2204	- APD - Cotisations organisations internationales.....	196.300
604.2205	- APD - Micro crédit.....	250.000
604.226	- PNUE - Forum Ministériel Mondial Environnement.....	1.500.000
604.227	- Participation ITER.....	550.000
		<u>11.703.500</u>
		<u>13.211.200</u>

**M. le Président.-** Deux mains se sont levées. Le Président de la Commission des Relations Extérieures puis le Président de la Commission de Législation demandent la parole.

Monsieur GARDETTO tout d'abord.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Deux observations. Première observation : en ce qui concerne la subvention accordée à l'Institut d'Etudes Politiques Méditerranéennes, je vois qu'elle passe du Budget 2007, de 314.500 € à 150.000 € au Budget Primitif 2008. Il apparaît que, cette année, cette organisation n'a pas organisé d'événements en Principauté mais au Qatar, donc je m'interroge sur les sommes qui ont été allouées et je m'interroge également sur l'allocation de 150.000 € pour 2008 : a-t-on des assurances que cette association continue d'organiser un événement en Principauté de Monaco parce que si on donne 150.000 € pour organiser un événement au Qatar, je ne vois pas très bien quel est l'intérêt de Monaco.

Deuxième point qui concerne la coopération bilatérale et multilatérale : je vois passer le Budget

de 4.112.500 € en 2007 à 604.000 € pour le Primitif 2008. Quelle est l'explication de cette diminution ? Est-elle liée à l'apparition de lignes supplémentaires qui commencent par A.P.D. et qui sont en bas du tableau ?

**M. le Président.-** Nous écoutons les réponses.

D'abord le Ministre d'Etat pour l'Institut d'Etudes Politiques Méditerranéennes.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je voudrais dire à Monsieur GARDETTO que, comme il l'a constaté, la subvention a fortement diminué mais cet Institut a des dépenses permanentes, même si par ailleurs il a été décidé, ce que je ne pense pas une mauvaise chose, qu'il y aurait désormais une réunion à Monaco du Club de Monaco et une réunion en pays arabe, en alternance.

Deuxièmement, je pense que Monsieur GARDETTO s'informe de ce qui se passe en Europe et en Méditerranée et qu'il partage, j'espère, notre sentiment que la Principauté de Monaco peut jouer sa partition de manière positive dans les grands projets d'Euro-

Méditerranée qui sont, notamment, un des grands axes de la politique étrangère du nouveau Président français. Monaco est particulièrement bien placé pour jouer sa partition étant donné sa position géographique et ses relations privilégiées avec les pays de la Méditerranée. Loin de faire mourir cet Institut, notre intention est bien de le revitaliser, mais nous y reviendrons. Je crois que le Club de Monaco peut jouer un rôle tout à fait important ; vous avez déjà entendu dire qu'il y aurait peut-être un Davos méditerranéen ; eh bien, il y a des cartes à jouer où Monaco peut se situer. Nous y reviendrons, c'est trop tôt pour en parler. Il faut que Monaco, loin de désertir et d'abandonner la place, se positionne fortement sur une politique euro-méditerranéenne.

**M. le Président.-** Monsieur GARDETTO.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** J'attends des explications sur la Coopération internationale et je réagirai sur les deux en même temps.

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller pour les Relations Extérieures, je vous en prie.

**M. Jean PASTORELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures.-** Sur la Coopération internationale : sur la diminution du crédit de l'article 604.217, c'est effectivement la création d'un nouvel article de l'A.P.D., on a séparé ce qui est « aide publique au développement » et ce qui est « coopération bilatérale ou multilatérale avec divers organismes ». Dans cet article 604.217 figurent les projets que nous avons notamment avec le Conseil de l'Europe, la Convention alpine et tous les autres projets qui concernent l'A.P.D. sont reportés soit à l'article 604.220, soit à l'article 604.220/1.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Quelle différence entre 604.217 et 604.220 et 604.220/1 ? Les deux disent « Coopération bilatérale » et « Coopération multilatérale »...

**M. Jean PASTORELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures.-** Les uns sont Aide Publique au Développement et les autres sont

coopération bilatérale ou coopération multilatérale générale.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Non considérés comme Aide Publique au Développement.

**M. Jean PASTORELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures.-** Non A.P.D., oui.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** D'accord.

Je voudrais réagir, maintenant que j'ai les deux explications. Oui, bien sûr qu'il est intéressant d'occuper une place dans l'Euro-Méditerranée, mais il ne ressort ni des explications du Gouvernement, ni du Budget de quelle manière l'Institut d'Etudes Politiques Méditerranéennes va servir les intérêts de la Principauté dans ce contexte. Moi, j'accueille toute initiative avec intérêt, mais il n'y a pas beaucoup d'explications qui sont données sur ce point-là.

**M. le Ministre d'Etat.-** Ecoutez, puisque vous avez tant de relations en Europe, vous pourriez nous les apporter parce que vous êtes sur une politique qui est en train de se définir. Comment voulez-vous qu'avant tous les autres, la Principauté vous propose, ce soir, une politique qui se négocie au plus haut niveau européen ? Soyons un peu modestes, Monsieur GARDETTO ; je confirme que si nous savons bien nous y prendre, nous aurons notre rôle à jouer. Mais excusez-moi, chacun doit se mesurer et ce n'est pas nous qui allons définir la politique euro-méditerranéenne, mais nous avons un rôle important à y jouer et ce serait dommage, pour des considérations de « cuisine » que nous rations le coche.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Mais je n'ai jamais dit le contraire, j'ai l'impression que vous m'avez mal compris. Je vous demande juste des explications parce que vous dites qu'il va se passer quelque chose...

**M. le Ministre d'Etat.-** Aujourd'hui, je ne peux pas vous les donner, j'ai dit qu'on en parlerait plus tard parce que c'est prématuré !

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Alors, d'après vous, notre participation à la politique euro-méditerranéenne

passé par l'Institut d'Etudes Politiques Méditerranéennes ?

**M. le Ministre d'Etat.-** Pas simplement, entre autres.

**M. le Président.-** Monsieur CELLARIO.

**M. Claude CELLARIO.-** C'est l'article 604.227. Il est nouveau, il est intitulé « Participation I.T.E.R. » : 550.000 €. Pourquoi et dans quel but ? Est-ce que vous voulez créer une filière pour de hauts diplômés, en particulier en sciences nucléaires ? Rappelons que le projet I.T.E.R. est un projet qui permet de développer dans un avenir pas si lointain, je crois une cinquantaine d'années, l'énergie tirée de la fusion.

**M. le Ministre d'Etat.-** Cette Convention qui apparaît là est extrêmement importante. I.T.E.R est certainement dans les projets scientifiques novateurs et au moment où on parle des énergies renouvelables, il est le projet à la fois le plus prometteur – mais à l'échelle de 50 ans – mais également qui engage sans doute, la première organisation mondiale – il y a eu des organisations européennes, souvenez-vous la C.E.C.A., le EURATOM, etc... – mais là, aujourd'hui, c'est l'ensemble des continents qui se réunissent sur ce grand projet du futur. Il se trouve que ça ne se passe pas très loin de chez nous, puisque c'est à Cadarache, Département des Bouches-du-Rhône, à 200 km d'ici que ce projet qui intéresse donc l'ensemble des pays du monde s'installe. Son Président est japonais, on l'a reçu ici et il revient bientôt et son Directeur Général est une physicienne française. Il est bien évident que nous ne participons pas au financement d'I.T.E.R.. Le financement d'I.T.E.R., ce n'est pas dans notre mesure, même en épuisant tout le Fonds de Réserve...

*(Rires).*

Et d'ailleurs les partenaires sont tous gigantesques puisque ce n'est pas la France qui est partenaire, c'est l'Union Européenne, avec le Japon, les Etats-Unis, la Russie, la Chine. Ce sont vraiment les grands continents qui sont partenaires de cette organisation mondiale. Nous avons pris contact parce que nous étions proches, on les a intéressés malgré tout, même si nous sommes tout petits, pour être à la fois un lieu de rencontre – parce que nous ne sommes pas bien loin de Cadarache – pour certaines réunions de grands scientifiques venus du monde entier, et aussi pour un certain nombre d'applications latérales qui seront source de

développement technologique extrêmement intéressant. Je vous donne un exemple : les techniques d'I.T.E.R. supposent que soit maîtrisé le froid absolu et la chaleur quasiment infinie de plusieurs millions de degrés et qu'il y ait des matériaux qui supportent cela. Mais imaginez vous que ce sont exactement les mêmes techniques pour faire les batteries électriques qui permettront d'avoir 2.000 km de réserve et de passer enfin à la vraie voiture électrique et non pas aux petites voitures électriques d'aujourd'hui. C'est la même technique. Donc, nous, nous sommes également intéressés pour quelques projets scientifiques latéraux qui tournent autour des technologies d'I.T.E.R., plus modestes dans leurs objectifs mais qui peuvent être intéressants si la Principauté peut y participer. On a déjà d'ailleurs un chef d'entreprise qui s'y intéresse et qui est en contact avec les gens d'I.T.E.R.. Voilà, ça me paraît une Convention intéressante, le Président d'I.T.E.R. viendra prochainement, comme il est déjà venu une fois en Principauté pour signer la Convention. C'est quelque chose de modeste mais en même temps avec une grande ambition de participer à un des grands projets du monde.

**M. le Président.-** Monsieur CUCCHI a souhaité s'exprimer.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Je partage tout à fait votre point de vue. Je trouve que le Gouvernement a saisi là une opportunité particulièrement intéressante, parce que les sommes à investir sont ridicules, par rapport aux avantages à en retirer tant au niveau des positionnements de l'image de Monaco que des retombées scientifiques. Et le fait de pouvoir faire participer notre petit pays à un aussi grand projet mérite largement le prix que vous y avez engagé et personnellement, je trouve extraordinaire qu'on ait réussi à y entrer. Je voulais en féliciter le Gouvernement.

**M. Claude BOISSON.-** Je m'associe à ces propos.

**M. le Président.-** Merci.

Je mets à présent aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

## Chap. 5 - DOMAINE EDUCATIF ET CULTUREL

*SC. 5.1 Subventions*

605.101	- Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo .....	7.946.400
605.1012	- Opéra de Monte-Carlo .....	923.700
605.102	- Commission Nationale UNESCO.....	4.000
605.103	- Comité National Arts Plastiques .....	11.900
605.104	- C.I.M. ....	5.700
605.105	- Musée Océanographique .....	62.100
605.106	- Institut Paléontologie Humaine .....	26.000
605.108	- Université de Nice.....	8.400
605.110	- Jeunesse Avenir .....	8.200
605.112	- Studio de Monaco .....	22.000
605.113	- Scouts et Guides de Monaco .....	52.300
605.115	- Cœurs Vaillants .....	59.000
605.116	- Jeunesse Catholique.....	58.600
605.117	- Subventions diverses .....	160.800
605.122	- Comité National des Traditions Monégasques.....	8.500
605.124	- Compagnie des Ballets de Monte-Carlo.....	5.629.100
605.125	- Centre Jeunesse Princesse Stéphanie .....	651.200
605.126	- Association des Jeunes Monégasques .....	103.100
605.128	- Académie des Langues Dialectales .....	10.000
605.129	- Association Foi Action Rayonnement .....	209.100
605.131	- Les Arts dans la Rue.....	159.000
605.132	- Archives Audiovisuelles.....	714.800
605.133	- A.P.E.E.M. ....	9.600
605.137	- Festival International des Arts .....	1.128.600
605.138	- Théâtre Princesse Grace.....	1.206.700
605.139	- Garden Club.....	272.500
605.140	- Monaco Dance Forum.....	700.000
605.141	- Culture - Contributions .....	1.169.300
605.142	- Divers contributions .....	10.000
605.143	- Mediarama.....	11.000
605.144	- Aides diverses cultes.....	53.300
		<u>21.394.900</u>

*SC. 5.2 Politiques Publiques*

605.220	- Etablissements d'enseignement privé .....	7.794.200
605.230	- Voyages Ecoliers-Projet Jeunes .....	133.500
605.234	- Programme Jeunesse.....	111.500
		<u>8.039.200</u>
		<u>29.434.100</u>

**M. le Président.-** Madame la Présidente de la Commission de la Culture.

**Mme Michèle DITTLLOT.-** Merci, Monsieur le Président.

Je compte faire deux interventions relativement courtes.

L'une à propos de l'Orchestre Philharmonique : je noterai qu'après de judicieuses recherches, la relève est enfin assurée et je salue la discrétion et la pugnacité de la Princesse de Hanovre et du Gouvernement Princier qui ont trouvé, en la personne de M<sup>e</sup> Yakov KREISBERG, le chef d'orchestre prestigieux qui mènera pendant plusieurs années un orchestre de très grande qualité et l'amènera, j'en suis sûre, à faire briller davantage encore l'image de Monaco dans le monde entier.

Le Conseil National pense que l'Orchestre, figure de proue de notre patrimoine culturel, ne doit pas manquer à ses devoirs de représentativité auprès du monde extérieur, tant par des tournées internationales que par l'enregistrement de disques. J'ai eu maintes fois l'occasion de le dire. Sur ces points essentiels, je crois que M<sup>e</sup> KREISBERG semble totalement partager l'avis du Conseil National et nous en sommes très satisfaits.

**M. le Président.-** Merci, Madame DITTLLOT.

Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Juste une précision : quand on parle d'enregistrements, ce ne sont pas les enregistrements à visée d'archives ou ceux qui sont faits pour des radios qui les passent gracieusement. Ce qui compte en termes d'enregistrement, ce sont les enregistrements qui sont édités par des maisons d'un certain prestige. Donc, j'espère que l'avenir de l'Orchestre ira dans cette voie.

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller.

**M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Je confirme que c'est bien le souhait de notre nouveau Directeur Artistique et Musical, M<sup>e</sup> Yakov KREISBERG, qui va tout à fait dans ce sens, ce qui correspond d'ailleurs à la demande également des musiciens.

**M. le Président.-** Parfait.

Monsieur BLANCHY souhaite intervenir.

**M. Bruno BLANCHY.-** Je voudrais intervenir sur les subventions concernant l'Institut de Paléontologie Humaine, le Centre Scientifique de Monaco et le Musée d'Anthropologie parce que j'ai vu qu'un centre de recherches était en projet entre ces trois institutions. On peut se réjouir qu'il y ait une collaboration entre elles. Pour l'I.P.H., je constate que c'est un peu plus difficile, que le budget diminue cette année mais on peut espérer qu'une réelle coopération puisse se mettre en place.

Ce que je voudrais dire en ce qui concerne le Centre Scientifique de Monaco, c'est qu'il y a un déménagement prévu et qu'il y a des problèmes importants qu'il faut résoudre, notamment en ce qui concerne la qualité des eaux de pompage de la mer ; il faudra trouver une solution pour peut-être organiser un pompage commun entre ces trois institutions. Il faudra sans doute prévoir au Budget Rectificatif des sommes importantes.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur BLANCHY pour votre intervention sur ce sujet que vous connaissez bien.

Monsieur le Conseiller.

**M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-** Je vous confirme que nous prévoyons effectivement l'amélioration de la prise d'eau de l'A.I.E.A. et du futur Centre Scientifique de Monaco qui ira chercher l'eau à une profondeur entre - 50 mètres et - 60 mètres. Aujourd'hui, elle est à - 30 mètres. On ne peut pas aller beaucoup plus profond parce qu'ensuite l'eau est de moins bonne qualité. Nous menons également une étude pour choisir quel est le meilleur point pour pomper l'eau.

**M. le Président.-** Merci.

**M. Bruno BLANCHY.-** Je vous remercie.

Il s'agit de sensibiliser sur le fait que ça risque d'engager des dépenses à prévoir assez urgemment.

**M. le Président.-** Madame DITTLLOT, vous souhaitez faire une autre intervention ?

**Mme Michèle DITLOT.**- Monsieur le Président, ce serait à propos de la salle du Quai Antoine 1<sup>er</sup>. Puisque le Gouvernement pense légiférer à la suite de notre proposition de loi portant statut des artistes qui propose une aide à l'installation, j'engage le Gouvernement à réfléchir sur l'idée d'accueillir au moins une fois par an les artistes plasticiens de Monaco dans cette salle du Quai Antoine 1<sup>er</sup> afin qu'ils puissent exposer quelques-unes de leurs œuvres au regard d'un public qui ne les connaît que très peu. De même, il pourrait peut-être en être ainsi pour ce qui concerne le Fort Antoine où le Gouvernement pourrait permettre un spectacle vivant qui réunirait quelques formations musicales locales.

Merci d'en prendre note.

**M. le Président.**- Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur.

**Mme le Chef de Cabinet.**-

Chap. 6 - DOMAINE SOCIAL ET HUMANITAIRE

*SC. 6.1 Subventions*

606.101 - Croix-Rouge Monégasque.....	1.639.000
606.102 - Amicale des Donneurs de Sang .....	31.000
606.103 - APD - AMADE .....	156.600
606.113 - Société Protectrice Animaux .....	75.200
606.114 - Subventions diverses .....	402.200
606.127 - Association Monégasque Handicapés Moteurs .....	100
606.129 - Jeune J'écoute .....	370.000
606.130 - APD - Aide et Présence .....	53.300
606.135 - Lutte Cancer .....	90.000
606.137 - AMAPEI - CAPS .....	1.250.000
606.139 - APD - Mission Enfance .....	95.700
	<u>4.163.100</u>

*SC. 6.2 Politiques publiques*

606.203 - Prestations sociales aux étudiants monégasques.....	110.000
606.204 - Gratifications et Aides sociales .....	215.000
606.205 - Bourses d'études .....	2.611.000
606.206 - Prévention Médico-Sociale .....	379.300
606.207 - Aide à la famille.....	126.500
606.208 - Fonctionnement Centre Médico-Psychologique .....	702.000
606.209 - Aide travailleurs-Ind. Auxil.....	1.104.000
606.211 - Amélioration habitat.....	200.000
606.212 - Médecins - Indemnité compensatoire .....	46.400
606.215 - Allocation de loyer .....	14.600
606.216 - Aide aux personnes âgées .....	300.000
606.217 - Centre de Coordination Gérontologique.....	222.700
606.218 - Structure d'accueil Speranza.....	532.200

**M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.**- J'en ai pris bonne note comme je l'avais d'ailleurs fait au cours de la discussion sur le Budget Rectificatif puisque Mme DITLOT avait déjà fait cette observation. Nous étudions effectivement dans quelles conditions ses idées pourraient être concrétisées.

**Mme Michèle DITLOT.**- Je vous en remercie.

**M. le Président.**- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

*(Adopté).*

606.219 - Formation professionnelle.....	105.500
606.220 - Prestations sociales en nature .....	390.000
606.222 - Aide nationale au logement .....	8.600.000
606.223 - Mesures en faveur des personnes handicapées .....	360.000
606.224 - Bonifications prêts accession à la propriété .....	20.000
606.228 - Aide à l'installation professionnelle .....	560.000
606.238 - AMAPEI - Foyer Vie Handicapés .....	445.000
606.242 - Allocation différentielle de loyer.....	1.530.000
606.246 - Colonies de vacances.....	88.900
	<u>18.663.100</u>
	<u>22.826.200</u>

**M. le Président.-** Monsieur le Président de la Commission des Finances, nous vous écoutons.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

J'ai deux interventions à faire sur le sous-chapitre 2 pour les lignes 606.209 et 606.219 concernant l'« Aide aux travailleurs » et la « Formation professionnelle ». Nous avons réussi à convaincre le Gouvernement de la mise en place de mesures incitatives à l'emploi des nationaux dans le secteur privé. J'avais, dans mon rapport, fait observer qu'il serait peut-être judicieux de développer ces aides et d'en faire une meilleure publicité. Je n'ai pas eu de retour du Gouvernement à ce sujet, donc j'aimerais avoir votre sentiment là-dessus.

**M. le Président.-** Vous vous étiez absenté quelques minutes tout à l'heure et ce sujet a été abordé à un autre chapitre et donc nous avons obtenu l'engagement du Gouvernement de renforcer la publicité qui sera faite à cette mesure.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Ah, parfait. Et si des crédits sont nécessaires ?

**M. le Ministre d'Etat.-** Il n'est pas besoin d'inscrire de crédits pour une campagne de publicité.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Bon.

L'autre point concerne la ligne 606.228 « Aide à l'installation professionnelle ». C'est juste pour souligner que nous étions tombés d'accord avec le Gouvernement pour une modification des taux de prêts. Je n'entre pas dans des détails plus précis. Pour savoir quand cette mesure va démarrer si elle n'a pas encore démarré. Pour qu'on commence à en parler,

on profite de la tribune pour avertir nos jeunes compatriotes et conjoints, qui voudraient profiter de cette aide, que donc, dorénavant, il y aurait une modification du taux qui serait plus attractive.

**M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Oui, je vous confirme que le Conseil a délibéré récemment sur ce sujet et qu'à très court terme...

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Début d'année ?

**M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** ... oui, début d'année, l'Arrêté Ministériel sortira au Journal de Monaco.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Est-ce que je peux vous demander également d'en faire la publicité pour que les gens soient informés qu'il y a une modification des taux ?

**M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Tout à fait, on le mettra sur le site correspondant pour que les gens soient bien informés de cette modification.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci.

**M. le Président.-** Parfait. Merci.

Monsieur NIGIONI a la parole.

**M. Jean-Luc NIGIONI.-** Merci, Monsieur le Président.

J'avais posé une question au Gouvernement, en séance privée sur le Budget, au sujet de l'A.N.L.. A savoir : actuellement, et c'est une bonne chose, le parent qui a la garde de deux enfants un week-end sur deux a droit à une A.N.L. pour un trois pièces, ce qui est légitime. J'aurais souhaité que cette aide, pour un trois pièces, soit étendue au parent qui a un enfant en visite une semaine sur deux. Vous ne m'avez pas répondu, vous m'avez dit que vous étudieriez la question. Je pense que ce serait équilibré d'ouvrir ce droit aussi.

**M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Oui, ça fait partie des modifications qu'il faut apporter à l'A.N.L., effectivement, c'est quelque chose qui est en cours d'examen actuellement.

**M. le Président.-** C'est parfaitement logique par rapport aux décisions qui ont été prises.

**M. Jean-Luc NIGIONI.-** En cours d'examen dans l'objectif d'aboutir ?

**M. le Président.-** Oui, parce que c'est totalement logique par rapport aux mesures qui ont été prises pour les appartements domaniaux. Vous avez tout à fait raison, Monsieur NIGIONI, il faut que ce soit fait le plus vite possible.

Madame DITTLLOT.

**Mme Michèle DITTLLOT.-** Merci, Monsieur le Président.

C'est toujours à propos de l'A.N.L. Je suis consciente du fait que l'instruction des dossiers d'Aide Nationale au Logement n'est pas aisée. Permettez-moi de vous en présenter un exemple étonnant : il s'agit d'un étudiant monégasque de 27 ans qui termine un cursus long et brillant en Principauté. Ne pouvant bénéficier d'un appartement du secteur domanial car il n'a pas encore de revenus fixes, il se loge dans le privé moyennant un loyer exorbitant de 2.200 €. Pour cela, il bénéficie d'une A.N.L. de 1.600 €. Je me pose une question : dans des cas aussi spécifiques que celui que je viens d'évoquer et qui ne doivent pas être très nombreux, ne pourrait-on pas déroger à des règles qui semblent si rigoureuses qu'elles confinent à la rigidité en proposant dans des cas similaires des studios domaniaux dont le loyer est très abordable étant donné

que la pénurie en appartements est maintenant presque résorbée ?

Une deuxième question m'est venue à l'esprit, toujours concernant l'A.N.L. : vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur le Ministre, que les jeunes Monégasques qui partent à l'étranger pour y poursuivre des études sont souvent confrontés à des loyers exorbitants aussi. L'Etat ne pourrait-il pas envisager de leur accorder, outre la bourse d'études, une forme modeste d'A.N.L. qui serait tout de même bienvenue ?

Merci.

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller pour les Finances.

**M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Le problème que vous évoquez, je vais le regarder, je n'ai pas de réponse sur le siège.

Pour le second point, il me semble que les bourses d'études prévoient ce type de situation. Dans la décomposition des bourses d'études, on a un point qui concerne les logements des jeunes.

**Mme Michèle DITTLLOT.-** Vous avez parfaitement raison mais il y a quand même des villes étrangères qui proposent à ces étudiants qui poursuivent leur cursus des loyers tout à fait hors normes. Peut-être qu'il pourrait y avoir un regard du Gouvernement un peu plus attentif dans ce domaine ?

**M. le Président.-** Je voudrais dire sur la première question, qu'on a déjà attribué des studios à des étudiants, Madame DITTLLOT, c'est tout simplement que ce demandeur n'avait peut-être pas les points nécessaires mais ce n'est pas du tout impossible. Il y a déjà eu des studios domaniaux attribués à des jeunes avec de très faibles revenus. Le jour où cette personne a demandé un appartement à la Commission, il n'y avait peut-être pas assez d'appartements pour tout le monde. Mais ce n'est pas du tout impossible d'obtenir un appartement domanial pour le type de cas que vous avez soulevé.

**Mme Michèle DITTLLOT.-** Je crois qu'on lui avait rétorqué qu'il n'avait pas de revenus fixes.

**M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Je ne vais pas, sur

le siège, vous répondre sur un cas particulier, je suis désolé de ne pas le faire, ça ne m'est pas possible. C'est un cas individuel. Je l'ai noté et je regarderai.

**M. le Président.-** Si les parents se portent garants pour un loyer dans le privé, ils peuvent aussi le faire dans les Domaines. Je pense que ça ne pose pas un souci particulier à la Commission. Il y a déjà eu des cas comme celui-là. J'ai mémoire de cas comme celui-ci qui ont obtenu des appartements domaniaux. C'est possible. Il n'a pas pu l'avoir cette fois-là parce qu'il n'avait pas assez de points, sans doute.

**Mme Michèle DITTLLOT.-** Je peux l'inviter à refaire une demande ?

**M. le Président.-** Voilà, exactement.

**M. Claude BOISSON.-** Ce n'est pas évident que ce soit pris en compte et le principe qui est posé est intéressant, parce que dans certains cas, il peut être considéré qu'il y a bien un logement, puisque la personne est logée, et il n'y a pas inadéquation de logement, puisqu'on peut considérer que la personne est convenablement logée. Alors, c'est là qu'il faut une certaine souplesse. Ce qui apparaît dans ce cas-là, c'est qu'il vaut mieux le loger dans le domanial plutôt que lui verser une forte A.N.L. Dans ce cas-là, pour qu'il ait les points, il faudrait qu'il y ait inadéquation du logement. C'est toute la notion qui est assez ambiguë.

**M. le Président.-** Dans ce cas-là, c'est sûrement un jeune qui est hébergé chez ses parents et qui cherche à se loger, de manière indépendante.

**Mme Michèle Dittlot et M. Claude BOISSON.-** Il est logé dans le privé.

**M. le Président.-** Enfin, comme on ne connaît pas le cas, c'est vrai que c'est difficile d'aller plus loin.

**M. Claude BOISSON.-** Je pose le cas parce que c'est vrai : ce qui se passe, c'est que celui qui est logé chez les parents bénéficie justement des points...

**M. le Président.-** Absence de logement personnel.

**M. Claude BOISSON.-** Voilà.

... celui qui dit « En attendant, je vais dans le privé, je prends l'A.N.L. », je l'avais déjà posé le problème...

**M. le Président.-** Il y a des critères, Monsieur le Conseiller, pour l'A.N.L.. Quand on est logé avec l'A.N.L., on a des bonus.

**M. Claude BOISSON.-** Oui, mais pour rattraper les 12 ou 15 points !

**M. le Président.-** En tout cas, c'est tout à fait possible, Madame DITTLLOT, d'être logé dans les Domaines dans ce type de cas-là. Il faut donc qu'il refasse sa demande.

**Mme Michèle DITTLLOT.-** Merci. Je transmettrai.

**M. le Président.-** Pour ce qui concerne le deuxième point, vous soulevez le fait que les bourses ne seraient pas suffisantes pour certaines villes particulièrement chères. C'est vrai que ce n'est pas tout à fait ce que vous avez demandé. C'est-à-dire qu'il n'y a pas d'A.N.L., on ne donne pas une A.N.L. à un boursier mais on lui donne une bourse plus importante s'il est loin de Monaco.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je précise qu'on s'est efforcé d'assouplir, il faut bien qu'on ait des règles, autant que faire se peut, pour tenir compte des budgets réels de ces étudiants et c'est vrai que si les études sont à Londres, c'est plus cher qu'à Reims. Cela, on en tient compte, mais peut-être pas suffisamment, parce qu'il y a certaines villes qui sont, comme Londres par exemple, très chères, mais c'est un vrai sujet qu'on prend en compte, mais peut-être pas assez.

**M. le Président.-** Monsieur MASSERON, pourriez-vous regarder pour faire évoluer le règlement afin d'augmenter les bourses dans les capitales européennes où les loyers sont les plus chers, ce qui prendra en compte en partie votre souhait ce soir, même si ce n'est pas une A.N.L. au sens où on l'entend d'habitude.

Monsieur CUCCHI.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** D'après moi, le problème est plus pour les stages, parce que les étudiants sont de plus en plus amenés à devoir faire des stages dans

d'autres pays, en particulier dans des grandes capitales, et dans ces cas-là, ils ne peuvent pas forcément abandonner le loyer qu'ils ont dans la ville où ils suivent le reste de leurs cours, et là, dans certains cas, ça peut poser des problèmes et je crois que c'est sur cet éclairage-là qu'il faut regarder si on ne peut pas mieux faire.

**M. le Président.**- Je mets à présent aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 7 - DOMAINE SPORTIF

*SC. 7.1 Subventions*

607.101 - Centre Formation A.S.M. F.C. ....	2.119.300
607.105 - Yacht Club de Monaco .....	366.700
607.107 - Subventions diverses .....	114.300
607.108 - Tennis Club .....	280.100
607.110 - Fédération Motonautique .....	55.000
607.117 - A.G.F.I.S. - A.T.P. ....	106.600
	<u>3.042.000</u>

*SC. 7.2 Politiques publiques*

607.202 - Sport scolaire .....	1.057.200
607.203 - Comité Olympique .....	1.156.800
607.204 - Aide aux sportifs de haut niveau .....	248.000
607.208 - Bourses sportives .....	56.800
	<u>2.518.800</u>
	<u>5.560.800</u>

**M. le Président.**- Monsieur Daniel RAYMOND souhaite intervenir.

**M. Daniel RAYMOND.**- C'est une question sur l'article 607.101 « Centre de Formation A.S.M. F.C. ». Cette aide est importante pour le fonctionnement du Centre de Formation. Dans le précédent Budget, je faisais part au Gouvernement de l'intérêt que représente ce Centre pour le développement harmonieux des jeunes joueurs qui sont au terme de leur formation placés dans le circuit professionnel, d'abord en C.F.A. puis, pour certains, sélectionnés dans l'équipe première de l'A.S.M.. Certains joueurs ont connu et d'autres connaîtront, nous l'espérons, une carrière professionnelle internationale, donc une valeur qui s'affichera, en période de transferts, à plusieurs millions d'euros sans qu'il n'y ait jamais eu jusqu'à aujourd'hui aucun retour sur investissement pour le

Centre de Formation. Cela vous paraît-il normal sachant que, par ailleurs, tous les travaux qui sont effectués dans ce Centre sont systématiquement à la charge de l'Etat ?

**M. le Président.**- Vous avez déjà fait cette remarque par le passé et je connais déjà la réponse que le Gouvernement va vous faire, mais je pense que c'est à lui à vous la faire.

Qui veut répondre ? Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur.

**M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.**- L'aide qui est accordée par l'Etat monégasque au Centre de Formation de l'A.S. Monaco, section professionnelle, est l'aide qui est autorisée par la Ligue Française de Football professionnel.

Il me paraît évident que lorsqu'un jeune issu du Centre de Formation réussit, le Centre de Formation bénéficie de retombées.

**M. Daniel RAYMOND.-** Si c'est évident pour vous, Monsieur le Conseiller, pour moi ça ne l'est pas du tout, parce que, en fait, la somme qui est inscrite, c'est une subvention qui profite, je pense, plus à l'A.S.M. qu'au Centre de Formation. Néanmoins, s'agissant du Centre de Formation et je ne pense pas, comme vous l'avez affirmé, que l'A.S.M. investisse dans le Centre de Formation, c'est plutôt le contraire, Monsieur le Conseiller.

**M. le Ministre d'Etat.-** Si vous allez voir le Budget des 19 villes de France qui ont un Club professionnel de Ligue 1, vous allez trouver la même ligne de 2.119.300 € qui n'a d'ailleurs pas changé depuis deux ou trois ans, qui est le tarif fixé par la Ligue comme aide maximum à la formation des joueurs professionnels. Alors c'est le « tarif syndical », il n'est pas très mystérieux et c'est le chiffre qui figure dans le règlement de la Ligue. C'est l'explication précise.

**M. le Président.-** Si je peux ajouter quelques mots, Monsieur RAYMOND, une fois que ce joueur est formé par le Centre de l'A.S.M., s'il réussit, il a un contrat professionnel et notre intérêt, c'est qu'il le signe avec notre Club, évidemment, avec l'A.S.M. F.C.. Et s'il le signe avec l'A.S.M. F.C., il appartient à l'A.S.M. et si l'A.S.M. le revend trois ans après, cet argent n'est pas pour l'Etat, c'est pour l'A.S.M.. Alors, je comprends ce que vous dites. Vous dites « quand on le revend, pourquoi on ne rembourse pas l'argent de la formation ? ». Il faut être clair...

**M. Daniel RAYMOND.-** Rembourser ou participer.

**M. le Président.-** ... parce que notre Club, comme tous les grands clubs de football, est déficitaire et que, de toute manière, il est incapable de vous rembourser parce que s'il vous rembourse, il creuse encore son déficit et après, on ne sait plus comment l'aider pour qu'il « tienne la route » au niveau financier.

**M. Daniel RAYMOND.-** C'est bien ce que je pensais, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** C'est une aide claire et nette à l'A.S.M. F.C., il faut dire les choses, appelons un chat un chat, c'est de cela dont il s'agit. On finance le Centre de Formation pour qu'il puisse former des joueurs professionnels qui, demain, seront des joueurs sous contrat avec notre Club professionnel pour renforcer notre équipe, et demain, éventuellement, faire entrer de l'argent si on vend ces joueurs. Voilà la vérité.

**M. Daniel RAYMOND.-** Cela me fait plaisir, Monsieur le Président, parce que ce n'est que la vérité que je voulais entendre.

**M. le Président.-** C'est une subvention à notre Club de football, voilà la réalité.

Monsieur MARQUET, je vous en prie.

**M. Bernard MARQUET.-** Je voudrais être rassuré par rapport à la ligne 607.108 « Tennis Club ». C'est la première année où il y a une inscription, pourtant il me semble que le Tennis Club était subventionné avant.

**M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Elle était inscrite par le passé à la ligne 607.107 « Subventions diverses » qui a diminué à concurrence.

**M. Bernard MARQUET.-** D'accord. Donc maintenant, le Gouvernement a préféré faire apparaître le Tennis Club.

**M. le Président.-** C'est plus clair. Merci.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

**Mme le Chef de Cabinet.-**

## III) MANIFESTATIONS

## Chap. 8 - ORGANISATION MANIFESTATIONS

*SC. 8.1 Subventions*

608.103	- Festival International de Télévision / Mediapx .....	4.850.000
608.104	- Epreuves sportives automobiles .....	9.744.900
608.112	- Festival Mondial Théâtre Amateur.....	10.000
608.114	- Manifestations nouvelles .....	100.000
608.116	- Exploitation Grimaldi Forum S.A.M.....	6.281.000
608.120	- Congrès Médical .....	38.000
608.129	- Grands Prix Magiques .....	163.200
608.130	- Expositions florales.....	65.000
608.132	- Manifestations sportives .....	1.487.500
608.134	- Monaco Inter Expo.....	480.000
608.137	- Evénements culturels Grimaldi Forum.....	4.691.000
608.141	- Convention Services A.S.M. F.C. S.A.M.....	1.825.000
		<u>29.735.600</u>

*SC. 8.2 Politiques publiques*

608.201	- Manifestations nationales.....	404.000
608.2012	- Campagne électorale .....	108.000
608.205	- Congrès - Réceptions .....	1.420.000
608.206	- Congrès - Contributions .....	1.200.000
608.207	- Manifestations culturelles .....	429.900
608.213	- Animation .....	200.000
		<u>3.761.900</u>
		<u>33.497.500</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

## IV) INDUSTRIE - COMMERCE - TOURISME

## Chap. 9 - AIDE INDUSTRIE, COMMERCE ET TOURISME

*SC. 9.1 Subventions*

609.112	- Activités audiovisuelles.....	450.000
609.117	- Chambre de Développement .....	1.225.000
609.119	- Coordination C.A.M. Communes limitrophes.....	147.000
609.121	- MC2D .....	30.000
		<u>1.852.000</u>

*SC. 9.2 Politiques publiques*

609.201 - Aide commerce .....	260.000
609.202 - Aide industrie .....	1.440.000
609.203 - Prospection économique .....	5.000
609.204 - Bonification de prêts.....	26.000
609.208 - Etudes économiques.....	1.500.000
609.210 - Aide développement durable.....	1.050.000
609.213 - Rachat investissement .....	1.000
609.214 - Intervention économique .....	2.910.000
609.218 - Exploitation gare .....	840.000
	<u>8.032.000</u>
	<u>9.084.000</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

**SECT. 7 - EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS**

**Chap. 1 - GRANDS TRAVAUX - URBANISME**

701.902 - Frais études urbanisme & grands travaux.....	2.935.300
701.907 - Amélioration sécurité tunnels routiers.....	3.500.000
701.908 - Tunnel ouest.....	2.000.000
701.910 - Liaison BVF Est / RN 559.....	10.000
701.911 - Urbanisation S.N.C.F. - Voirie & Réseaux.....	20.000.000
701.9131 - Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Aureglia / Grimaldi.....	2.500.000
701.9132 - Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Charles III.....	1.000.000
701.9133 - Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Canton.....	3.500.000
701.9134 - Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Rainier III.....	16.000.000
701.9135 - Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Casteleretto.....	4.190.000
701.9136 - Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Prince Pierre.....	10.000.000
701.9137 - Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Pasteur.....	2.000.000
701.914 - Transport collectif & Funiculaire.....	500.000
701.920 - Confortement falaise Tête de Chien.....	1.530.000
701.976 - Tunnel montant / RN7 Est.....	300.000
701.983 - Mini-Tunnel Crémaillère - BVF.....	500.000
701.998 - Rames T.E.R.....	18.000.000
	<u>88.465.300</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 2 - EQUIPEMENT ROUTIER

702.903	- Mobilité durable.....	320.000
702.912	- Amélioration voies circulations ouvrages génie.....	110.000
702.914	- Parking d'Ostende.....	300.000
702.921	- Amélioration parking-garages publ.....	1.650.000
702.943	- Remise en état & surveillance ouvrages d'art.....	1.325.000
702.974	- Gestion du trafic - Amélioration de la circulation.....	1.714.000
702.9741	- Réfection de trottoirs.....	865.000
		<u>6.284.000</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 3 - EQUIPEMENT PORTUAIRE

703.901	- Bassin Hercule Réparation Ouvrages existants.....	1.440.000
703.903	- Superstructures Dignes nord et sud.....	2.070.000
703.904	- Superstructures Digue flottante.....	2.500.000
703.905	- Elargissement Darse Nord.....	800.000
703.906	- Aménagement Avant-port.....	9.700.000
703.907	- Aménagement Bassin Hercule.....	500.000
703.935	- Construction sur terre plein digue.....	2.000.000
703.940	- Ouvrages maritimes et portuaires.....	65.000
703.9405	- Urbanisation en mer - Etudes.....	9.800.000
		<u>28.875.000</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

## Chap. 4 - EQUIPEMENT URBAIN

704.902	- Energie électrique 3° Poste source .....	1.100.000
704.919	- Eclairage public - Extension Modification .....	950.000
704.920	- Egouts .....	1.147.500
704.9281	- Héliport extension (rénovation) .....	400.000
704.939	- Serres d'Eze .....	80.000
704.950	- Signalisation routière .....	116.000
704.954	- Transf. Electr. / App. Pression.....	35.000
704.957	- Marché Condamine & rénovation Place d'Armes .....	500.000
704.983	- Télésurveillance extension.....	729.200
704.985	- Aménagements jardins .....	619.000
704.986	- Station d'épuration.....	7.000.000
704.994	- Développement durable & énergies renouvelables .....	1.070.000
704.997	- Equipement des galeries techniques .....	50.000
		<u>13.796.700</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

## Chap. 5 - EQUIPEMENT SANITAIRE &amp; SOCIAL

705.915	- Opération la Cachette .....	8.900.000
705.930	- Centre Hospitalier Princesse Grace - Mise à niveau .....	500.000
705.9301	- Centre Gérontologique Centrale d'énergie.....	35.000.000
705.9304	- Centre Hospitalier Princesse Grace - Solution 5 .....	11.000.000
705.9306	- Centre Hospitalier Princesse Grace - Restaurant .....	3.300.000
705.931	- Résidence "A Qietüdine" .....	12.000.000
705.932	- Réhabilitation Cap Fleuri .....	100.000
705.9336	- Zone A .....	4.760.000
705.936	- Opération Industria/Minerve.....	17.076.000
705.946	- Opération Testimonio .....	1.500.000
705.950	- Relogement du Foyer de l'Enfance .....	700.000
705.954	- Opération 21-25 rue de la Turbie .....	1.300.000
705.965	- Opération boulevard Rainier III .....	1.300.000
705.982	- Acquisition terrains-immeubles .....	5.000.000
705.989	- Gestion Technique patrimoine immobilier.....	10.000
705.990	- Gestion de l'amiante .....	200.000
		<u>102.646.000</u>

**M. le Président.-** Monsieur Daniel RAYMOND a la parole.

**M. Daniel RAYMOND.-** J'interviens sur l'article 705.934 « C.H.P.G. – Solution 5 ». La solution 5 a été initiée en décembre 1998. Nous fêterons en 2008 ses dix ans d'existence. Il aura donc fallu dix ans pour que le Gouvernement soit en situation de désigner un lauréat au concours d'architectes lancé en 2007. Outre le délai prévisionnel pour les études qui a été évalué à deux ans et demi, la livraison du nouvel hôpital est prévue fin du deuxième trimestre 2021. C'est exactement ce que vous nous avez indiqué dans le document que vous nous avez remis en novembre 2007 pour la Commission des Grands Travaux. Cette importante et vitale opération aura ainsi perduré – si les délais annoncés sont maintenus ces vingt-trois années ! – presque un quart de siècle, ou cinq mandats de Conseiller National. Vous vous rendez compte ! Nous prenons ainsi conscience de l'amplitude des délais qui pourraient être consommés pour la construction du nouvel hôpital. Avouez qu'il faut vraiment avoir la foi et heureusement que l'œuvre entreprise affectera les générations futures.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre.

**M. le Ministre d'Etat.-** Monsieur le Conseiller National, je suis un peu étonné que vous reposiez une nouvelle fois cette question et je voudrais m'inscrire en faux contre ce bruit qui consiste à dire que c'est renvoyé aux calendes et que ça va durer. Je vous rappelle toutefois que s'il y a eu des valse-hésitations, je ne m'en sens pas responsable puisque dès que ce problème a été signalé, nous avons fait, en pleine concertation avec le Conseil National, plusieurs réunions, y compris au Centre Hospitalier Princesse Grace, pour examiner la situation et arrêter la solution 5 et qu'immédiatement après, nous avons lancé le concours de maîtrise d'œuvre.

Ce concours de maîtrise d'œuvre, c'est tout de même une grosse opération, il suppose de laisser un certain délai aux concurrents, nous arrivons en phase terminale de ce concours et nous n'avons pris que quelques semaines au plus, mais au cours du premier trimestre de l'année prochaine, le lauréat sera désigné. Donc, pour l'instant, par rapport à ce qui a été décidé il y a un peu moins de deux ans, nous tenons normalement les délais. Nous l'avons dit, et ça fait

partie du cahier des charges, que les délais des travaux étaient un des critères d'attribution. Moi, j'ai la conviction profonde que nous aurons des candidats qui mettront tout en œuvre pour tenir les meilleurs délais possibles. Ceci dit, il y a des délais incompressibles, je vous l'accorde.

Je ne peux pas dire que les choses seront renvoyées en 2021. Il y a plusieurs tranches qui sont prévues dans ce projet, il y en a deux ou trois, je n'en sais rien encore, on va voir, suivant les résultats du concours. S'il y en a deux, par exemple, j'ai bon espoir que, même si vous comptez deux années avant le premier coup de bulldozer, dans sept ans environ, on devrait arriver à peu près à la fin de la première tranche. Et sept ans, c'est tout de même un peu moins que ce que vous dites. J'espère qu'à ce moment-là, on aura déjà une grande partie du nouvel hôpital en fonctionnement. Alors bien sûr, il y aura une phase ultérieure, on n'y peut rien, on est obligé de faire en deux phases puisque notre souci, c'est aussi de ne pas perturber le fonctionnement de l'hôpital pendant tous les travaux de la première tranche.

Or, comme vous le savez, le terrain destiné à accueillir la première tranche est en dehors des emprises actuelles des bâtiments de l'hôpital. Il y aura des gênes, ne le cachons pas, pendant cette période, mais elles seront minimisées du fait que les travaux seront en dehors, à côté. C'est pour cela aussi que ça met du temps parce qu'on ne peut évidemment attaquer la démolition de l'hôpital actuel qu'à partir du moment où seront livrés les nouveaux locaux. Il y a une phase qui devrait, en arrondissant, se terminer vers 2015 et qui, j'espère, couvrira environ 75 % des surfaces du futur hôpital et il y aura une phase finale qui mettra quelques années de plus. On va suivre cela, c'est engagé. C'est vrai que ça a peut-être mis du temps à être décidé, mais je vous assure que depuis deux ans, on n'a pas perdu de temps et on ne va pas en perdre pour livrer ce magnifique nouvel hôpital aux Monégasques, à la population de Monaco et des environs dans les délais qui sont possibles et qui, je crois, sont réalistes dans ce que j'indique.

**M. Daniel RAYMOND.-** Monsieur le Ministre, je vous remercie d'avoir donné ces précisions parce que ce n'est pas du tout en rapport avec l'état de fait ! Vous n'y êtes pour rien, c'est vrai ! Vous êtes arrivé bien après. C'était simplement pour rappeler des faits, des dates réelles à partir desquelles cette opération a été mise en route et c'est exact, une fois encore, que si on prend en compte les dates que vos Services

nous ont données dans le dernier cahier qui nous a été remis pour la Commission Plénière d'Etude des Grands Travaux, c'est bien la date qui est portée dans le carnet de détails de cette opération. Donc, je suis ravi d'avoir entendu ce que j'ai entendu et que vous nous indiquiez finalement une direction et des espoirs qui nous laissent à penser qu'effectivement les délais qui sont inscrits sont contractuels ! Seuls les écrits restent ! Je suis ravi que vous ayez commenté à nouveau la planification de cette opération telle que le Gouvernement la prévoit dorénavant et j'espère que la réalité confirmera vos propos dans le calage de l'opération telle que vous entendez la mener à bien.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Monsieur CALCAGNO.

**M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-** Monsieur le Conseiller National, je suis étonné. Vous semblez indiquer qu'il y aurait une contradiction entre les écrits remis en Commission des Grands Travaux et ce que vient de dire M. le Ministre. Or, les écrits, comme vous avez raison de le dire, ils restent et ils sont précis. Je les ai sous les yeux et il est indiqué que, tout à fait conformément à ce qu'a dit le Ministre d'Etat, la phase 1 se terminerai vers fin du quatrième trimestre 2013, donc c'est tout à fait conforme. Ensuite, effectivement, il y a une phase 2 et une phase 3, et il est indiqué immédiatement à côté de ces chiffres « délais à confirmer selon les résultats du concours ». Donc, je crois que nous sommes parfaitement cohérents dans les différentes informations données.

**M. Daniel RAYMOND.-** Monsieur le Conseiller, page 18 de votre document remis en novembre 2007. Il s'agit bien de la Commission des Grands Travaux, c'est la date que je vous ai annoncée qui constitue la référence ; c'est celle qui est inscrite sur les tablettes. Je parle de la globalité des tranches de travaux de l'hôpital. On ne parle pas de la même chose, vous ne me commentez que la première tranche des travaux !

**M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-** Et le Ministre vient de vous dire qu'effectivement en

phase 1, il y aurait une grande partie de l'hôpital qui serait livrée.

**M. le Président.-** Objectivement, beaucoup de temps avait été perdu dans les dix ou quinze dernières années. Il faut donner acte au Ministre d'Etat, Jean-Paul PROUST, que, sous son autorité, comme le souhaitait le Conseil National, le Gouvernement a pris les décisions qu'il fallait. Monsieur RAYMOND, vous êtes d'accord ? On a participé, rappelez-vous, tous les Elus qui l'ont souhaité, à une réunion décisive dans les locaux du C.H.P.G., pour justement arrêter ces décisions qui, désormais, sont définitives. Donc, aujourd'hui, ce sont bien les bonnes décisions qui ont été prises et comme il le fallait. Maintenant, il faut réaliser les appels d'offres, les choix nécessaires, etc... mais aujourd'hui, on est sur la bonne voie, Monsieur RAYMOND, vous êtes d'accord ?

**M. Daniel RAYMOND.-** Absolument ! J'étais un peu inquiet...

**M. le Ministre d'Etat.-** Je ne connais pas les bons moyens pour rattraper le temps perdu, bien que je sois tout le temps à leur recherche...

*(Rires).*

**M. Claude CELLARIO.-** On se donne rendez-vous dans sept ans pour la fin de la première phase qui doit comporter 75 % du nouvel hôpital.

**M. le Président.-** Je mets à présent aux voix cet important chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

## Chap. 6 - EQUIPEMENT CULTUREL ET DIVERS

706.901	- Unité de loisirs pour jeunes .....	75.000
706.919	- Yacht Club & Musée de la Marine .....	14.700.000
706.929	- Musée National - Villa Paloma.....	790.000
706.937	- Acquisitions d'œuvres d'art .....	1.020.000
706.945	- Bâtiments Domaniaux amélioration.....	1.188.000
706.947	- Etablissements Scolaires - Gros travaux.....	11.200
706.9481	- Rénovation Petit Cours St Maur .....	200.000
706.960	- Grimaldi Forum .....	1.700.000
706.9611	- Rénovation production froid C.C.A.M. ....	470.000
706.9651	- Institut de Paléontologie Humaine - Rénovation .....	1.700.000
706.970	- Décoration urbaine .....	120.000
706.975	- Reboisement .....	355.000
		<u>22.329.200</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

## Chap. 7 - EQUIPEMENT SPORTIF

701.9141	- Stade Louis II .....	4.147.000
707.9243	- Aménagements terrain de football.....	300.000
707.970	- Stade Nautique Rainier III.....	100.000
		<u>4.547.000</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

## Chap. 8 - EQUIPEMENT ADMINISTRATIF

708.901	- Matériel horaire dynamique .....	60.000
708.902	- Réaménagement bureaux Direction du Travail .....	700.000
708.903	- Extension bureaux rue Marie de Lorraine.....	500.000
708.904	- Acquisition installation matériel informatique .....	350.000
708.905	- Réseau radio numérique de l'Administration .....	1.100.000

708.906 - Aménagement Bureaux les Abeilles.....	2.500.000
708.948 - Extension caserne Pompiers Fontvieille.....	500.000
708.979 - Amélioration & extension bâtiments publics.....	3.251.000
708.992 - Opération de la Visitation.....	800.000
	<u>9.761.000</u>

**M. le Président.-** Monsieur RAYMOND.

**M. Daniel RAYMOND.-** Monsieur le Conseiller CALCAGNO, je voudrais parler de l'opération de la Visitation. Vous n'ignorez pas que nous avons évoqué pour cette opération, qui se chiffre au dernier Triennal à plus de 43 M€, quelques pistes de réflexion tracées sur fond de plan remis par vos Services qui ont qualifié cette démarche de « solution 3 ». L'explication de cette proposition n'a pu se concrétiser dans l'attente d'un dossier de plans qui devait nous être adressé à une échelle de lecture suffisante, afin de pouvoir cerner tous les détails qui sont nécessaires pour que cette proposition, affectée à une ultime mise au point de l'étude préliminaire, puisse être validée par le Conseil National. Malgré cette phase de réflexion inaccomplie, nous avons néanmoins reçu un avis motivé et suspensif de vos Services que nous avons eu le plus grand mal à interpréter. Je vous remercie, à ce sujet, de l'attention que vous voudrez bien porter à ce dossier afin de nous faire parvenir les plans souhaités dans les plus brefs délais qui nous permettront d'émettre un avis définitif et circonstancié sur ce poste budgétaire qui pourrait, comme vous le savez, comporter une très sensible économie, sans pour autant altérer ni le fonctionnement futur de notre Institution ni le reste du projet, mais au contraire permettre un corrigé ou une adaptation tout à fait cohérente à un stade d'étude qui l'autorise encore puisqu'il s'agit de la phase d'études préliminaires.

Je suis désolé de faire cette intervention, mais j'ai attendu de vos Services jusqu'à aujourd'hui et jusqu'à l'heure de la séance publique, j'ai relancé votre Direction des Travaux Publics et je n'ai toujours rien reçu. Je souhaiterais en conséquence et vous remercie par avance que vos Services prennent cette affaire au sérieux afin que l'on soit en mesure de pouvoir répondre d'ici lundi, si cela s'avère possible bien entendu.

**M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-** Monsieur le Conseiller National, là, je pense que vous demandez aux Services des choses qui sont assez infaisables. Nous avons des discussions qui, je pense, sont extrêmement constructives sur cette question du

Conseil National, nous avons tenu au mois d'octobre une réunion avec le Président du Conseil National. Nous avons eu pendant l'année 2007 beaucoup de mal à avoir le représentant du Conseil National présent à ces discussions, mais je le comprends bien, vous avez du travail aussi par ailleurs, et par la suite, vous nous avez effectivement remis une proposition qui s'est avérée présenter quelques difficultés techniques de circulation que nous sommes en train de reprendre. Une solution que je ne peux appeler que 3 puisqu'elle vient après la solution 1 qui préconisait un parking public de 130 places. A la demande du Conseil National, nous avons étudié une solution 2 avec un parking strictement réservé au Conseil National avec 32 places et effectivement, à la demande du Conseil National, nous sommes en train d'étudier une solution intermédiaire qui se situerait autour de 50, 60, 70 places et qui resterait sous les emprises du Conseil National, mais en descendant. Nous sommes en train de réaliser l'étude, mais je ne pense pas sincèrement que nous l'aurons pour lundi. Il y a un travail, vous le savez, qui est à faire. La commande est passée à l'architecte.

**M. Daniel RAYMOND.-** Je ne demande aucune étude ! Je demande simplement les plans afin de pouvoir corriger utilement le dossier que vous m'avez remis. Nous vous avons donné quelques pistes de réflexion par rapport à un dossier de plans qui s'est avéré complètement différent le jour où je suis venu l'examiner dans vos Services. On ne va pas entrer dans une discussion technique, ce qui est important c'est que nous sommes disposés à revoir ces plans, qui seront à une échelle normalisée et cohérente, parce que vous nous avez remis des plans qui sont placés sur des transparents à des échelles complètement différentes. C'est extrêmement difficile de ce fait de pouvoir les interpréter et les lire. Nous nous sommes réunis avec la Secrétaire Générale du Conseil National, puisque que nous sommes à un stade d'avant-projet sommaire, et que c'est donc le moment où jamais de remettre en équilibre notre programme et de corriger les quelques imperfections qui existent. Mais il est évident qu'avec les documents remis, il est impossible de travailler à une échelle normalisée. Nous sommes obligés de prendre la loupe pour essayer de comprendre. Je demandais simplement, Monsieur le Conseiller,

d'avoir une série de plans au 1/200<sup>ème</sup> afin de pouvoir répondre à la réunion qui a eu lieu dans les bureaux des Travaux Publics. C'est tout. Je ne demande ni aux uns, ni aux autres, de fournir des travaux d'études.

**M. Robert CALCAGNO**, *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.*- Je ne comprends pas. Pour faire les plans il ne faut pas faire des études ?

**M. Daniel RAYMOND.**- Les plans sont faits, Monsieur le Conseiller. J'ai demandé une série de tirages de plans à l'échelle 1/200<sup>ème</sup> il y a une semaine de ça et je ne les ai toujours pas !

**M. Robert CALCAGNO**, *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.*- Écoutez, si c'est simplement une question de fournir des plans qui existent, merci de me les demander, je vous les donnerai immédiatement, ce n'est pas un problème. Mais pour la clarté du problème, il ne s'agit pas de cela aujourd'hui, j'ai un peu une impression désagréable de « c'est votre faute, ce n'est pas ma faute »...

**M. Daniel RAYMOND.**- Moi aussi, Monsieur, j'ai cette curieuse impression.

**M. Robert CALCAGNO**, *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.*- ... il y a un travail qui n'est pas simple, de mise au point d'un programme, il y a une décision, qui n'est pas simple, de prendre un grand parking, avec beaucoup de nuisances, un petit parking, sans nuisance, mais sans place de parking pour les gens du Rocher, ou un parking intermédiaire. Il y a des études qui sont faites, vous avez fait une proposition qui, effectivement, était intéressante dans son principe, mais qui s'avère difficile dans sa réalisation. Moi, j'attendais une réponse du Conseil National qui a aujourd'hui demandé à avoir un certain nombre de locaux techniques en sous-sol ; est-ce qu'il est possible de réduire la taille de ces locaux ? Est-ce qu'il est possible de les mettre au rez-de-chaussée ? Nous travaillons là-dessus ensemble et je ne pense pas que le Gouvernement, le moins du monde, ne se soit pas mis à l'écoute et à la disposition du Conseil National pour ce projet.

**Mme le Chef de Cabinet.**-

Chap. 9 - INVESTISSEMENTS

709.991 - Acquisitions ..... 10.000.000

**M. Daniel RAYMOND.**- Une semaine, Monsieur le Conseiller, que nous attendons des plans. Vos Services m'ont remis trois fois les mêmes plans qui ne correspondent pas du tout à la demande que nous avons faite. Le problème est très simple : vous nous communiquez les plans à une échelle cohérente et nous vous répondons. Ça vous évitera du travail, de la réflexion et sur la base des changements que nous souhaitons dans le cadre de l'étude préliminaire, ça nous évitera d'avoir un bâtiment qui ne corresponde pas à ce que nous voulons. Il s'agit de la première phase d'études qui nous permet à ce stade tout à fait préliminaire de pouvoir encore corriger les quelques imperfections de répartition des locaux, c'est le moment où jamais de le faire avant qu'il ne soit trop tard.

**M. le Président.**- Deux mots, parce que pour ceux qui nous écoutent ou vont nous lire, je voudrais rappeler l'essentiel. Nous cherchons la meilleure solution, et ce n'est pas simple, entre des dépenses minimales qui auraient l'intérêt d'entraîner aussi le minimum de nuisances pour l'accès à Monaco-Ville et pour les riverains de Monaco-Ville, tant pour le bruit que pour l'accès routier à Monaco-Ville, mais en même temps, la possibilité de livrer des parkings publics en nombre le plus important possible pour ceux qui en ont besoin. Donc, on cherche un équilibre entre cette volonté de fournir des parkings à ce quartier qui en a besoin, mais en même temps de ne pas dépenser trop d'argent public et de ne pas allonger de trop ce chantier, de ne pas créer de nuisances sonores et trop de problèmes d'accès à Monaco-Ville. Voilà pourquoi c'est un peu complexe. Je pense qu'il sortira de ces quelques mois d'analyses la meilleure solution équilibrée pour tout le monde, pour les habitants de Monaco-Ville, pour le Budget de l'Etat et pour le futur bâtiment du Conseil National. Je tenais quand même à rappeler ces faits.

Je mets à présent aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 10 - EQUIPEMENT FONTVIEILLE

710.9581 - Equipement général .....	<u>80.000</u>
-------------------------------------	---------------

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 10 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

Chap. 11 - EQUIPEMENT INDUSTRIE ET COMMERCE

711.984 - Parking du quai Antoine 1 <sup>er</sup> .....	300.000
711.9841 - Réhabilitation immeubles quai Antoine 1 <sup>er</sup> .....	550.000
711.9845 - Immeubles quai Antoine 1 <sup>er</sup> - Extention.....	5.000.000
	<u>5.850.000</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 11 est adopté.

*(Adopté).*

Il faut se reporter à présent aux Comptes Spéciaux du Trésor, page 101 du document budgétaire.

**Mme le Chef de Cabinet.-**

80 - COMPTES D'OPERATIONS MONETAIRES

	DÉPENSES	RECETTES
8000 - Emission pièces de monnaies.....	<u>500.000</u>	<u>500.000</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce compte.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le compte 80 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

## 81 - COMPTES DE COMMERCE

	DÉPENSES	RECETTES
8120 - Préfinancement congrès.....	50.000	50.000
8125 - Développement des approvisionnements en eau.....	5.000.000	3.500.000
8145 - Education Nationale manuels scolaires.....	180.000	180.000
	<u>5.230.000</u>	<u>3.730.000</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce compte.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le compte 81 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

## 82 - COMPTES DE PRODUITS RÉGULIÈREMENT AFFECTÉS

	DÉPENSES	RECETTES
8217 - Education Nationale - Formation étudiants étrangers .....	61.000	61.000
8220 - Fiscalité de l'épargne .....	17.125.000	17.500.000
	<u>17.186.000</u>	<u>17.561.000</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce compte.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le compte 82 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

## 83 - COMPTES D'AVANCES

	DÉPENSES	RECETTES
8300 - Avances sur traitements .....	100.000	100.000
8310 - Avances exceptionnelles sur traitements .....	50.000	50.000
8343 - Prestations maladie Mairie.....	3.000.000	3.000.000
8367 - Avances aux entreprises.....	300.000	300.000
8370 - Assurance prospection foire.....	600.000	300.000
	<u>4.050.000</u>	<u>3.750.000</u>

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce compte.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le compte 83 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

84 - COMPTES DE DEPENSES SUR FRAIS AVANCES DE L'ETAT

	DÉPENSES	RECETTES
8410 - Avances Dommages .....	2.087.500	1.037.500
8420 - Domaines - Avances .....	20.000	
8422 - Fonction publique A.D.C.....	200.000	200.000
8432 - Travaux Villa Speranza .....	27.500	
8477 - Frais de poursuite.....	30.000	30.000
	2.365.000	1.267.500
	2.365.000	1.267.500

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce compte.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le compte 84 est adopté.

*(Adopté).*

**Mme le Chef de Cabinet.-**

85 - COMPTES DE PRETS

	DÉPENSES	RECETTES
8500 - Prêts à l'habitation .....	1.500.000	126.000
8510 - Prêts hôteliers .....	90.000	22.000
8520 - Prêts à l'installation professionnelle .....	350.000	66.000
8530 - Prêts immobiliers .....	300.00	44.000
8551 - Aide à la famille monégasque .....	400.000	400.000
8560 - Prêts divers .....	200.000	100.000
8566 - Immeuble rue Florestine .....	130.000	150.000
8570 - Aide nationale au logement.....	350.000	350.000
8595 - Participation autoroute A8.....		3.028.000
8597 - Intervention économique .....	500.000	500.000
	3.820.000	4.786.000
	3.820.000	4.786.000

**M. le Président.-** Je mets aux voix ce compte.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le compte 85 est adopté.

*(Adopté).*

Je vais à présent lever la séance, en vous remerciant toutes et tous, d'avoir participé à ces débats jusqu'à cette heure très avancée de la matinée !

Je vous rappelle que nous reprendrons nos débats par les explications de vote et le vote en lui-même de la loi de Budget, lundi prochain, à 18 heures 30.

Je vous remercie, la séance est levée.

—————  
**(La séance est levée à 00 heure 55).**  
—————





